

R.P. 154

9^e Année — N^o 94
Nouvelle série N^o 28

26 MAI 1923



FRANCE & MONDE

REVUE DE DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LES GRANDES IDÉES HUMAINES

La Pensée française et la Famille

Au moment d'entreprendre cette étude, un souvenir littéraire me revient à l'esprit et m'obsède. Dans *l'Envers du Décor*, M. Paul Bourget trace le portrait du nouveau féodal, le fondateur d'une grande maison industrielle. Ce personnage, Moreau-Janville, entre dans la salle d'études où travaille son fils André. Il prend la feuille de composition et lit à haute voix le sujet qui a été donné à l'élève :

— Que pensez-vous de cette réflexion de La Bruyère : « L'on ne se rend point sur le désir de posséder et de s'agrandir. La bile gagne et la mort approche, qu'avec un visage flétri et des jambes déjà faibles, l'on dit : « Ma fortune, mon établissement. »

Tout, dans cette phrase du célèbre moraliste, semble viser Moreau-Janville et l'atteindre. Oui, la bile le gagne et la mort le menace. Ne la provoque-t-il pas par ses excès de travail? Et au lieu de jouir de son immense fortune, ou



de penser à ses jours condamnés, il ne se rend point, il ne songe point à se rendre sur le désir de s'agrandir. Mais, d'un coup, il remet en place la question mal posée :

— « La Bruyère n'avait pas d'enfant, dit-il, ça se voit. On ne dit pas : « Ma fortune, mon établissement » ; on dit : « La fortune que je laisserai à mon fils, l'établissement que je lui transmettrai et qu'il continuera ». On dit : mon héritage. Pour un père, c'est le plus beau mot de la langue... »

Ainsi rétablit-il, en face de la mort qui paralyserait toute marche en avant, la continuité terrestre, cette première forme de l'immortalité. Le mot héritage prend tout son sens, qu'il s'agisse d'un royaume ou d'un champ. Il renferme toutes les traditions. On ne travaille pas, ou pas seulement pour s'agrandir soi-même, mais pour durer. C'est la force de la famille. Un peuple n'est pas une assemblée de célibataires. Et M. Bourget, qui intervient si rarement dans ses fictions, qui a toujours prôné pour l'écrivain la nécessité de la vision objective, ne peut se tenir cette fois d'ajouter, tant il est pris aux entrailles : « Qu'il faille ou non le réglementer, le besoin de se survivre dans ses propriétés, dans ses œuvres, par quelque'un de son sang, reste une des plus belles choses humaines. »

Telle est la signification de l'héritage. Notre héritage, c'est l'accord, tout le long de notre histoire, entre la terre et la famille françaises. Cette musique-là j'aimerais vous la faire entendre, depuis la chanson du passé franche, simple et directe, jusqu'à la symphonie moderne où, malgré une orchestration compliquée, je ne désespère pas de vous faire percevoir le même thème.

Mais notre héritage vient de plus loin que nos origines mêmes. Il nous a été transmis par ces pays d'antique civilisation où des peuples sédentaires, ayant dès longtemps abandonné la tente des nomades et des migrants, s'étaient fixés sur le sol et avaient perfectionné la maison. Je me souviens encore de ce passage de « *la Cité antique* » de Fustel de Coulanges, qu'un professeur de droit nous lisait à l'école et qui prenait l'ampleur d'un poème de Lamartine : « La maison d'un Grec ou d'un Romain, disait

Fustel, renfermait un autel : sur cet autel, il devait y avoir toujours un peu de cendre et des charbons allumés. C'était une obligation sacrée pour le maître de chaque maison d'entretenir le feu jour et nuit. Malheur à la maison où il venait à s'éteindre. Chaque soir, on couvrait les charbons de cendre pour les empêcher de se consumer entièrement : au réveil, le premier soin était de raviver le feu et de l'alimenter avec quelques branchages. Le feu ne cessait de briller sur l'autel que lorsque la famille avait péri tout entière : foyer éteint, famille éteinte, étaient des expressions synonymes chez les anciens. »

Ce culte domestique régissait la propriété. Ils n'étaient point séparés. C'était la fortune qui était immobile et l'homme qui passait, parce que la fortune n'était que la continuation du feu. Ainsi l'ancien droit a pris naissance dans la famille. Sur le père repose le culte domestique. Sur lui reposera pareillement tout le droit. Il n'est pas seulement « l'homme fort qui protège et qui a aussi le pouvoir de se faire obéir, il est le prêtre, il est l'héritier du foyer, le continuateur des aïeux, la tige des descendants, le dépositaire des rites mystérieux du culte et des formules secrètes de la prière. Toute la religion réside en lui ».

Voilà ce que fut le foyer à l'origine de la société antique. Ainsi le représentent les poètes. *L'Odyssée*, par exemple, est sans doute l'épopée des marins, l'épopée du flot qui chante, qui mugit, qui sourit, qui berce et qui dévore : elle est surtout, comme l'a très exactement noté Emile Faguet, « le poème du retour à Ithaque et de la fumée qui s'élève du toit paternel. Le centre, l'unité de ce poème discontinu, c'est le même filet de fumée bleue autour duquel on tourne indéfiniment et où vont toujours, infatigablement, à travers mésaventures et bonnes fortunes, toutes les pensées, tous les espoirs, tous les élans profonds du cœur ».

Nul doute que nous ayons hérité de la Grèce, à travers la colonisation romaine des Gaules, ce sens du foyer qui va opposer la forme familiale de notre société à la forme individualiste venue des pays du Nord. Aujourd'hui encore, dans nos villages, pour dénommer les habitations, nos pay-

sans se servent de cette expression : il y a tant de feux. Un toit sans fumée n'est pas une demeure. Et le toit abrite la famille.

Ce culte des dieux lares, ce groupement du foyer sous l'autorité d'un chef, nous le retrouvons chez nous, dès les premiers siècles, à travers le Moyen Âge, à travers la Réforme et la Renaissance dont il subit victorieusement les premières atteintes et jusqu'à la Révolution et, nous le verrons, à travers la Révolution même. La religion le protège et fut toujours son fidèle appui : n'est-elle pas elle-même communauté, ordre et hiérarchie ? Le pouvoir royal s'en inspire : « Le roi, dit Hugues de Fleuri au XI^e siècle, représente dans le royaume l'idée de père. » Dans son *Traité de la puissance paternelle*, Mesnage insiste sur le lien étroit qui unit le sort d'une nation à la prospérité des familles : « L'ensemble des ménages, écrit-il, forme ce qu'on appelle le peuple. Ce n'est que par succession de familles que ce peuple est rendu immortel... Il est logique que la République ne vaille rien si les familles qui sont les piliers d'icelle sont mal fondées. Et le maréchal de Tavannes résume la comparaison en une brève formule militaire : « Commander à un royaume ou à sa maison, il n'y a différence que des limites. »

Le père commande, et cependant je ne sais si la force de la famille en France n'est point venue de la mère plus encore que du chef. Ces mères admirables, il les faut aller chercher à l'intérieur de leur maison où elles se cachent. La mère de Bayard, quand l'enfant s'en va pour se former à la chevalerie, le recommande à Dieu, puis lui donne ses économies. La mère de Jeanne d'Arc, sûre de sa fille, entreprendra après le bûcher le procès de réhabilitation qui, aujourd'hui aboutit à la gloire de Jeanne sur les autels. Et qui ne se souvient de cette femme povrette et ancienne que célébra François Villon dont elle fut, dans la faute et le péché, le tendre et fidèle refuge ? A ces femmes d'autrefois et à leurs sœurs d'aujourd'hui, aux vertus qu'elles ont pratiquées, à l'héritage moral qu'elles ont laissé, notre pays doit peut-être, doit sans doute, d'avoir résisté aux

durs assauts qu'il a éprouvés et dont les plus redoutables ne nous sont pas venus et ne nous viennent pas de l'extérieur.

Olivier de Serres soumettait l'avenir d'une race à ces trois conditions : savoir commander, se bien marier (car l'homme produit et la femme épargne), enfin, maintenir la paix et la concorde. Et il ajoute : « De pauvres personnes ont fait de bonnes maisons. »

Malgré les abus, malgré le détachement progressif de la terre et le déracinement, malgré l'esprit de libre examen introduit par la Réforme, malgré bien des atteintes et des attaques, cette constitution de la famille demeure à peu près intacte jusqu'à la Révolution.

La Révolution n'éclate pas comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Elle éclate comme un coup de tonnerre dans un ciel peu à peu chargé de nuages. Le premier nuage dans l'horizon familial avait été amassé par la Réforme qui ouvrait la porte du foyer à l'individualisme en brisant le principe de l'union indissoluble au nom du respect dû à la personne humaine.

Cette personne humaine, Jean-Jacques prétendra la libérer de toutes les entraves. Comment supporterait-elle celles de la famille qui sont les premières et les plus lourdes? L'individu naîtra avec des droits et non pas avec des devoirs. Il ne dépendra ni de son père, ni de sa mère. L'Etat est là pour le recevoir. C'est à l'Etat que le fameux théoricien dévolue la puissance paternelle. Quant au mariage, comment deux êtres pourraient-ils engager l'avenir quand ils ne sont pas sûrs d'eux-mêmes? Les sentiments peuvent changer, seule la liberté ne change pas.

Les conditions économiques et les mœurs viennent accélérer cette marche des idées. La famille vivait sur le domaine et donnait sur place l'exemple de sa vertu et de sa continuité. Plus cet exemple venait de haut, plus il provoquait l'imitation. Or, voici qu'au XVII^e siècle, commence l'exode des grandes familles terriennes qui vont solliciter à Versailles. Les influences locales diminuent et les sei-

gneurs du sol deviennent des courtisans. Le lien étroit qui unissait la race à la terre se dénoue. Un autre coup va être porté au droit familial jusqu'alors sacré, le jour où Louis XIV contraint le Parlement à légitimer ses bâtards. Enfin, à partir de la Régence, la haute société met à la mode la liberté conjugale. Non que les mœurs de la haute société aient jamais été bien sévères, mais elles n'étaient pas cyniques et leur hypocrisie même était encore un reste d'hommage rendu à l'ensemble des règles fondamentales qui protègent un ordre social dont on veut bien accepter les bénéfices mais dont on refuse de subir les inconvénients. — Eh! bien, va-t-en! dit une femme à son mari qui lui demande de le tutoyer. — Une autre, qui réclamait la séparation pour un soufflet reçu de son mari en tête à tête, ne pouvant l'obtenir, va rejoindre le brutal dans son cabinet, et après l'avoir giflé à son tour, lui donne cette explication : « Tenez, monsieur, voilà votre soufflet : je n'en puis rien faire. »

Le mariage n'impose plus aucune gêne; il n'est plus qu'une association mondaine d'intérêts et de caprices. Ainsi l'anarchie dans les mœurs rejoint-elle la liberté dans les idées.

La Révolution — considérée ici uniquement dans les changements qu'elle apporte à la constitution de la famille — fut donc préparée, dans cet ordre de faits, par les conditions économiques, par la liberté des mœurs et par les idées nouvelles. Or, ni ces idées nouvelles, ni ces mœurs, ni ces conditions économiques, ne touchaient la majorité du peuple français, ces masses profondes qui sont le réservoir de la force et de la vie nationales. C'est ce qui explique qu'en remaniant de fond en comble les institutions familiales, la Révolution n'atteignit véritablement que les villes. Les campagnes lui échappèrent, et après la tourmente, l'existence reprit, même dans les villes, à peine différente de celle d'autrefois. Le bouleversement de la famille fut, en 1792, une œuvre de doctrinaires et de théoriciens, disciples de Jean-Jacques et des encyclopédistes, persuadés qu'ils libéraient l'individu enchaîné, et ce bouleversement n'a

commencé à provoquer tous ses résultats que beaucoup plus tard.

La Révolution brisait le lien qui unissait le mariage à la religion pour en faire un contrat purement civil, d'ailleurs limité par l'institution du divorce. Elle instituait trois sortes de divorces : par consentement mutuel, sur la demande de l'un des conjoints, pour simple cause d'incompatibilité d'humeur ou de caractère, et pour causes déterminées. Au commencement, ce fut une fureur, et le nombre des divorces à Paris égala celui des mariages. En outre, la loi proclamait l'égalité dans les successions de l'enfant légitime et de l'enfant naturel, et la suppression de l'autorité maritale et de la puissance paternelle.

Le Code civil tint compte des effets désastreux de ces lois sous l'influence du Premier Consul qui voulait construire et non détruire. Il appartenait lui-même à une de ces familles pareilles à des clans où l'union et la solidarité sont étroites et deviennent parfois un poids lourd, et il s'en souvenait. Chef d'armée et chef d'État, s'il avait rencontré autour de lui, dans ses rudes campagnes et dans sa réorganisation rapide d'un état social couvert de ruines, autant de concours et d'individualités qu'il en avait eu besoin, il ne pouvait attribuer cette abondance de forces et de talents surgis du territoire qu'à la vigueur latente de l'ancienne France. Et d'où provenait cette vigueur, sinon de la constitution même de la famille, qui avait soutenu le royaume dans toutes ses vicissitudes à travers les siècles? On aurait pu craindre que la contrainte imposée par l'autorité du chef de famille, que la servitude familiale ne fût un obstacle au développement des jeunes énergies, ne brisât les caractères trop gouvernés, n'anémiât les volontés. Or, la discipline révélait une fois de plus qu'elle est une école incomparable d'individualités prêtes à se donner à une œuvre jusqu'au sacrifice.

Le Code civil fut donc une transaction entre l'ancienne constitution de la famille et le droit révolutionnaire. Il atténua la rigidité d'autrefois qui avait provoqué les abus de la puissance paternelle et maritale contre la personne

humaine, et il maintint la famille traditionnelle, fondée sur le mariage, l'autorité et l'héritage, mais il la maintint en altérant ses principes. Car le mariage demeura sécularisé, avec la porte ouverte du divorce limité, il est vrai, aux causes déterminées, et les parents ne purent disposer que d'une part minime de leur patrimoine, le domaine, image et appui de la durée, devenant soumis au partage forcé.

On put croire que la vie familiale n'avait pas été sensiblement altérée dans le droit nouveau. La porte du divorce avait été fermée en 1816, pour n'être rouverte qu'en 1884. Et la division, par suite du partage forcé, d'un territoire alors peu encombré et souvent mal exploité, permettait une petite culture plus intensive et, partant, une meilleure exploitation rurale.

Cependant, au cours du siècle dernier, la bataille continue pour ou contre la forme familiale de notre société. Elle est menée par la littérature romantique dont les thèmes familiers sont la revendication des droits de l'individu et la divinisation de la passion. Nul n'exprime mieux alors que George Sand l'horreur de toutes les barrières sociales. Dans un de ses romans les plus célèbres, Jacques, le principal protagoniste, qui donne son prénom au livre, écrit, la veille de son mariage, à Fernande, sa fiancée : « La société va vous dicter une formule de serment ; vous allez jurer de m'être fidèle, et de m'être soumise, c'est-à-dire de n'aimer jamais que moi et de m'obéir en tout. L'un de ces serments est une absurdité, l'autre une bassesse. Vous ne pouvez pas répondre de votre cœur, même quand je serai le plus grand et le plus parfait des hommes, vous ne devez pas me promette de m'obéir, car ce serait nous avilir l'un et l'autre... » Ainsi avertie, l'héroïne de George Sand ne tarde pas à donner raison à un mari aussi bien informé de la conduite de la vie. Elle prend un amant. Jacques, dans cette situation nouvelle et quelque peu délicate, demeure logique : il ne se plaint ni ne s'étonne. La littérature classique peignait un homme raisonnable, moral et social qui pouvait préférer la passion à l'ordre, mais connaissait l'erreur de cette préférence et

ne lui immolait ni la raison ni la société. Cette littérature romantique, refusant de séparer le domaine des idées et celui des passions, exige de l'homme avant tout qu'il soit sincère avec lui-même. S'il cède à la passion, il demandera à celle-ci de lui servir de guide dans le choix de ses idées sociales. Qu'advient-il de notre Jacques, le mari indulgent et compréhensif. Pour tirer tout le monde d'embarras, il va faire une promenade dans les montagnes du Tyrol et tombe comme par accident dans une crevasse. Ainsi un mari délicat doit-il savoir renoncer à sa femme en temps opportun et lui rendre la liberté puisque la porte du mariage est fermée.

Cette porte est bientôt enfoncée. Le divorce rétabli, on réclame son élargissement, cependant que les écrivains conservateurs, un Balzac, un Auguste Comte, un Le Play, un Bourget, cherchent à consolider l'esprit familial qui, seul, assure la durée. Cet esprit familial, malgré le développement croissant du divorce, malgré le titre des successions au Code civil qui pulvérise le domaine, malgré l'abandon des campagnes pour les villes, tous phénomènes qui, avant la guerre, nous menaçaient dans notre activité et, partant, dans notre force — cet esprit familial était encore ce qui frappait le plus les étrangers venus en France pour y étudier nos mœurs avant la guerre, tant un état social qui a duré des siècles laisse longtemps son empreinte. Un illustre Américain, M. Barrett Wendell, envoyé en mission officielle pour prendre la parole à la Sorbonne et qui séjourna longtemps chez nous, a groupé ses observations dans un ouvrage qu'il a intitulé *La France d'aujourd'hui*. Or, ce qui l'a peut-être le plus frappé dans cette France d'aujourd'hui dont il décrit les caractères généraux, c'est la forte constitution de la famille. Il nous confie sa surprise, et même son émerveillement, de voir ces petites sociétés que sont les familles, sa gratitude pour la façon courtoise dont il y fut accueilli dans l'intimité, les réflexions, les comparaisons, et même les leçons sociales qu'il en a tirées. Sans doute, l'Anglais et l'Américain ont le *home*, mais le Français a le foyer que l'étranger ne connaît pas assez.

L'illustre voyageur aurait pu cependant relever dans la France d'avant guerre bien des symptômes moins favorables qui lui auraient révélé sous les apparences anciennes la poussée d'un monde nouveau : une haute société qui vivait à sa guise, sans se croire aucun lien avec la terre ni avec le peuple ; une bourgeoisie active, ordonnée et honorable, mais qui, moins économe qu'autrefois, limitait ses charges et son avenir pour mieux profiter elle-même de l'existence ; un peuple des campagnes qui, trop souvent, s'ennuyait aux champs et qui se précipitait vers les villes ; un peuple ouvrier entassé dans des logements insuffisants et pour qui le travail des femmes était la mort du foyer. Une inquiétude était née en France avant la guerre de l'expérience individualiste qui essayait de s'y acclimater après que l'expérience familiale avait produit ses beaux fruits pendant des siècles, et c'était l'inquiétude du nombre. On pouvait suivre sur les statistiques la diminution continue de la natalité, au point que, certaines années, les tombes étaient plus nombreuses que les berceaux. C'était la menace de la mort lente. L'Allemagne, à distance, l'avait mieux que nous discernée. Quand elle se jeta sur nous le 3 août 1914, elle nous croyait en pleine décadence. Elle oubliait que, chez une nation ancienne de douze siècles et qui a notre passé, il suffit d'un sursaut d'énergie pour que le sang afflue aux artères, le sang de la Marne, le sang de Verdun, le sang de la bataille pour la France, dont la dernière goutte, versée le 11 novembre 1918 au matin, était riche et vermeil de jeunesse renouvelée.

La guerre est une terrible réalité. Elle nous met sous les yeux des vérités toutes saignantes. Par là, elle contient un enseignement dont il faut savoir tirer les leçons.

Nous connaissons trop ses ruines pour qu'il soit nécessaire d'y insister autrement que pour affirmer, une fois de plus, que de toutes les nations en conflit, la France a été la plus éprouvée dans ses fils et dans sa terre. Mais ne nous a-t-elle pas conduits à rechercher d'où venaient ses meilleurs défenseurs et quelle valeur avait cette terre si chèrement disputée?

« L'homme qui n'a pas de religion, a dit M. de Bonald, est protégé par la religion des autres. » De même, l'homme qui n'avait pas de famille ou qui avait limité sa famille, s'est trouvé dans la guerre sous la protection de ces familles de France qui offraient sans compter leur sang. Et, du jour au lendemain, on put constater ce phénomène : la famille que l'on avait peu à peu cessé d'honorer, que ni lois ni mœurs ne soutenaient, dont tant d'électeurs conscients accueillaient volontiers avec une ironique insolence l'accroissement chez autrui en le bannissant de chez eux, était portée tout à coup au pinacle : les journaux ouvraient une rubrique à la gloire des plus nombreuses, célébraient ses mérites, louaient son désintéressement et sa générosité.

Je me souviens, au cours de la guerre, pendant une permission, d'être entré à la campagne dans une maison isolée où deux femmes âgées causaient entre elles. Elles parlaient d'un pays perdu qui ne leur disait rien qui vaille : l'Orient. Comme les Croisés qui revenaient de Terre Sainte étonnaient par leurs récits les terriens immuables, les soldats qui revenaient de Salonique poussaient du geste et de la voix l'horizon de nos provinces. Le monde ne s'arrêtait plus à la ville voisine : il avait des prolongements mystérieux et redoutables.

L'une des deux avait perdu là-bas un fils unique. Cependant elle n'en voulait point à l'autre, qui avait encore tous les siens, dont deux blessés, il est vrai :

— La Simone en a quatre, m'expliqua-t-elle avec admiration.

Avant la guerre, elle m'avait dit un jour : « La Simone a quatre garçons et quatre filles. Qu'est-ce qu'une terre coupée en huit? » Un ancien sentiment, qui est le respect de la vie, était rentré dans les maisons. Elles résistent aux orages et, l'orage passé, elles rebâtissent.

Ce respect de la vie, il a gagné tout le monde. Personne ne songe plus à envier les familles nombreuses. Elles sont aujourd'hui à l'honneur. Elles sont entourées de l'estime publique, et même à l'Académie, par un retour inattendu, elles nous donnent plus de mal que tous les prix de litté-

rature, car leurs dossiers s'étalent, s'imposent, se multiplient comme elles-mêmes. Mais à les feuilleter, ces dossiers, on a l'impression d'ouvrir l'armoire aux trésors de la France? Ces dix, douze, quinze enfants qu'offre chacune de ces familles, c'était notre force dans la guerre et c'est notre avenir. Celle-ci a donné six et sept fils à la mobilisation; cette autre aligne toute une troupe d'enfants en bas âge qui tiendront plus tard aux champs les mancherons de la charrue, ou l'outil à l'usine. Les commentaires, dont elles accompagnent leurs demandes, rappellent ces livres de raison où laboureurs et artisans d'autrefois s'enorgueillaient de leur lignée malgré les lourdes charges. Tel père, simple journalier, termine ainsi le récit de sa dure existence : « Nous sommes entrés en ménage (lui à vingt-trois ans, elle a vingt ans), avec pour toute fortune de la jeunesse, de l'amour et la volonté de travailler. Nous avons eu quatorze enfants dont douze vivants. Il a fallu se priver pour eux. Le bonheur de les voir rassasiés nous suffisait et nous suffit encore. Travail acharné, privation de tous les jours, pendant vingt ans, jamais aucune douceur, aucun extra du côté de la nourriture, boisson et vêtement, tel a été mon lot et celui de ma femme. Mais enfin nous sommes satisfaits d'avoir créé et bien élevé une belle famille. » N'est-ce pas là un magnifique langage, et avons-nous bien mesuré tout ce que nous devons à ces pères qui soutiennent l'édifice français? Et que penser de cette famille du Rhône qui a eu dans la guerre quatre fils et trois gendres mobilisés : deux fils et un gendre ont été tués et un troisième fils a été amputé... « Nous sommes douloureusement frappés, écrit le père, mais nous nous résignons parce que notre épreuve est commune à toutes les familles françaises, et parce que le devoir était là où sont tombés nos enfants. Leur sacrifice sera apprécié par Dieu qui nous a donné la victoire. Nous tiendrons quoi qu'il arrive... » Il parle comme le vieil Horace de Corneille. Qu'avons-nous à envier à la France du passé? Mais n'est-ce pas le signe de la France éternelle?

Cependant les dossiers ne sont pas la vie. Comme le dit

la Princesse Lointaine, de Rostand, lorsqu'elle monte sur la galère de Geoffroy Rudel :

Oh! tout ce qu'on nous dit, rien... Il faut venir voir.

Rien ne vaut la vision directe. Je suis allé en Savoie rendre plus d'une fois visite à ces familles honorées du prix Cognacq ou du prix Lamy. Et j'ai découvert cette vérité que je soupçonnais à vrai dire : pour donner la vie il faut l'aimer et donc on ne doit pas attendre de l'amertume, du doute ou de l'envieux pessimisme de qui croit à la vie. « Les pères de famille, disait Charles Péguy, ces grands aventuriers du monde moderne... » Admirable définition : ce sont eux, en effet, qui courent les grandes aventures et acceptent les plus lourdes responsabilités. A cette définition je veux joindre une autre formule qui est de Villiers de l'Isle-Adam : « Les hommes austères ne devraient pas avoir d'enfant. » Car ils leur feraient des enfances pénibles et l'on tire la plupart du temps sa gaieté et son courage de ses impressions d'enfance.

J'ai donc rendu visite à quelques-uns de ces chefs de famille et mes voyages m'ont été mille fois payés. L'un d'eux, à Bellevaux, qui est une vallée de la Haute-Savoie, m'a dit, me montrant sa lignée, sans même se douter de la grandeur de sa parole :

— Les nourrir, on y parvient. Mais il faut les élever.

Les élever, en faire d'honnêtes gens.

Mais la plus belle réponse que j'ai recueillie, je la garde pour mon mot de la fin.

Il ne suffit pas que la famille ait reconquis l'estime et la faveur en France. En vérité, ce serait trop peu encore. Mais elle est en voie de redevenir puissante. La poussée de l'opinion a contraint nos représentants à s'occuper d'elle. Il était inique que l'on ne tint pas compte de ses charges dans la répartition des impôts. L'erreur commence à être réparée et le sera de plus en plus. De même, l'organisation du salaire familial s'imposera et commence déjà à s'imposer. De même encore, le vote familial, tôt ou tard, sera accordé. Nous aurons le véritable suffrage universel :

tant d'habitants, tant de votes, les enfants mineurs étant représentés par le père. Les droits de la famille par là même seront mieux défendus dans la nation. On pourra envisager le changement de notre législation sur la famille, de notre testament enchaîné, de notre système successoral, qui a émietté le sol au point de compromettre les progrès agricoles et la continuité de la race sur la même terre et qui, par une augmentation irréfléchie des droits de mutation, en arrive à compromettre l'héritage.

Comme la famille, la terre est aujourd'hui à l'honneur. Or, avant la guerre, la campagne était en danger. Un phénomène s'est produit qui, par sa continuité, prenait force de loi. La ville attirait les jeunes activités. Les villages fondaient, la main-d'œuvre diminuait. Était-ce l'école avec les curiosités inévitables qu'elle provoque chez l'enfant? Était-ce le service militaire qui ouvrait aux jeunes paysans les perspectives de la vie urbaine, avec ses lumières, ses cafés, ses cinémas? Était-ce les difficultés de la culture et le peu d'argent visible qu'on en retirait, et la comparaison avec l'usine qui rétribuait davantage en apparence? Pour toutes ces causes et d'autres plus obscures, il y avait une crise de l'agriculture dont les économistes signalaient le péril grandissant. La guerre n'allait-elle pas l'augmenter encore?

Or, la terre, après tant de sacrifices, s'est montrée moins dure. Elle s'est mise à rétribuer avec une largesse nouvelle ses fidèles serviteurs. N'est-elle pas le grand réservoir d'où coule la vie? Ne lui devons-nous pas le pain et le vin, notre chair et notre sang? Dans l'ascension des prix dont l'ensemble compose l'effroyable cherté de la vie actuelle, elle a eu sa part, sa grande part qui est la plus juste et qui sera la plus bienfaisante. Car le résultat a été de restituer à la terre son attrait et de fortifier les vocations paysannes. Les enfants, qui semblaient prendre le chemin de la ville, ont pris, au lieu de la clé, le goût des champs et ne les quitteront plus. Les démobilisés y sont revenus. Elle peut recevoir d'autres hôtes. L'Institut agronomique regorge d'élèves. Il y a de la place et des bâtiments dans les villages

autrefois désertés. Et je vois un heureux symptôme dans ce retour à la terre.

Je me souviens que, pendant une convalescence, au cours de mes premières années de collège, on m'avait donné pour m'occuper au logis et me faire oublier l'attrait du grand air, un jeu de cartonnages à découper et à assembler. C'étaient des maisons de toutes sortes : église, mairie, école, habitations rustiques, granges et écuries dont l'ensemble composait un village. Quinze ou vingt jours furent employés à ce minutieux et passionnant travail d'architecture. Lorsque je l'eus terminé, j'étais sur une grande table, non sans vanité, mes constructions. Mes soldats de plomb, depuis longtemps, dormaient dans leur boîte. Je les réveillai et, les disposant en deux armées, je chargeai aussitôt l'une de l'attaque et l'autre de la défense de mon village à peine achevé. L'assaillant fut le vainqueur. Par un goût excessif du réalisme, j'approchai une allumette de l'une des maisons assiégées. Elle flamba aussitôt et communiqua l'incendie à sa voisine. Tout le village y passa en un clin d'œil. La table même en porta les traces, ce qui ne passa pas inaperçu. Et, tout effaré de mon geste, je comparai machinalement le temps qu'il m'avait fallu pour bâtir au bref éclair qui avait suffi à l'anéantissement d'un travail aussi prolongé.

Ce vieux souvenir m'est revenu plus d'une fois à la mémoire en parcourant nos villes et nos villages dévastés par la guerre. Ils marquaient la suite des siècles français et ils jonchaient le sol. L'œuvre de reconstruction qui nous attend, qui nous sollicite, sera une œuvre de longue haleine.

Pour la mener à bien, ce ne sera pas trop de cette union étroite de la famille et de la terre françaises dont je vous ai montré le passé et la force. J'ai gardé en réserve, je vous l'ai dit, le mot d'un paysan de chez moi parce que ce mot répond à toutes nos inquiétudes et résout toutes les difficultés par l'ardeur et par la confiance. Ce paysan de Salanches, au pied du Mont-Blanc, père de quinze enfants, et qui est entré dans la vie conjugale avec quatre-vingts francs, comme je lui demande ce qu'il a fait devant l'inva-

sion de tous ces mioches, me montre avec orgueil sa maison, une belle maison à deux étages, et il me répond :

— Monsieur, j'ai bâti.

Il a relevé un peu le ton qu'il laisse d'habitude traîner à la mode savoyarde. Il a dit : « J'ai bâti » avec un accent d'autorité, comme ce général qui, prenant le commandement d'un secteur où les Allemands progressaient, répondait à cette question : « Qu'allez-vous faire? — Attaquer. » Ce fut sa manière à lui d'attaquer le destin. Il a bâti une grosse maison face au soleil et au Mont-Blanc dont la neige tantôt se perd dans les nues, et tantôt par ciel clair étincelle. Il a bâti, car il a quinze enfants à loger, tous bien portants, les yeux vifs et la bouche prompte à s'ouvrir quand c'est l'heure de la soupe.

Et regardant l'alignement de ses troupes fraîches devant la forteresse familiale, il ajoute :

— Ma foi, je crois bien que j'ai eu les yeux plus grands que les bras. Pourtant les bras sont bons. J'ai vu ce qui convenait et point ce qui était possible. Mais que voulez-vous, il fallait bien oser.

Il fallait bien oser. Tandis que la plupart hésitent, se défient, calculent, économisent ou se restreignent pour mieux accommoder l'existence à leur gré, ils sont quelques-uns qui ont l'audace de créer. Quand les autres ont peur de la vie, ils portent une main hardie sur l'avenir. Ce sont des chefs de race.

Les peuples, comme les hommes, ne bâtissent que s'ils croient à la durée, et la durée, c'est une famille qui se perpétue sur la même terre.

Henry BORDEAUX,

de l'Académie Française.

L'ORGANISATION DE LA DEMOCRATIE

En France

Le salut de la France par l'Agriculture

Le monde est troublé; une crise intense sévit partout, aussi bien chez les peuples belligérants qui se sont appauvris pour faire la guerre, que chez les neutres qui se sont enrichis en fournissant leurs produits à ceux qui se battaient.

Cependant, pour nous, Français, il est une consolation parmi les tristesses du moment : nous pouvons être convaincus que, mieux que tous autres, notre pays peut sortir assaini de la tourmente. La France, admirablement dotée par la nature, peut facilement retrouver le magnifique équilibre économique, dont elle a joui si longtemps, si son peuple veut reprendre le goût du travail.

Les sociétés humaines sont, en effet, dans leur principe même, des réunions d'individus qui échangent des services. Elles sont d'autant plus riches qu'elles ont plus de services à échanger, mais à la condition cependant que les services produits le soient dans une proportion qui permette toujours de répondre aux besoins à satisfaire; or les besoins d'une société sont très divers et n'ont pas, à beaucoup près, le même degré d'urgence.

Logiquement et nécessairement, ce sont les services assurant la vie matérielle des peuples, qui doivent être produits et développés avant tous les autres; et l'agriculture, qui produit ces services, doit être l'industrie primordiale,

essentielle, d'une nation bien équilibrée. Les autres industries ne viennent qu'ensuite pour améliorer les conditions de l'existence.

Seuls les peuples qui sauront doser harmonieusement ces éléments de leur activité, se trouveront dans un équilibre économique et social qui leur assurera la paix intérieure et l'indépendance vis-à-vis des peuples étrangers. Pour les autres, qui auront négligé de réaliser cet équilibre, il ne peut y avoir qu'instabilité matérielle et crises économiques périodiques pouvant provoquer la guerre.

Quel est, à cet égard, la situation mondiale ? A quel degré les différentes nations se sont-elles rapprochées de ce régime normal ? Quelles ont été pour elles les conséquences de l'organisation économique qu'elles ont adoptée ?



L'Angleterre est le modèle le plus complet des nations purement industrielles. La première parmi les nations européennes elle a mis en valeur les richesses minérales que renfermait son sol. Le charbon, qu'elle a extrait en abondance et à bas prix, lui a permis de créer une industrie prospère ; il lui a permis d'alimenter sa flotte, qui a transporté à travers toutes les mers les produits de ses manufactures et l'excédent du charbon extrait, et lui a ramené les produits du monde entier.

Pour répondre à cette activité industrielle formidable, la population de l'Angleterre s'est développée bien au delà des limites justifiées par les ressources propres au pays ; et ce développement a pu se faire, parce que l'Angleterre recevait de toutes les parties du monde les ressources dont elle avait besoin pour vivre, et qu'elle ne trouvait pas sur son sol.

Il est certain que l'essor économique de l'Angleterre a été un magnifique exemple de ce que peut produire l'initiative humaine. Mais, obligée pour vivre de trafiquer avec le monde entier, l'Angleterre a dû pratiquer une politique impérialiste et s'assurer la maîtrise des mers. Aujourd'hui

elle doit faire des efforts surhumains pour garder sa suprématie; et sa politique, féroce et égoïste, si dangereuse par les inimitiés qu'elle fait naître, est cependant la seule qu'elle puisse suivre pour assurer à sa population ses moyens d'existence.

Ce qui rend la situation de l'Angleterre plus angoissante c'est qu'elle a cessé de produire à bas prix le charbon qui avait servi de base à son développement. Le monde assiste au plus terrible des drames sociaux, que l'histoire ait eu à enregistrer.

L'Allemagne, elle aussi, a poursuivi avec un remarquable esprit de méthode l'utilisation de ses ressources naturelles. Parallèlement au développement de son industrie, elle a poursuivi le développement de sa production agricole; mais malgré les résultats remarquables obtenus dans cette voie, elle avait besoin de rechercher au dehors une grande partie des ressources nécessaires à l'entretien de sa population accrue.

Elle y parvenait grâce à son commerce international. Mais pour aller toujours plus loin, pour faire toujours plus grand, elle a dû chercher des débouchés toujours plus étendus. Il lui fallait, à elle aussi, la maîtrise des mers; en voulant la conquérir, elle s'est heurtée à l'Angleterre; et pour atteindre sa rivale par une voie détournée, elle n'a pas hésité à déclencher la guerre.

Le Japon paraît lui aussi être entré dans la voie des exagérations industrielles. Sa population ne peut plus vivre des ressources de son propre sol; il lui faut de l'espace et déjà des conflits menacent d'être la conséquence de ce besoin d'expansion.

Quant aux Etats-Unis d'Amérique, ils sont dans des conditions bien différentes. Ils ont un territoire très étendu et fertile dans beaucoup de ses parties, qui non seulement assure l'alimentation de la population, mais permet même une importante exportation. D'autre part, disposant d'énormes richesses naturelles, ils se sont lancés dans l'industrie avec la fougue des peuples jeunes et ardents; mais ils ont à lutter pour conserver ou acquérir les débouchés néces-

France et Monde

saires à leur énorme production, et cela pourra conduire à des conflits graves.

Néanmoins, cette industrie qui leur procure richesse et bien-être, n'est pas indispensable à l'existence matérielle des Etats-Unis; et ils peuvent aborder les questions internationales avec une largeur de vues et une indépendance de jugement que leur donne la sécurité de leur propre existence.

La France joue un rôle industriel bien modeste. Seule son industrie métallurgique pourra prendre un certain essor, si elle parvient à se procurer à des conditions avantageuses le combustible nécessaire pour tirer parti des grandes ressources en minerai de fer que renferme son sol.

Par contre, grâce au génie de sa population, la France a toujours tenu un rôle de premier plan dans les industries qui demandent l'intervention d'une main-d'œuvre souple, intelligente, capable de donner à son travail un caractère de personnalité. Rien n'empêche notre pays de chercher à se développer dans cette voie.

Mais dans les luttes économiques modernes, il ne suffit pas de faire bien pour réussir; il faut aussi produire dans des conditions de prix de revient acceptables, car même pour des objets artistiques ou de luxe, la question du prix de vente n'est pas sans importance. Dans les industries qui font appel à la personnalité de l'ouvrier, l'emploi de la machine ne peut être que très partiel. Le bas prix de revient ne peut être obtenu que si cette main-d'œuvre travaille à bas prix. Le développement économique de la France ne peut donc se faire utilement que si on met à la disposition de la population ouvrière des ressources matérielles abondantes et à bon marché.

La solution est-elle possible?

*
*
*

La base de la nourriture des Français est le pain d'abord, et la viande ensuite. Quand ces éléments sont bon marché, la vie matérielle à bas prix est assurée.

Il faut produire le blé à bon marché et en abondance. Ces deux conditions ne sont pas en opposition : le meilleur moyen d'abaisser le prix de revient est d'augmenter le rendement à l'hectare : en 1914, alors qu'on avait récolté en moyenne 1.352 kilogr. de blé à l'hectare en France, en Allemagne on en récoltait 2.360.

Cette situation, nettement défavorable à notre pays et peu flatteuse pour notre amour-propre national, a été interprétée différemment. Les uns, très simplistes, ont voulu y voir les conséquences de la routine de nos agriculteurs. D'autres ont fait remarquer, avec juste raison, que la culture du blé, beaucoup plus généralisée en France que dans les autres pays d'Europe qu'on lui comparait, supportait le poids mort des terres médiocres, où il est impossible d'atteindre de bons rendements, tandis que dans ces mêmes pays étrangers on ne cultive en blé, que les terres fertiles, capables de donner de grands rendements.

La vérité, comme toujours, est entre les deux. Il y a des régions de France où, quoi que l'on fasse, on ne pourra jamais avoir de gros rendements en blé, parce que le sol, et surtout le climat, n'assurent pas les conditions nécessaires à l'obtention de ces gros rendements ; mais il y en a d'autres où le blé pourrait donner de bien meilleurs rendements, si la culture y était faite d'une façon plus méthodique.

Les facteurs principaux du rendement sont le climat, la nature du sol et sa préparation, et la qualité des semences employées. Le climat échappe à l'action de l'homme, qui doit en subir les manifestations capricieuses. La nature du sol ne dépend pas de lui non plus ; mais il peut le modifier et l'améliorer par l'emploi des amendements et des engrais appropriés, et surtout par une préparation convenable des terrains avant les semailles. Quant à la qualité des semences, elle ne dépend que de l'organisation scientifique et méthodique réalisée pour l'obtenir.

Les Allemands, tant pour l'emploi des engrais que pour la sélection des semences, ont pris, grâce à leur esprit de méthode, une avance considérable sur tous les autres peu-

ples. Les individus isolés ne peuvent guère agir dans cette voie; ce n'est que par la création d'organismes régionaux scientifiquement organisés, que nous pourrions rejoindre les Allemands, et, souhaitons-le, les devancer. On y travaille.

Mais ce qui est de suite à notre portée, c'est une meilleure préparation du sol. Dans toutes les cultures, la plante semée ne prospère que si elle n'est pas gênée dans son développement par la présence de plantes étrangères, qui lui disputent l'air et le sol.

Un terrain semé en blé ne peut être travaillé depuis les semailles jusqu'à la moisson. Pour éviter l'invasion des mauvaises herbes, il faut donc semer le blé dans un terrain bien propre et dépourvu de graines de plantes parasites, ce qui ne peut être obtenu que par des cultures estivales qui empêchent les plantes parasites de se développer et de grainer. Les cultures sarclées, réalisant ces conditions de propreté du sol, le préparent à recevoir la semence du blé.

Il faut aussi que le blé rencontre un terrain souple, pour y lancer les racines profondes, qui le mettront à l'abri de la sécheresse. Un labour profond ne peut réaliser cet ameublissement du sol : il dérange les couches superficielles, où les ferments aérobies ont préparé les éléments nutritifs qu'absorberont les radicules de la jeune plante et qui assureront son développement. Il y a intérêt à faire cet ameublissement du sol par la culture de la plante sarclée qui précédera la culture du blé.

Parmi les plantes sarclées cultivables en France, l'une des plus intéressantes est sans contredit la betterave sucrière. L'expérience a montré que là où on faisait suivre une culture de betterave par une culture de blé, on obtenait, toutes choses égales d'ailleurs, de bien meilleurs rendements en blé.

Actuellement, la culture de la betterave, tant pour la sucrerie que pour la distillerie, se pratique surtout dans les régions du nord et du nord-est : la surface affectée à la culture de la betterave à sucre y représente environ les 35 % de la surface affectée à la culture du blé; ce qui veut dire

qu'une fois sur trois environ, le blé suit la culture de la betterave.

Dans la région parisienne, la surface affectée à la culture de la betterave sucrière n'est que de 6 % de la surface affectée à la culture du blé, ce qui veut dire que une fois au plus sur 16 le blé suit la betterave. Pour la France entière, la culture de la betterave sucrière n'occupe que 5 % de la surface affectée à la culture du blé : 320.000 Ha contre 6.500.000. Et c'est dans les régions du Nord que l'agriculture française obtient les rendements en blé les plus élevés.

L'Allemagne cultive le blé en alternance avec la betterave sucrière, et les grands rendements qu'elle obtient confirment l'influence heureuse de l'union de ces cultures déjà constatée dans le nord de la France.

Si nous portions nos rendements en blé au niveau de ceux obtenus en Allemagne, il nous suffirait de cultiver annuellement 3.700.000 Ha pour obtenir la production que nous réalisons actuellement avec 6.500.000; 2.300.000 Ha deviendraient ainsi disponibles, soit pour augmenter la culture du blé là où les conditions seraient favorables, soit pour y faire d'autres cultures mieux appropriées.

Nous trouverions facilement en France plus de 4.000.000 d'Ha de bons terrains, propices à la culture alternée du blé et de la betterave. Le rapport des surfaces cultivées annuellement en blé et betterave étant la même qu'actuellement dans nos régions du Nord, il faudrait annuellement affecter à la culture de la betterave 1.400.000 Ha au lieu des 320.000 d'aujourd'hui.

Que fera-t-on de l'énorme excédent de betterave produite ? Actuellement, la betterave sert à alimenter les sucreries et les distilleries. Ces débouchés ne sauraient augmenter dans de grandes mesures. D'un côté le sucre de betterave ne peut concurrencer en dehors de nos frontières le sucre de canne. D'un autre côté, l'alcool de betterave est encore loin d'être produit à un prix assez bas pour être employé comme carburant pour les moteurs à explosion et remplacer l'essence.

Mais on peut trouver un nouveau débouché pour la bet-

terave dans l'alimentation du bétail, non plus sous la forme périssable de racines fraîches conservées en silos, mais sous la forme de cossettes desséchées, qui constituent un fourrage facile à transporter et d'une conservation assurée. 3 kg de ce produit remplacent 4 kg d'avoine.

Un hectare de bonne terre donne, en moyenne, 28.000 kg de betterave à 17 % de sucre, ou 7.600 kg de cossettes séchées. Par contre, la meilleure terre cultivée en avoine ne peut donner plus de 2.000 kg de grains par hectare, en y ajoutant la paille, on peut fixer la valeur des éléments nutritifs produits à 3.000 kg d'avoine, correspondant à 2.250 kg de cossettes desséchées. Un hectare de terrain cultivé en betteraves peut donc donner près de 3 fois plus d'éléments nutritifs que s'il était cultivé en avoine.

Au point de vue de l'élevage, le progrès est très sensible. Il ne l'est pas moins au point de vue financier : aux cours d'avant-guerre, la culture de la betterave donnait par hectare, par rapport à la culture de l'avoine, un bénéfice supplémentaire, d'environ 350 francs pour les 1.400.000 hectares affectés à la culture de la betterave, le bénéfice annuel dépasserait 500 millions.

Ces calculs arides et monotones, mettent en évidence les avantages considérables qu'on peut retirer de l'emploi en agriculture de méthodes logiques et raisonnées. L'agriculture est en effet une industrie très variée dans ses buts, comme dans ses moyens, qui met en jeu les ressources de la science la plus avisée, et fait appel aux ressources les plus subtiles de l'économie sociale et politique.

Son malheur vient de l'abandon dans lequel les esprits cultivés l'ont laissée. Et elle ne peut se développer que par la reconstitution des cadres dirigeants, actuellement inexistants ou insuffisants.

L'amélioration des rendements par la culture alternée des céréales et de la betterave, par exemple, n'est possible que si on introduit dans les campagnes une pratique agricole nouvelle, la dessiccation des cossettes. Bien que simple, cette pratique nouvelle demande cependant un effort d'initiative et d'organisation qui ne peut être utilement réalisé

que par des personnes ayant des connaissances spéciales, qui dépassent celles de l'ouvrier agricole.

La conservation des denrées par dessiccation peut s'appliquer utilement aux fruits et aux légumes; elle permettra de mettre en réserve les excédents momentanés de production pour compenser les déficits; elle apportera une amélioration considérable, aussi bien dans la production que dans la consommation, en supprimant les fluctuations dans les cours, qui ne profitent en réalité qu'à des intermédiaires peu intéressants.

La production agricole, augmentée par une direction plus logique donnée aux cultures et exploitée par une utilisation industrialisée des produits récoltés, est une des bases de la rénovation économique de la France. Nous pouvons tirer du sol de la France des ressources beaucoup plus abondantes que celles qu'on en a tirées jusqu'à ce jour.

Quelles pourraient être les conséquences sociales de l'amélioration généralisée de notre agriculture?

Disposant de plus de ressources, la France pourrait exporter ses excédents, ce qui améliorerait sa situation financière; mais il serait infiniment préférable que cet excédent de ressources servît au développement de la population.

Une population accrue, c'est la possibilité de mettre en valeur toutes les richesses tant agricoles qu'industrielles de notre pays, c'est la multiplication des services à échanger.

Une agriculture prospère est la meilleure cliente de l'industrie; et réciproquement l'industrie développée est le meilleur débouché offert aux produits de l'agriculture.

Aujourd'hui, tous les pays producteurs s'inquiètent de rechercher des débouchés au dehors pour leur excédent de production, tout en dressant des barrières pour se soustraire à l'invasion des produits étrangers: ce qui est un non sens. La meilleure clientèle d'un pays, n'est-elle pas sa propre population? Aussi le développement de la population d'un pays est une cause de prospérité, à la condition que ce développement soit la conséquence du développement parallèle et harmonieux de l'agriculture et de l'industrie.

Ce n'est pas poursuivre une chimère que de songer à développer les ressources agricoles de la France, puisque les moyens à employer pour y parvenir n'ont rien d'extraordinaire, et se résument à travailler avec méthode. N'en serons-nous pas capables ?



Nous devons donc avoir la conviction que la vraie richesse vient de la terre, et que cette richesse est à notre portée, si nous apportons à sa conquête la méthode et la persévérance nécessaires.

Dans la lutte acharnée que se livrent les nations qui se disputent la suprématie industrielle, nous arrivons péniblement à nous défendre, mal servis que nous sommes par des conditions naturelles défavorables ; alors que par la culture de notre sol nous pourrions triompher.

Portons donc nos efforts là où ils peuvent donner des résultats certains, en appelant de tous nos vœux le retour à la terre de France, cette terre d'harmonie et de beauté qui de son sein fécondé fera surgir, chaque jour plus nombreuse la race forte et généreuse qui, imprégnée de ses exemples d'harmonieux équilibre, saura ramener le calme dans le monde troublé.

J. ERHARD.

L'Océan Pacifique et le Canal de Panama

I

La civilisation est née sur les bords de la Méditerranée ; c'est là que se sont à l'origine groupées des nations en qui résidait l'avenir du genre humain. Plus tard la Méditerranée est devenue trop petite et c'est autour de l'Atlantique que la civilisation a concentré et mesuré ses forces.

Mais l'Atlantique s'est, à son tour, montré insuffisant à contenir les peuples émancipés. L'expansion européenne, de proche en proche, a fini par étendre ses rameaux sur l'ensemble du monde. Dans sa marche vers l'ouest, elle est parvenue jusqu'aux bords du plus vaste des océans. L'apparition des peuples nouveaux, qui ont développé leur puissance à l'égal et à l'exemple de leurs aînés, a bouleversé le problème de l'équilibre des nations. Une situation nouvelle s'est créée, incontestablement appelée à se transformer dans l'avenir, mais dont l'évolution ne pourra plus se faire que dans un cadre aux dimensions nettement arrêtées, puisque ce sont celles même de la planète sur laquelle nous nous mouvons. De là, des ambitions et des luttes d'influence, des rivalités et des conflits, d'autant plus dangereux qu'il n'y a plus de soupape de sûreté, que la lutte, pour ainsi dire, a lieu désormais en vase clos. La prophétie de Paul Guieysse se réalise aujourd'hui : « C'est dans le Pa-

cifique, écrivait-il en 1908, que se joueront les parties les plus importantes de la politique du XX^e siècle. »

Refaire l'histoire de la découverte du Pacifique nous semble ici superflu ; gardons simplement du passé sa lumineuse trace, le souvenir de ses héroïsmes et de ses gloires — les nôtres sont grandes, de Bougainville à Dumont d'Urville — et considérons le présent. L'exploration du Pacifique avait demandé trois siècles, mais en un demi-siècle, la loi d'expropriation a fait son œuvre. En Océanie, comme dans les autres parties du monde, il n'y a plus de terres vacantes. Et désormais toutes les grandes puissances sont représentées, soit le long de ses bords, soit dans les îles nombreuses que ses eaux baignent.

C'est d'abord le Japon, dont la guerre sino-japonaise a révélé la puissance nouvelle, le Japon avec ses 55 millions d'habitants, sa riche industrie, sa flotte marchande et militaire, le Japon vainqueur de la Russie, augmenté depuis la guerre des archipels allemands, des Palaos, des Carolines, des Mariannes, tranchées de départ pour de nouvelles conquêtes économiques.

Le Japon, c'est à la fois l'expansion démographique et l'expansion économique (soies, thé, cotonnades, papier, allumettes, houille). Le Japon, c'est la marine marchande par excellence : il est à la convergence des lignes de navigation de Suez, de Panama, du Pacifique et du Transsibérien ; en 16 ans, avant la guerre, sa marine avait sextuplé, et elle était dans le Pacifique le double de celle des Etats-Unis. Les Japonais sont les Phéniciens du Pacifique.

Puis viennent les Etats-Unis, leurs puissants rivaux. Le temps est loin, quoique récent encore, où un homme politique exposait que « l'union américaine ne faisait pas un sou de commerce avec la Chine et qu'elle n'y enverrait pas un soldat » ; avec leurs incalculables ressources, — blé : 25 % de la production mondiale, maïs : 70 %, coton : 60 %, houille : 52 %, pétrole : 66 %, fer et acier : 70 %, cuivre : 52 % — avec leurs 100 millions d'habitants, les Etats-Unis se sentent incomparablement qualifiés pour imposer au Pacifique leur rêve de domination commerciale. De solides

jalons ont été posés, les Hawaï, Guam, Tutuila, dans les Samoa, les Philippines le long des côtes de Chine, œuvre patiente dont le Canal de Panama a été le couronnement.

Des ports importants sont nés le long de leurs côtes; sur le Pacifique c'est San Francisco, qui n'était encore en 1848 qu'une bourgade de 57 maisons en bois ou terre sèche, et qui est aujourd'hui avec ses 500.000 habitants et ses nombreuses industries (du bois, des conserves de viande, de fruits, de poisson) la grande métropole des Etats-Unis de l'Ouest, c'est Los Angelès et San Diego, c'est Portland et Scattle.

Leur marine désormais est la seconde du monde après l'Angleterre; autrefois le 1/10^e seulement du commerce des Etats-Unis était assuré par leur marine nationale, aujourd'hui cette proportion est du quart; ils étendent sur le Pacifique le réseau au fils nombreux de leurs relations maritimes.

L'Angleterre, elle aussi, a une position prépondérante grâce surtout à ses dominions : Canada, Australie, Nouvelle-Zélande. Toutefois, en dépit du rêve des jeunes nations australiennes, on ne saurait oublier leur faiblesse numérique, — en Australie 5 millions d'habitants pour un territoire grand comme les 4/5^e de l'Europe, — leur lent accroissement, les difficultés que leur créent leurs haines des gens de couleur. Leur rôle n'en est pas moins très honorable, accru encore depuis la guerre : aux archipels que l'Angleterre possédait déjà — Fidji, Tonga, Nouvelle-Guinée, archipel de Cook, Salomon, Pernrhyn, Fanning, Humphrey, Phoenix, — il faut ajouter aujourd'hui les anciennes colonies allemandes de l'archipel de Bismark, Bougainville, les îles de l'Amirauté, les deux Samoa.

Du Pacifique l'Allemagne, comme la Russie, ont disparu. De l'Allemagne, elle, rien ne subsiste, son domaine océanien est passé nous l'avons vu aux mains du Japon et de l'Australie; sa base en Extrême-Orient, Kiao Tchéou, port admirablement situé et qui commandait la riche province de Chan-Toung peuplée de 30 millions, le Japon l'occupait dès le 7 novembre 1914. Tout ce fruit d'un effort qui

remontait au lendemain de 1870 a été joué sur un coup de dé.

Reste la France. Certes si la prépondérance y était fonction de la puissance maritime autant que de la grandeur territoriale, la France se présenterait au combat dans des conditions peu favorables. Mais il ne faut pas négliger la base sérieuse, l'assise puissante qu'est en réalité l'Indo-Chine, pays d'activité et de ressources prodigieuses, arrivé à une période de développement et de prospérité qui lui ont permis d'affirmer sa personnalité morale et son rôle de puissance riveraine du Pacifique. Il ne faut pas oublier, non plus, les positions stratégiques avantageuses que nous possédons, prolongement de cette influence au cœur du Pacifique, avec Tahiti, les Iles Marquises, les Wallis, la Nouvelle Calédonie et notre part d'intérêts associés aux Nouvelles-Hébrides.

Ainsi, au point de notre exposé où nous sommes arrivés, nous voyons deux puissances aux intérêts nettement prédominants, s'opposant particulièrement dans le Pacifique nord, Etats-Unis, Japon, puis une puissance dont les ambitions s'affirment plus complètement chaque jour et dont le champ d'action se limite pour l'instant au Pacifique Sud : l'Australie, enfin une puissance qui ne prétend point à dominer les autres, mais dont les échelles constituent, vu du problème politique d'ensemble du Pacifique, des éléments importants dans son économie de demain, la France: l'on a ainsi la photographie sommaire de ce monde nouveau.

L'idée de conquête du Pacifique, répétons-le en terminant au cas où nous n'y aurions pas suffisamment insisté, comporte bien moins, actuellement tout au moins, l'idée de convoitise des terres océaniques que la recherche de débouchés commerciaux jugés infiniment précieux, et dont la forme supérieure et généralisée est la rivalité économique sur les marchés chinois. Sans doute cette vue ne sera pas toujours exacte; elle est appelée à se transformer; à la lutte économique peut succéder ou se superposer la lutte des races, peut-être le Pacifique verra-t-il le conflit de la

race jaune contre la race blanche. La conférence de Washington semble avoir pour un temps tout au moins retardé ces conjonctures ; nous en reparlerons en terminant lorsque nous jetterons un dernier coup d'œil sur l'avenir.

Tenons-nous jusqu'ici à la lutte économique que nous avons esquissée et dont le canal de Panama, œuvre bien française et tombée de nos mains, va devenir l'un des éléments essentiels.

II

Voici un peu plus de quarante années que s'ébauchait au nom de la France, à travers cette chaîne montagneuse de l'Amérique centrale, cette grande œuvre à laquelle Ferdinand de Lesseps tenait à attacher une fois de plus son nom, et qui allait ouvrir pour le monde une voie internationale nouvelle, en permettant à deux océans de mêler leurs eaux. Nous entrevoyions alors de nouvelles annexions économiques, l'Amérique Sud Occidentale, Chili, Pérou, rapprochés de la France et la flotte de notre pays visitant ces côtes ou îles du Pacifique, apportant la prospérité à ces lointaines contrées, à ces archipels méconnus, affirmant nos droits dans cette Méditerranée nouvelle, océan de l'avenir. De ce beau rêve, qui eut pu devenir une réalité si on l'avait fermement voulu, il ne reste plus grand chose : sans doute le souvenir de nos efforts — méritoires, certes — survivra, mais l'instrument économique que nous voulions forger nous a définitivement échappé et aujourd'hui se réalise la parole de Grant : « Le Canal de Panama est un canal américain, fait avec de l'or américain, sur le sol américain ». Et c'est aux mains des Etats-Unis le plus formidable instrument qui soit de force et de domination.

Je ne ferai pas revivre ici la douloureuse histoire de la Cie de Panama, créée au capital de 300 millions de francs le 3 mars 1881, les obstacles sans nom que les ingénieurs rencontrèrent devant eux, le Chagres, la Culebra, et les maladies qui s'abattirent sur les 15.000 travailleurs engagés. Après la catastrophe ce fut la création, en 1894, de la

Cie Nouvelle de Panama, au capital de 60 millions de francs, qui n'avait d'autre but que d'entretenir les travaux, puis de vendre la concession et le matériel aux Américains pour 200 millions. C'est alors la reprise des travaux le 4 mars 1904 et le passage du premier navire à travers le Canal le 1^{er} janvier 1915. Aujourd'hui le canal de Panama voit transiter à travers ses écluses près de 11 millions de tonneaux; nous sommes loin du temps où l'on considérait comme d'un optimisme vraiment excessif les chiffres de M. Levasseur qui osait prétendre que le Canal de Panama ferait 7 millions de tonneaux!

Ce que nous voudrions pouvoir encore dire aujourd'hui, avant que le passé ne s'estompe et ne s'oublie, c'est la somme d'énergie que nos compatriotes, prédécesseurs des Américains, ont dépensé sur ces terres malsaines, et l'effort impressionnant que nous avons fourni en un temps où l'on disposait de machines moins perfectionnées et où l'œuvre était elle-même rendue plus difficile par suite des couches supérieures qu'on attaquait, et que constituaient des argiles grasses et glissantes. Disons-le bien haut : l'œuvre française fut au point de vue technique admirablement conduite et les Américains sont tous sur ce point absolument d'accord; ils ont amplifié nos projets mais leurs ingénieurs se sont inspirés de la plupart de nos plans. « Bien loin de déprécier, a dit M. Stevens, ingénieur en chef des travaux, je m'étonne et j'admire. » Et pour mieux mesurer l'effort nous croyons qu'il suffira de citer un chiffre; sous la direction de Ferdinand de Lesseps, la Compagnie avait extrait 56 millions de mètres cubes et cela représentait la moitié du canal à niveau et près des deux tiers du canal à écluses qu'en définitive on avait adopté. Nous persistons donc à croire qu'avec un peu de sang-froid et de persévérance l'œuvre eût pu être sauvée. Elle ne fut devenue jamais une brillante affaire sans doute, mais elle ne fut pas tombée en des mains exclusives : œuvre française c'eût été, avec la neutralité du canal respectée, notre influence propagée à travers toute l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud; devenue propriété américaine, c'est aux mains des

Américains, retournée au besoin contre l'Europe, une arme redoutable. Nous eussions enfin sauvegardé un milliard et demi de notre épargne nationale, rendu depuis la catastrophe à jamais stérile.

C'est qu'en effet, nous le répétons, les Etats-Unis sont de toutes les puissances civilisées les plus intéressées à l'œuvre de Panama. Panama ou Nicaragua, ce qu'il leur importe c'est de passer, c'est de franchir ce cordon montagneux que la nature semble, par une sorte de défi, avoir placé entre les deux océans, sur une largeur de 70 kilomètres. Il leur faut passer parce que deux grands événements ont déterminé chez eux une véritable révolution économique : en 1895 la grande république américaine qui, jusqu'alors, avait été surtout agricole, passe au rang des grandes puissances industrielles : elle file ses propres cotons, exploite ses houilles et ses fers, devient reine de l'acier. Il ne lui suffit plus de produire pour elle-même : elle devient désormais la redoutable concurrente du vieux continent.

Cette situation nouvelle se traduit — deuxième fait. — par la victoire du parti républicain (1896) qui oriente toute la politique américaine vers la conquête, même violente, des marchés pour l'industrie, augmente le budget de la guerre et lance la grande république pacifique vers l'impérialisme. C'est la guerre avec l'Espagne : ils s'emparent du même coup de Cuba, qui garde l'entrée du Canal, des Philippines en face de la Chine, puis Hawaï, clé du Pacifique nord, et, nous l'avons dit, d'une partie des Samoa, dans le Pacifique sud. Bientôt M. Swan expose cette politique nouvelle dans un discours fameux : « Il faut que les Etats-Unis aient la flotte la plus considérable qui ait jamais navigué sur l'Océan, et que la richesse et l'énergie américaines transfèrent la souveraineté du Pacifique à l'étendard étoilé. »

Mais San-Francisco est une tête de ligne insuffisante. Les aciers de Pittsburg, les cotons de la Nouvelle-Orléans ne peuvent supporter les milliers de kilomètres en chemin de fer pour rejoindre les bateaux qui les distribueront vers

l'Extrême-Orient, ou alors ils doivent passer par Suez, ce qui détruit leur avantage sur les produits similaires d'Europe: seul le canal de Panama peut permettre de lutter avec succès. Ainsi se pose pour les Etats-Unis la question de Panama à l'heure où les malheurs de la Compagnie française favorisent leurs projets.

Les conséquences de ce grand événement, l'ouverture du Canal de Panama, sont nombreuses : au point de vue américain c'est d'abord la Californie rapprochée des provinces de l'est, à qui elle vendra ses céréales, ses bois, son bétail, dont elle recevra les machines agricoles, les produits manufacturés ; ce sont les provinces de l'Est reliées directement avec l'Amérique sud-occidentale (Chili, etc.) dont les nitrates se dirigeront en quantités croissantes vers les champs cotonniers du Texas et de la Louisiane, en échange de pétrole, de fer et de charbon ; c'est la Californie reliée avec l'Amérique Sud-orientale (Brésil, République argentine). Mais c'est surtout, nous insistons, l'Est Américain en relations étroites avec les vieilles et riches régions d'Extrême-Orient, et aussi les pays neufs de la Nouvelle-Zélande et d'Australie auxquels il enverra ses cotons en balles et ses tissus, dont il recevra les soies, les chanvres et les laines.

De ce qui précède il est facile de comprendre que trois grands carrefours nouveaux s'appêtent pour une navigation prochaine ; les Antilles fixeront le centre des courants d'échange des deux Amériques commerçant entre elles ou du trafic européen à destination de leurs rives occidentales ; les Hawaï seront le port d'escale des lignes américaines à destination de l'Extrême-Orient ; les terres polynésiennes du Pacifique sud offriront une relâche indispensable aux lignes européennes et américaines à destination du monde australien.

Or, pour n'envisager que la navigation probable à travers le Pacifique sud, la France avec les Etablissements français de l'Océanie (Tahiti et dépendances), la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides semble particulièrement avantagée par la situation stratégique qu'elle occupe. Nos établissements polynésiens, à mi-chemin ou à peu près

des grands courants commerciaux du grand océan, forment l'X des courants futurs.

Quittons donc le Canal de Panama, et nous dirigeant vers l'ouest, vers l'Indo-Chine, clé de voûte de notre politique, faisons d'abord escale quelques instants dans ces îles.

III

Voici ce qu'on a appelé les petites France du Pacifique. Rappelons en quelques mots leurs caractéristiques :

C'est d'abord Tahiti avec sa satellite Mooréa, à 17° de latitude sud, au centre du Pacifique Austral, îles montagneuses dont les sommets atteignent 2.200 à 2.000 mètres, entourées d'un récif circulaire, travail patient des polypiers ; à l'ouest sont les Iles sous le Vent, îles également volcaniques, au nord-est les Iles Marquises ; à l'est s'aligne un plateau sous marin sur lequel les coraux ont élevé leurs gigantesques constructions : ce sont les Tuamotu, ou îles basses, que prolonge l'archipel des Gambier. Citons encore les îles australes et l'île Rapa.

La population totale de nos Etablissements, de race maorie, est de 25.000 habitants.

Il ne nous appartient pas ici de dire leurs richesses, ce qu'ils attendent de nous, de nos capitaux, de nos bras, pour justifier l'espoir légitime que nous avons mis en eux : cela doit faire l'objet d'une étude spéciale. Nous voudrions seulement exposer le rôle qu'ils jouent et joueront de plus en plus, stratégiquement, politiquement et économiquement, dans les destinées du Pacifique.

Les Etablissements français de l'Océanie, ce sont les jalons les plus précieux qui soient que possède la France. « Les échelles du Pacifique », a dit M. Poincaré. Rien n'est plus exact. Tahiti est la clé du Pacifique, l'outil précieux de notre influence et de notre action.

Pour être plus excentrique, à l'entrée du monde mélanésien, la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides n'en tiennent pas moins une place également importante, au voisinage du monde australien. Entre Panama, notre

passé, plein de grandeurs encore, écluse colossale sur le plus grand des océans et l'Indo-Chine, notre brillant avenir, plein de promesses et de personnalité féconde, voici nos deux plates-formes, polynésienne, mélanésienne, nos deux étapes, nos deux phares.

Sans elles, l'histoire d'hier serait morte à jamais, par elles elle demeure. Sans elles la France serait rayée des grandes nations dans le Pacifique; par elles nous affirmons politiquement, énergiquement notre place. Nous sommes mêlés à tous les grands problèmes qui agitent ce monde nouveau, en attendant que nous retirions de cette situation particulièrement exceptionnelle tous les avantages que cette situation comporte.

Economiquement elles participent à la vie du Pacifique et nouent avec les nations, à travers la vaste mer, des liens économiques étroits. Tahiti produisait, il y a quelques années encore, le tiers de la production mondiale en vanille, la Nouvelle-Calédonie produit un café renommé; le coton de nos îles est apprécié de tous nos filateurs, et des aires relativement importantes s'ouvrent à sa culture; la Nouvelle-Calédonie, c'est le nickel, le plus riche gisement du monde avec le Canada, Tahiti ce sont les phosphates (Makatea), les plus riches en teneurs puisqu'ils vont jusqu'à 80 %. D'Océanie sortent dans toutes les directions, Australie, Etats-Unis, France, près de 30.000 tonnes de coprah. Le commerce de toutes nos îles dépasse 100 millions de francs.

Mais la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides, les Etablissements français de l'Océanie ne jouent pas seulement dans le Pacifique un rôle politique et économique, ils y jouent, et vont y jouer de plus en plus, un rôle stratégique de premier ordre et ceci est vrai surtout pour Tahiti. Et parmi tant d'autres valeurs, cette valeur stratégique est encore la plus grande à nos yeux.

Examinons-la.

Qu'on envisage, par exemple, les lignes futures dont nous avons parlé, Panama-Sydney, Panama-Auckland, Callao-Brisbane ou Sydney, Callao ou Valparaiso-Insulinde, Indo-

Chine ou Philippines, Cap Horn-Chine et Japon, on remarquera que nos possessions se trouvent sur la route et presque toujours à mi-chemin de ces grands itinéraires.

De Tahiti à Panama, par exemple, la distance est de 4.250 milles ; elle est de 3. 500 milles pour Sydney. La distance de Tahiti à Callao est de 4.000 milles, de 3.500 milles sur Brisbane et sur Sydney. Pour Valparaiso la distance est de 4.500 milles, elle est de 5.500 pour Batavia ; de 5.400 pour Saïgon, de 5.300 pour Manille, de 5.000 pour Yokohama. Si nous envisageons la ligne cap Horn-Yokohama, la distance est égale de chacun de ces deux points à Tahiti ; elle est de 5.600 milles pour Port-Arthur.

Presque toujours l'arc de grand cercle passant par ces points extrêmes est tangent de Tahiti ; par contre si, de Panama à Sydney, le trajet par Tahiti n'est pas le trajet le plus court, celui-ci ne dépasse pas de 130 milles la distance la plus courte.

Nos Etablissements ne sauraient, d'autre part, redouter la moindre concurrence : ils sont les dernières terres importantes du Pacifique à l'est ; à l'ouest les autres possessions européennes, Tonga, Samoa, Fidji, obligerait les navires à des détours considérables et les distances les plus courtes y pourraient rarement être réalisées ; ces possessions étrangères sont de plus à des distances le plus souvent disproportionnées des rives à relier : c'est ainsi que les Tonga se trouveraient à plus des deux tiers de la route ; enfin l'archipel de Cook qui, seul, pourrait être un concurrent géographique possible, ne saurait offrir aucune baie suffisante pour recevoir les grands transpacifiques.

Par contre Tahiti, avec sa capitale Papeete, offre dans le Pacifique austral le lieu de relâche obligatoire des lignes de demain ; sa baie est profonde et paisible, elle est située dans une région de calme et de beau temps constants, et dans un centre de tourisme particulièrement privilégié ; la surface d'eau profonde utilisable est de 60 hectares et pourrait être facilement doublée. La passe est large, ouverte dans le récif sur une longueur de 70 mètres. Quant à la route elle-même, à l'exception des Tuamotou qu'on peut

contourner par le nord et qu'il est facile d'éclairer le jour où l'on voudra la traverser, celle-ci est saine.

Un programme en conséquence, a été établi dès 1914, avant la guerre, pour faire de Papeete un port d'escale et de ravitaillement sur la voie de Panama. Il s'agissait de construire un important parc à charbon avec tout son outillage, d'approfondir la passe, d'établir un poste de télégraphie sans fil, d'éclairer les approches par quatre phares puissants. Ces réalisations, la guerre les a interrompues. Regrettons que leur étude n'ait pas été plus activement reprise et poussée depuis. Nous avons eu l'occasion de le dire, et nous le répétons : le canal est percé, des lignes nouvelles se sont créées, elles apprennent à délaisser Tahiti, il est temps pour nous d'agir ; ne nous annonçait-on pas dernièrement que, malgré leur situation défavorable et leurs conditions économiques insuffisantes, les Anglais venaient d'établir un dépôt de charbon aux îles Fanning ? Chaque jour qu'on laisse passer est une faute grave. Assez d'intérêts français sont en jeu dans cette question pour que nous nous décidions à faire l'effort indispensable.

Ainsi Etablissements français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides ce sont, depuis les côtes de Panama, les marches françaises de l'ouest dans l'Océan Pacifique. C'est à ces îles que nous devons de jouer un rôle au centre du Pacifique Sud, d'être un des facteurs de ce qu'on pourrait appeler : la politique des ports, — on eût dit autrement, au temps où notre marine de guerre brillait encore dans le monde de tout son éclat : la politique des points d'appui.

Mais ces îles du Pacifique sud ne sont elles-mêmes, si l'on y réfléchit d'un peu près, que les avancées de la brillante colonie que nous avons déjà citée et qui, elle, joue un rôle de premier plan aux portes de l'extrême Orient : l'Indo-Chine française. L'Indo-Chine est non seulement la France du Pacifique, elle est le pivot même de notre politique.

L'Indo-Chine c'est le point d'arrivée de toute cette histoire tracée par nous sur cet immense domaine des eaux.

Panama, c'est hélas! maintenant la politique du passé; nos possessions insulaires du Pacifique c'est la politique du présent avec tout ce qu'elles possèdent de possibilités à éclore; l'Indo-Chine, c'est toute la large politique de l'avenir.

Pour conserver, pour développer ce que nous avons et à quoi nous tenons, pour assurer la sécurité de toutes ces terres, leur rayonnement, il faut unifier notre politique du Pacifique. Et c'est la raison pour laquelle vous avez vu se diffuser peu à peu sous l'égide du *Comité de l'Océanie française* cette idée qui bientôt a été reprise et consacrée par M. Sarraut lui-même : la liaison étroite de nos îles océaniques à l'Indo-Chine, un droit de regard et de contrôle de celle-ci sur celles-là — en attendant, plus tard, la création de ce rouage : le Haut Commissariat de la France dans le Pacifique, confié au gouverneur général de l'Indo-Chine. Dès aujourd'hui en tout cas remettons à l'Indo-Chine les destinées politiques de nos îles d'Océanie; elle seule, — indépendamment des conséquences économiques que quelque jour nous développerons — a les moyens de faire la politique qui convient.

IV

Tel se présente avec ses compétitions diverses cet Océan Pacifique né à la vie des peuples depuis un siècle à peine. Nous croyons l'avoir montré, les Etats-Unis y jouent un rôle exceptionnellement important, et que la guerre a grandi encore; à tant d'avantages que la nature et leur énergie leur ont réservés, ils joignent aujourd'hui celui d'être puissamment riches; leurs réserves d'or sont les plus fortes qu'on ait jamais vues. New-York a supplanté Londres comme marché de l'argent. Que ce soit au point de vue agricole, industriel ou, désormais, financier, les Etats-Unis détiennent aujourd'hui la primauté universelle.

Mais le Japon aussi a accru sa richesse et sa force : il a triplé son commerce pendant la guerre; de débiteur ce pays est devenu créancier, il prête désormais à la Chine et tous

les prêts qu'il consent ont des garanties sérieuses ; la guerre a, par surcroît, favorisé son rayonnement dans le Pacifique en lui permettant d'étendre son trafic dans des pays où il ne pénétrait pas auparavant ; si sa situation intérieure est encore troublée ce ne sont là, comme l'a dit M. Painlevé, que des troubles qui n'affectent pas beaucoup le labeur actif de la nation.

Ainsi continuent de se développer, aussi intensément qu'avant la guerre, avec des moyens accrus, des antagonismes différents, auxquels l'Angleterre, hier encore l'alliée du Japon, et qui s'appuie sur la base puissante de ses dominions et sur ses ports chinois de transit important, ne saurait rester indifférente. Ces causes de conflit, nous les avons vu reparaître depuis la guerre : question de l'immigration asiatique compliquée désormais par suite de l'immigration de plus en plus grande des femmes japonaises, question des anciens câbles allemands et de l'île de Yap, question du principe de l'égalité des races. Les deux pays risquent de s'affronter à nouveau. Et voici la lutte navale, la mise en chantier, la course aux armements qui recommencent : le budget de la marine au Japon atteint en 1922 490 millions de yen (240 millions de dollars), celui des Etats-Unis 650 millions de dollars, presque trois fois plus.

Sur quelle pente glisse-t-on à nouveau, et quelques années à peine après la guerre qui a ensanglanté l'Europe, va-t-on assister à un nouveau conflit sur les bords du Pacifique ? Le conflit du Pacifique, que le 2 août 1914 a pour un temps éloigné, va-t-il reprendre plus aigu ?

C'est pour, dans la mesure du possible, éviter ou du moins retarder ce conflit croissant que s'est ouverte, le 11 novembre 1921, la conférence de Washington. Quelle situation nouvelle va en résulter pour le Pacifique ? Quels avantages va en particulier en retirer la France, dont nous avons exposé les intérêts ? c'est ce qu'en quelques derniers mots, nous voudrions dire.

L'accord qui le conclut se compose : 1° d'un accord naval ; 2° d'une quadruple entente du Pacifique.

Sur le premier point nous serons brefs car il déborde le cadre de ce sujet; disons toutefois que, par le rapport 5.5.3 adopté pour les « capital ships » les Etats-Unis, l'Angleterre et le Japon se sont en fait partagé pour une durée de dix ans — durée de l'accord — la domination des mers. L'Angleterre, sensiblement à égalité de force avec les Etats-Unis, reste maîtresse des eaux européennes, les Etats-Unis restent maîtres de la plus grande partie du Pacifique, mais le Japon continue de dominer en Extrême-Orient.

En ce qui concerne l'accord à quatre, si l'article 2 n'avait pas été modifié (conversation des puissances intéressées en cas de différend) il n'y aurait rien à dire : en se garantissant pour 10 ans les possessions insulaires du Pacifique contre toutes agressions, les puissances contractantes apportaient leur contribution à l'œuvre de paix. Mais le Sénat américain a ajouté à cet article de telles restrictions qu'il perd ainsi toute portée et se trouve ramené, ainsi qu'on l'a dit : « à un chapitre de quelque morale internationale, sans obligations, ni sanction ».

De la Mandchourie, de la Mongolie, de la Sibérie, de Sakhaline où le Japon est solidement installé, personne n'a soufflé mot aux séances plénières. Le Japon a pu en retour admettre la rétrocession du Chantougn à la Chine. Sa situation est consolidée.

Mais la France ? notre pays, a-t-il lieu de se féliciter de la conférence de Washington ? sans doute les Etats-Unis, le Japon, l'Angleterre déclarent respecter nos droits, sur la Nouvelle-Calédonie, les Hébrides, Tahiti, les Marquises mais de notre Indo-Chine, possession non insulaire, il n'est question en aucune façon. La chose est d'importance si l'on veut se donner la peine d'y réfléchir; supposez que demain le Japon attaque les Philippines : par suite de l'accord à quatre la France sera sollicitée d'intervenir pour défendre les droits des Etats-Unis; mais la réciproque n'est pas vraie : que le Japon attaque l'Indo-Chine nous ne pourrions solliciter le concours d'aucune puissance. Nous n'avons même pas pu obtenir la suppression du condominium aux Nouvelles-Hébrides, régime funeste à cette colonie, et

où cependant nous possédons la large suprématie du nombre et des intérêts économiques.

La vérité, c'est que la France, qui a été à Washington sans arrière-pensée, s'y est trouvée dans un isolement irritant. En réalité lorsqu'elle y est arrivée, les principaux partenaires, sans elle, s'y étaient déjà concertés, les positions étaient prises, et les concessions essentielles étaient échangées.

Au surplus, si nous recherchons dans les accords de Washington les éléments d'une paix durable nous devons avouer que nous ne les trouvons pas : la Chine demeure divisée, désorganisée et une partie de son territoire reste sous le contrôle économique du Japon ; celui-ci fatalement, continuera à heurter les intérêts américains et un différend surgira inévitablement un jour.

En somme, malgré Washington, malgré les déclarations quelque peu audacieuses qui y ont été faites au nom d'un pacifisme fallacieux et trompeur, une vague d'égoïsme brutal et d'impérialisme emporte ceux-là mêmes qui nous accusent, alors que nous ne défendons que nos droits les plus sacrés, de je ne sais quels noirs desseins de dominations et de conquêtes. Oui, sur les bords du grand océan, les appétits demeurent en présence et la question du Pacifique reste ouverte. Et il n'est pas impossible que nous en reparlions, même avant dix ans.

Georges FROMENT-GUIEYSSE,

Directeur général du Comité de l'Océanie française.

ŒUVRES DU JOUR

Le Droit et les Institutions de la Russie soviétique

par Lydia BACH

et le Plan de Rénovation Nationale

Une Russie nouvelle est née. Elle n'est qu'ébauchée encore. Dans l'amas des ruines du passé et des échafaudages de l'avenir c'est à peine si on peut distinguer ses traits.

Mais pour la mieux comprendre, il faut connaître le régime actuel de la Russie. Car un régime s'y est établi avec puissance publique, gouvernement central et autorités locales, avec organes politiques et économiques, avec armée disciplinée et fonctionnaires soumis. C'est le régime soviétique. Il a supprimé toute expression d'opinion contraire à la sienne et organisé un service de propagande unique au monde. Pour rendre plus effectifs les moyens de contrainte, il a introduit la terreur comme système politique.

Tâcher de se rendre compte sans parti-pris, ni exagération des traits caractéristiques de ce système, des tendances qu'il contient en germe, des institutions qu'il a établies, tel est le but de ce livre.

La structure et le fonctionnement des institutions de la république soviétique sont très difficiles à étudier parce qu'au lieu d'être fixées pour une durée, ne fut-ce que provisoire, elles évoluent sans cesse, soit par sauts brusques, soit imperceptiblement.

Le régime des Soviets, tel qu'il a été introduit par la révolution d'Octobre, est une résultante de la tentative d'application des théories de Marx sur la dictature prolétarienne et de l'évolution histo-

rique des formes traditionnelles d'organisation de la société russe. Il comprend à sa base les Soviets ou conseils des députés municipaux et ruraux, qui tirent leur origine des conseils ouvriers ébauchés par la révolution de 1905. Les représentants des conseils municipaux et ruraux s'assemblent, en congrès pan-russe, généralement une fois par an et élisent le comité central exécutif, organe de législation et de contrôle destiné à devenir un parlement soviétique. Celui-ci choisit le gouvernement ou Conseil des commissaires du peuple ; les congrès des soviets s'attachent par un lien qu'on peut facilement renouer aux Congrès panrusses si largement pratiqués par la Russie libérale et révolutionnaire. La forme de congrès fut inconsciemment adoptée par toutes ses organisations politiques et économiques, puis appliquée à l'Etat par les bolchevistes. Inconsciemment, car pas un des théoriciens de ces organisations n'a essayé de construire la doctrine des Congrès panrusses. Mais consciemment ou inconsciemment, le régime soviétique se trouve avoir ainsi des racines profondes dans le passé, le passé historique russe et non le passé théorique international.

Résultat d'un compromis entre la théorie et la vie, le système des Soviets, s'il a conservé presque intact le schéma de sa structure, a dû constamment changer, selon le temps et les circonstances, les fonctions, le rôle et la forme de ses organes. Cette évolution incessante des institutions de la République soviétique provient des changements de la politique du pouvoir, nécessités par les besoins du moment.

L'évolution du régime soviétique, le plus mouvant de tous les régimes, continue encore. Où aboutira-t-elle ? Quels seront les résultats de la politique économique nouvelle ? L'avenir seul peut le dire. Montrer cette évolution jusqu'au point où elle est parvenue aujourd'hui, voici le but de ce travail.

Le présent livre est une étude juridique qui s'efforce d'être aussi impartiale et objective que possible sur la structure et le fonctionnement des institutions politiques et économiques de la République soviétique.

I. — Le système de gouvernement soviétique se rattache à une double origine. La structure de ses organes, la forme d'organisation des pouvoirs dérivent d'un côté des Soviets qu'ébaucha la révolution de 1905 et de l'autre des Congrès panrusses qui jouèrent un rôle si considérable dans la vie politique de la Russie libérale.

Les Soviets apparaissent pour la première fois en octobre 1905. Ils réapparaissent au lendemain de la révolution de février 1917,

avant même l'abdication de Nicolas II. Le Soviet de Pétrograd joua dès le début un rôle politique très important.

Le régime des Soviets se rattache à tout un passé de traditions libérales et révolutionnaires russes.

II. — L'institution des Congrès est la caractéristique du système d'organisation politique établi par la révolution. Sous le régime soviétique, dans le système de Congrès, les Congrès panrusses des Soviets occupent la première place. Ils sont en droit l'organe porteur de la souveraineté, dans la République socialiste fédérative soviétique russe. Il y a eu jusqu'à présent dix Congrès panrusses des Soviets. Ils se composent de députés élus dans les villes par les Soviets municipaux, au nombre d'un par 25.000 électeurs et dans les campagnes de députés de Congrès de Soviets locaux élus au nombre de 1 par 125.000 habitants. C'est donc une élection à 2 degrés pour les députés des villes et à 2, 3 ou même 4 degrés pour ceux des campagnes. Telles sont les mœurs établies par la Constitution, mais avec le temps elles ont subi des modifications assez importantes. D'autres groupements politiques et économiques furent appelés à participer au Congrès panrusse, soit avec voix consultative, soit avec voix délibérante. Les membres du Comité Central exécutif y assistent avec voix consultative. Au cours de la guerre civile, la pratique s'établit pour les Comités exécutifs du Gouvernement d'envoyer chacun 3 délégués auxquels le Congrès accordait après coup voix délibérante. Cette tendance à remplacer les députés librement élus aux Congrès de Soviets locaux par des délégués officiels des autorités administratives locales ne fit que s'accroître avec le temps.

Tant que le Congrès siège, le pouvoir suprême de l'Etat soviétique lui appartient. Mais dans l'intervalle, entre les Congrès, c'est-à-dire presque tout le temps, la souveraineté appartient à l'organe qu'il a élu, au Comité Central Exécutif des Soviets.

Cette dualité du pouvoir souverain dans le temps et non dans l'espace est caractéristique du système de gouvernement par Congrès et le différencie nettement du système fédératif.

En pratique, les pouvoirs formels et l'importance politique du Congrès panrusse des Soviets ont été progressivement réduits au profit du Comité Central Exécutif des Soviets et de son bureau.

A côté, le Gouvernement soviétique convoque fréquemment des Congrès panrusses spéciaux composés de chefs de service, d'administrateurs locaux, de spécialistes, pour la discussion de problèmes particuliers d'administration politique ou économique.

autorité.

V. — Le système électoral introduit en Russie par la révolution d'octobre est basé sur deux principes difformes, dont l'un est caractéristique de la forme du gouvernement par congrès, tandis que l'autre est né de la guerre sociale et de la théorie de la dictature prolétarienne. Le premier c'est la représentation par groupements organiques, le second, c'est la suppression du droit de vote pour les classes possédantes et les partis anticommunistes.

En pratique, la représentation des intérêts n'est réalisée que très irrégulièrement et arbitrairement.

La représentation étant basée sur l'unité collective et non sur l'individu, le rôle de celui-ci dans la formation des organes représentatifs est tout à fait secondaire. Son vote individuel ne compte que parce que et pour autant qu'il fait partie d'un groupement organique. C'est pourquoi il n'y a pas de code électoral général et permanent.

La procédure électorale diffère en ville et à la campagne.

Le scrutin n'est pas secret. Le vote de vive voix est devenu la règle et pour cser lever la main contre le chef hiérarchique qui pose sa candidature il faut une dose de courage que l'électeur ordinaire n'a pas.

Ceux qui vivent du travail d'autrui sont privés du droit de vote. Cette notion vague et indéterminée est assez large pour laisser place à l'arbitraire des commissions électorales chargées de décider qui peut prendre part au scrutin. Seuls, les travailleurs peuvent y prendre part. Mais tous les travailleurs ne jouissent pas de ce droit.

France et Monde

Les Congrès spéciaux se distinguent par le caractère pratique et concret des mesures qu'ils proposent et par leurs fonctions consultatives et non législatives. Ainsi le Congrès panrusse des Soviets, porteur, d'après la Constitution de la souveraineté dans la République soviétique a vu son importance décroître avec le temps. Ses pouvoirs ont été restreints au profit du Comité Central Exécutif des Soviets. Les membres du Congrès, au lieu d'être les députés librement élus par les Congrès des Soviets locaux sont maintenant pour la plupart les délégués officiels des autorités administratives locales.

III. — Le Congrès panrusse des Soviets ne siégeant qu'à de grands intervalles et pendant des temps très courts, ne peut qu'établir les lignes générales de la politique à suivre, donner des directives à l'organe permanent. Il laisse à sa place, pour exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus de par la Constitution, l'organe qu'il a élu à cet effet, le Comité Central Exécutif des Soviets. Ses pouvoirs sont très larges. C'est l'organe suprême de direction, de législation et de contrôle. Il cumule toutes les fonctions exécutives, législatives et judiciaires. Cette négation de la séparation des pouvoirs est érigée en principe par les théoriciens de la Constitution soviétique. En fait, ses compétences ont varié, d'abord restreintes, puis élargies.

Le président du Comité Central Exécutif des Soviets est considéré comme le président de la République soviétique russe. Son importance constitutionnelle est nulle, la Constitution ne le mentionne même pas.

Le bureau du Comité central exécutif est formé pour la discussion préalable de questions particulières et la préparation des projets de loi correspondants. Ce bureau tend toujours davantage à devenir un organe de contrôle administratif et judiciaire plutôt que

France et Monde

Ce qui permet au Gouvernement de priver de leurs droits politiques les gens qui sont contre lui.

La politique économique introduite au printemps de 1921, par sa reconnaissance du capitalisme dans certaines limites, paraît devoir apporter un certain changement. La question se pose du rétablissement dans leurs droits électoraux, des capitalistes exploitant le travail d'autrui. Mais tant que la pratique et les mœurs électorales actuelles dureront, ce droit sera illusoire.

VI. — « La République soviétique russe est établie sur la base d'une libre union de nationalités libres, comme fédération de républiques soviétiques nationales », dit la déclaration du peuple travailleur et exploité, adoptée en janvier 1917 par le 9^e Congrès panrusse des Soviets. Ainsi, le fédéralisme soviétique vient se rattacher au principe des nationalités.

La République socialiste fédérative soviétique russe est composée de régions et de communes autonomes, de républiques fédérées et alliées. La région centrale présentant une unité complète est à proprement parler la Russie soviétique.

Le commissariat des affaires des nationalités fut créé dès le début de la révolution d'octobre pour régler l'organisation, les droits et les devoirs des diverses nationalités peuplant la Russie. Il avait avant tout pour but d'organiser la propagande communiste parmi les diverses races, peuples et peuplades qui habitaient le territoire immense de l'empire russe. Ce n'est que plus tard qu'il est devenu le centre des républiques et régions autonomes. Certaines républiques autonomes ont, auprès du Gouvernement russe, des missions dont les présidents doivent faire partie du Conseil des nationalités. Par contre, le commissariat des nationalités panrusses a auprès des républiques et régions autonomes des représentants ayant droit d'assister aux séances de leurs conseils exécutifs, avec voix consultative.

Un décret du 28 juillet 1922 réorganise le commissariat des nationalités, de manière à ce que le Conseil des nationalités comprenne une Assemblée plénière et un Collège exécutif de 5 membres élus par lui et présidé par le commissaire. Le Conseil doit s'assembler en session.

Le Congrès panrusse des Soviets a fini par devenir l'organe représentatif central de la Fédération soviétique comprenant les délégations de toutes les parties de la Russie.

Le Comité Central Exécutif panrusse des Soviets est maintenant formé de manière à comprendre des représentants des républiques autonomes et fédérées, mais il en est ainsi seulement parce que le

parti communiste qui dresse et fait adopter la liste des candidats l'estime opportun. Les ressources financières étaient, jusqu'en 1922, centralisées et unifiées, une seule et même firme typographique imprimant tout le papier monnaie nécessaire à la Fédération des Soviets.

Les pouvoirs des républiques autonomes et fédérées sont rendus illusoire (et déterminés par les décrets qui établissent leur constitution) par la pratique du bureau d'organisation du Comité Central communiste qui nomme, révoque et permute les membres du parti des postes qu'ils occupent sur le territoire de l'ancien empire russe, souvent sans tenir compte des désirs des organes qui les ont élus.

Le parti communiste est ainsi un puissant moyen d'unification et de centralisation de la Russie, mais par là même il exclut tout régime fédératif. Ainsi le fédéralisme soviétique n'a du fédéralisme que le nom. Ce n'est au fond qu'une décentralisation administrative territoriale basée sur le principe des nationalités.

VII. — Le parti communiste est devenue partie intégrante du système des Soviets.

La confusion de fonction entre le parti communiste et les organes de l'Etat soviétique n'est pas considérée comme normale par le parti au pouvoir. Divers moyens ont été proposés pour y remédier. Mais, en attendant, le Comité Central du parti communiste, ou plutôt son bureau politique, est en fait l'autorité suprême, le porteur de la puissance effective dans la Russie soviétique. S'il peut ainsi diriger tous les rouages politiques et économiques de la République, c'est grâce à la forte discipline et à l'organisation centralisée et hiérarchisée du parti.

VIII. — La presse est soumise, en Russie soviétique, à une réglementation minutieuse et sévère. Ni les journaux quotidiens, ni les revues périodiques, ni les livres ne peuvent être publiés librement. Cette réglementation concerne d'un côté le droit de l'auteur à exprimer librement sa pensée, de l'autre le droit du libraire éditeur d'avoir du papier, d'imprimer et de vendre les livres.

La censure préalable existe en fait sinon de nom puisqu'il dépend du service d'édition d'Etat d'interdire la publication de livres dont la tendance lui déplaît. Il a largement usé de ce droit.

IX. — La séparation de l'Eglise et de l'Etat était inscrite dans les programmes de tous les partis socialistes de la Russie. C'est le régime soviétique qui l'a réalisée en pratique. Mais il ne s'est pas

France et Monde

contenté de rendre l'Eglise indépendante de l'Etat, il lui a déclaré la gérer au nom de la doctrine du matérialisme économique. La propagande anti-religieuse, érigée en fonction de l'Etat a reçu tout l'appui de la puissance publique. En Russie soviétique, l'Eglise comme personne morale possédant des biens et exerçant des droits n'existe plus. Non seulement elle ne reçoit pas de subsides de l'Etat, mais elle ne peut capitaliser les dons volontaires que lui donnent des fidèles.

Tous les biens ayant appartenu à l'Eglise, sauf ceux qui sont destinés directement à l'exercice du culte, sont confisqués au profit de l'Etat et mis à la disposition des Soviets. Les biens destinés directement à l'exercice du culte devenus propriété nationale sont remis par les Soviets locaux aux Associations des fidèles qui doivent compter au moins 20 membres, mais ne peuvent avoir de patrimoine propre. Ce ne sont pas des personnes morales. Le Soviet exerce sur leur activité un droit de contrôle.

Avant même la proclamation de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'état-civil fut sécularisé. Le mariage et le divorce civils furent très lents à s'implanter dans les mœurs.

X. — L'instruction publique a subi en Russie soviétique une réglementation minutieuse. Le commissariat n'est pas arrivé au bout de la tâche qu'il s'était proposée. Toute son activité porte souvent le caractère de réclame et de parade. Il est en perpétuelle réorganisation.

Il comprend le service de l'éducation sociale des enfants, de l'instruction technique, de la propagande politique et de l'édition d'Etat, le centre d'organisation et le centre académique. Personne n'est satisfait par cette perpétuelle transformation.

L'enseignement est mixte, laïque et gratuit; les maîtres pas payés quittaient leurs emplois ou étaient réduits à la mendicité et au suicide. Les parents des élèves se cotisaient pour payer les maîtres et effectuer les réparations nécessaires aux bâtiments scolaires. Le droit d'écolage fut ainsi rétabli en fait. Le commissariat de l'Instruction publique s'y oppose en vain par de nombreuses circulaires : enseignement obligatoire, mais en fait le nombre des écoles est insuffisant et la vie difficile a obligé de nombreux parents à placer leurs enfants au lieu de les envoyer en classe.

XI. — L'organisation de la propagande communiste est un des domaines d'activité auquel le gouvernement soviétique a attaché le plus d'importance. Il y a atteint une maîtrise et une ingéniosité

vraiment remarquable. La propagande politique est devenue pour lui un moyen de gouvernement employé à côté de la contrainte de la puissance publique pour faciliter la réalisation pratique de son programme. Elle porte surtout un caractère de réclame et d'apparat. Les moyens les plus divers sont employés.

L'organisation de la propagande communiste comprend, à côté de la propagande générale, un système de services de la propagande spéciaux.

Toutes ces organisations de propagande, sauf celles du parti communiste, furent unifiées par décret du 23 novembre 1920 en une administration centrale de l'instruction publique de la République, rattachée au commissariat de l'Instruction publique. Toutes les institutions de propagande et d'instruction publique doivent agir sous son contrôle.

XII. — Les commissions extraordinaires, ou *tcheka*, ont été à la fois des organes de police ou sûreté générale de la République soviétique et des organes chargés de réaliser au nom de la dictature prolétarienne, la terreur rouge dans le domaine économique et politique.

Le nom, la structure, les attributions des commissions extraordinaires variaient d'un endroit à l'autre. Seul leur but, « la défense de toutes les conquêtes de la révolution d'octobre contre l'ennemi intérieur » les unifiait.

Elles avaient pour but la lutte avec la contre-révolution, les délits de fonction et la spéculation. La contre-révolution n'a jamais été définie, ni par la loi, ni par la jurisprudence soviétique. Cela laissait une grande place à l'arbitraire et aux vengeances personnelles. La pratique varia beaucoup, surtout en province. Les arrestations étaient si fréquentes que les prisons devinrent insuffisantes.

XIII. — L'organisation judiciaire de la République soviétique comprit jusqu'à la fin de l'an 1922 deux types distincts de tribunaux appelés parallèlement à traiter les contestations entre l'Etat et les particuliers, à poursuivre les infractions pénales.

D'un côté les tribunaux ordinaires fonctionnant plus ou moins normalement; leur juridiction s'étend aux affaires civiles et pénales.

De l'autre les tribunaux extraordinaires, de beaucoup les plus importants, chargés de réprimer les atteintes contre l'Etat, la révolution et le régime soviétique, agissant rapidement et sommairement avec procédure secrète ou publique, presque sans garantie pour l'accusé. Ce sont les tribunaux révolutionnaires généraux et

France et Monde

spéciaux avec toutes leurs instances, jusqu'au tribunal suprême du Comité central exécutif des Soviets. Leur compétence est exclusivement pénale. C'est exceptionnel si les juges ont terminé des études de droit.

La notion de légalité, d'abord honnie comme bourgeoise, fut reprise avec la qualification de révolutionnaire. Mais pour réaliser cette légalité révolutionnaire qui ne se distingue en rien de la légalité tout court, il faut des conditions générales qui ne sont pas encore atteintes actuellement.

XIV. — L'armée rouge, armée régulière basée sur la conscription, armée disciplinée et hiérarchisée, a été l'instrument qui a permis à la Russie soviétique de vaincre ses ennemis à l'intérieur et de maintenir sa dignité à l'extérieur.

Pour faire admettre ces principes d'organisation Trotski eut à surmonter les résistances du parti communiste qui craignait de voir l'appel sous les drapeaux des masses produire des révoltes où le pouvoir soviétique risquait de tomber.

L'armée rouge devait être, d'après l'idée de sa fondation, une armée de classe, une armée prolétarienne. En 1920 et 1921 ce n'est plus une armée de classe, armée révolutionnaire prolétarienne ; c'est une armée régulière, nationale, forte et bien dressée, soumise à une discipline de fer, où la subordination hiérarchique ne laisse rien à désirer.

XV. — Les fonctionnaires des services et administrations de l'Etat et en un mot tous ceux qui, étant au service de l'Etat, accomplissent une besogne qui n'est pas purement manuelle et ne peuvent par conséquent être considérés comme des ouvriers sont des employés soviétiques. Ils forment le mécanisme sans lequel l'état soviétique ne pourrait fonctionner.

Le parti au pouvoir, après avoir dit tout le mal possible des intellectuels et des fonctionnaires, finit par reconnaître qu'il ne pouvait se passer de la longue habitude des affaires et de la connaissance des rouages administratifs de ceux qu'on a appelés les « spécialistes bourgeois ».

C'est en 1918 que s'établit le principe de dualité de l'administration. Il faut profiter des connaissances techniques des spécialistes bourgeois, mais il faut les surveiller de près. Ainsi dans toutes les administrations de l'Etat, il y eut à côté des travailleurs effectifs faisant toute la besogne nécessaire au fonctionnement normal du gouvernement, des commissaires politiques char-

gés de les surveiller et de diriger leur activité. Manquant souvent de tact, incapables de comprendre ce qu'ils contrôlent, ils causent des conflits infinis.

La question de l'unité ou de la collégialité de l'administration liée à celle des spécialistes fut passionnément débattue dès la fin de l'an 1918 dans tous les congrès et conférences de la République soviétique.

Malgré l'hostilité des masses ouvrières, la tendance à placer les spécialistes dans une position privilégiée et à leur accorder des pouvoirs considérables finit par prévaloir.

L'évolution intérieure qui aboutit à la reconnaissance intime du pouvoir soviétique, comme seul gouvernement capable de maintenir l'indépendance et la dignité nationales et de rétablir la patrie dans ses anciennes limites ne se fit pas d'un seul coup. Au début, dans la bonne société, c'était mal vu d'occuper un poste soviétique. Mais, petit à petit, les services et administrations de l'Etat finissent par se remplir d'anciens fonctionnaires et commis de bureau, en commençant par les commis subalternes pour arriver aux chefs de service et directeurs.

Le nombre des employés soviétiques allaient toujours en augmentant. En août 1920, la capitale, sur un million d'habitants comptait 231.000 employés dont 113.000 femmes. Pour deux personnes administrant, il y en avait cinq qui les contrôlaient. Tous ces fonctionnaires acquièrent rapidement les défauts caractéristiques des fonctionnaires russes : manque d'intérêt individuel, inépuisable, incurie, routine et paperasserie, abus de pouvoir, malversation et concussion. Le bureaucratisme, cette plaie dont la Russie avait toujours souffert, s'est établi en maître dans les administrations soviétiques.

Analyse d'Et. BOUCLY.

Aux lecteurs qui veulent bien jeter un coup d'œil sur l'article que je fais paraître dans cette revue, je demande, s'ils ne l'ont déjà fait, de lire et de méditer le résumé qui précède.

Je serai très heureux si je peux amener, par ce moyen, quelques-uns des Français qui pensent, à mieux connaître le mécanisme de la Russie Soviétique. Bien rares sont, en

effet, les Français qui possèdent ce mécanisme. Il est étrange, il est compliqué il nous a été rarement décrit et souvent présenté avec des déformations grossières. Il est certainement beaucoup plus facile de connaître la constitution romaine sous les consuls, que celle de la Russie de nos jours. Le temps a fait son œuvre, il a su opérer la séparation décisive entre les œuvres de passion et les œuvres impartiales, entre les erreurs et la vérité. Cependant, il est peut-être plus utile pour les Français de nos jours de connaître la constitution de la Russie Soviétique que celle de l'ancienne Rome, car elle concerne un peuple immense habitant un territoire assez proche, et que, peut-être, nous rappellerons à la civilisation et à la vie, ou qui peut-être nous entraînera vers la barbarie et vers la mort. Connaître les faits, étudier les ressorts de la vie des peuples qui nous entourent, c'est le devoir trop souvent oublié de ceux qui veulent être simplement des hommes et qui pensent, avec le vieux poète latin, que rien d'humain ne leur est étranger.

L'auteur de l'œuvre remarquable qui est analysée ici a dû faire un très gros effort pour dégager les caractères essentiels du système politique et social de la Russie contemporaine. Autant qu'il est permis de s'en rendre compte, il paraît avoir admirablement réussi à dégager certaines données qui nous paraissent souvent fort obscures. L'analyse qui précède ne porte d'ailleurs que sur une partie des chapitres du livre qui embrasse l'ensemble des institutions russes.

En nos qualités d'homme et de Français, nous avons toujours une tendance à nous demander : Comment la Russie va-t-elle sortir du régime actuel pour adopter un régime nouveau qui puisse assurer son existence normale parmi les autres peuples ? Et l'on est souvent tenté de réduire cette question sous une forme simpliste : Quand le régime Soviétique va-t-il être renversé ? Cette forme est peut-être trop simpliste. Nous avons conservé le souvenir de l'opposition violente faite par les communistes russes à l'Assemblée Constituante, nous avons été tentés de conclure qu'il

n'y a pas en Russie de Constitution. En fait, il y a théoriquement une organisation politique qui peut fort bien être adaptée aux pratiques d'un gouvernement civilisé, fondé sur l'assentiment des populations et non plus sur la terreur, capable d'entretenir des relations honorables avec les États qui l'entourent. Que des Conseils locaux élisent des députés à un grand Congrès central, c'est un régime électoral à deux degrés parfaitement acceptable ; que ce Congrès central fixe les grandes directives de la politique en laissant à un Comité peu nombreux le soin d'administrer ou même d'établir le texte des lois que ratifiera le Congrès, c'est une organisation qui peut même être sérieusement examinée pour des pays plus occidentaux.

Ce n'est pas la base même de l'organisation qui est la cause du mal, c'est le fait que le parti communiste s'est pratiquement assuré la maîtrise de toutes les institutions, prolongeant son règne par la terreur, réduisant les élections à des formalités sans conséquences, où l'on désigne toujours les personnes imposées par les maîtres terroristes. Peut-on prévoir qu'un parti nouveau aura un jour le courage et la force de remplacer le parti communiste, ou que ce parti même va s'approprier à des directives nouvelles ? En tout cas, il faut réfléchir à deux fois avant de condamner la Constitution même. Le rétablissement du tsarisme, vu le ressentiment légitime d'hommes que la terreur rouge a tant fait souffrir et dont elle a fait périr les parents et les amis, risquerait fort d'instaurer une terreur blanche, qui désolerait encore la malheureuse Russie. Et une révolution républicaine risquerait d'être sans fondement solide. Il peut sembler plus sage d'attendre le salut d'une nouvelle tendance politique qui, tout en respectant un régime fédéraliste très acceptable en lui-même lui donnerait une impulsion complètement nouvelle pour acheminer peu à peu la Russie vers le Gouvernement des peuples libres.

Dans la Constitution actuelle, on voit encore apparaître deux éléments dont il faut chercher à tirer le meilleur parti possible, bien que cela ne paraisse pas d'une extrême facilité.

L'un est le système de vote par groupement professionnel. Il semble bien qu'il soit appliqué de la manière la plus confuse et que cette confusion soit volontaire. En principe, seuls les travailleurs manuels paraissent voter, comme faisant partie d'une corporation ouvrière ou paysanne. Dans certains pays, on a introduit le système électoral appelé capacitaire qui rend pratiquement nécessaire pour les électeurs de posséder un certain degré d'instruction ou qui donne une voix supplémentaire à ceux qui le possèdent. Ici, tout au rebours, sont appelés à voter seulement ceux qui d'après leur métier, peuvent être présumés ne posséder qu'une instruction nulle ou rudimentaire : sans aucun doute, les meneurs du parti communiste ont ainsi le maniement plus facile des électeurs.

Il reste cependant qu'on voit là comme un exemple de ce qu'on a parfois appelé la *Représentation professionnelle*. L'exemple n'est pas fait pour encourager beaucoup les peuples d'Occident. Selon nous, la doctrine invariable doit être celle-ci : il faut instituer une *Représentation professionnelle consultative* pour que le représentant autorisé d'une profession soit toujours consulté avant le vote d'une loi qui l'intéresse, mais il faut laisser à la nation, prise dans l'ensemble, le soin de désigner les législateurs. Plus les collèges électoraux qui désignent les membres des Assemblées parlementaires sont étendus et plus ils ont de chance de s'élever au-dessus des intérêts particuliers, pour dégager l'intérêt national. Si l'on veut inciter l'homme qui vote à penser, au moment de son vote, au pays tout entier, on ne doit pas l'appeler à y participer comme membre d'une corporation, ce qui l'incite à se souvenir au contraire de ses intérêts particuliers comme producteur. D'autre part si l'application d'un tel système, ne conduit pas nécessairement comme en Russie à priver de tout suffrage les hommes qui dirigent une exploitation industrielle ou ceux dont la carrière est celle de l'intelligence, elle conduit à noyer leur influence parmi les hommes qui exercent dans la nation un rôle moins important. Comme citoyen, l'ouvrier ou le paysan est souvent prêt à écouter l'homme plus expé-

rimenté qui lui montre la voie ; comme travailleur, il est naturellement enclin à songer à ses intérêts les plus immédiats avant de penser à l'avenir de l'exploitation ou de l'industrie qui le fait vivre. Aux élections nationales nous devons voter comme citoyens et non comme travailleurs.

Un autre point fort remarquable des institutions de la Russie contemporaine et dont il est bien difficile de dégager la valeur exacte, c'est la constitution des républiques et régions autonomes.

Le rouage du conseil des nationalités fonctionnant à côté du Congrès pan-russe paraît conduire à une organisation bien compliquée et bien confuse. En pratique, tout est réglé par l'omnipotence du parti communiste. Si le mécanisme des institutions devait devenir normal et rationnel sans que tous les fondements en fussent ébranlés, il semble qu'on pourrait facilement arriver à une organisation à trois degrés : Municipalité, région, fédération.

L'organisation de Congrès régionaux des municipalités jouissant d'une autonomie réelle, paraît être le point de départ d'une règle meilleure et d'un retour aux relations normales avec les autres peuples. Il est bien clair qu'elle est extrêmement redoutée des dirigeants actuels. Que la Géorgie, la Caucasic, le Turkestan, la République extrême-orientale jouissent d'une véritable liberté, qu'elles puissent organiser leur régime industriel et leur police, conclure des accords économiques avec les autres Etats, et c'est immédiatement toute une partie de l'ancien empire Russe qui peut renaître à l'existence normale pour le plus grand bien des populations, mais aussi pour l'avantage des peuples européens qui traiteront avec les républiques autonomes. Si l'on a institué le commerce, c'est pour l'avantage réciproque des deux partis qui entrent en rapports : il est un peu fâcheux d'avoir à rappeler aujourd'hui cette vérité primordiale ; mais on est bien obligé de le faire puisque l'on préconise si fréquemment des mesures qui ne tendraient à rien moins qu'à fermer les uns aux autres les différents pays de l'univers. Or, arriver aujourd'hui à des accords satisfaisants avec l'ensemble de l'ancien empire Russe, ce n'est pas im-

possible, peut-être, mais c'est à coup sûr d'une extrême difficulté. Ouvrir au contraire, de proche en proche, à la civilisation occidentale, des portions nouvelles de cet ancien empire, c'est à coup sûr beaucoup moins impraticable. Mais il faut naturellement que les Pays qui traiteront avec des républiques autonomes soient prêts à aider ces républiques, si une intervention du pouvoir central veut leur imposer de répudier le régime de justice rétabli sur leur territoire. C'est là que la difficulté commence, car les Pays qui ont fait la grande guerre ont en général, aujourd'hui, une manière assez étrange de concevoir le maintien de la paix. Ils semblent toujours admettre qu'il peut y avoir une justice sans gendarme: ils n'essaient pas de faire prévaloir peu à peu une organisation internationale qui assure, au besoin par la force, le respect du droit. Ils ne semblent pas admettre qu'en créant une force effective pour la défense des traités, ils rendront inutile l'entretien de forces bien autrement considérables pour prévenir les guerres universelles. L'étude du problème russe amène nécessairement à méditer sur le problème de la paix, car il n'y a peut-être pas d'inconnue plus grave à l'heure présente que l'attitude future de cet immense et malheureux pays. Son alliance avec la France a commencé, il y a trente ans, le redressement de l'Europe et son effondrement, beaucoup moins sous les coups de l'Allemagne que par l'effet des germes de décomposition intérieure, a ouvert une question angoissante entre toutes pour l'avenir du monde.

PROBUS.

La Documentation Vivante

établie sous la direction de

M. Gaston COMBESCURE, Ancien Élève de l'École Polytechnique, Docteur en Droit, Avocat à la Cour de Paris.

avec la collaboration de :

M^{lles} Etiennette BOUCLY

Suzanne GASTON-GIRAUD, Docteur en Droit, Lauréat de l'Institut,

Cécile LONG, Archiviste au Musée Pédagogique.

MM. Octave AUBERT,

Joseph CASTAGNÉ, Licencié-ès-Lettres.

André COURTIN, Secrétaire général adjoint de l'Union centrale des Syndicats des Agriculteurs de France.

L'Intendant Militaire (C. R.) LE BARS,

Léon MOISSENET, Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées.

Henri NOILHAN, Ingénieur Agronome.

Gustave PAUTRAT.

Marcel ROBERT, Licencié-ès-Lettres.

Henri SIMONDET, Agrégé de l'Université.



NOS RUBRIQUES

Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif ; elles présentent, non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.

Avant le titre se trouve une note de la Direction pour relier les analyses et mettre en lumière les grandes directives qui paraissent s'imposer à l'heure présente.

Chaque analyse est présentée sur une ou deux pages, de manière à pouvoir être plus facilement détachée et conservée.

Chaque page est complétée, s'il y a lieu, par une note en italiques sur les idées et les faits.

- 30 **Vie et Histoire sociales** (Philosophie, Méthodologie et Histoire des sciences sociales).
- 31 **Statistique et Population** (Méthodes, Population, Démographie, Statistiques).
- 32 **Politique et Diplomatie** (Politique intérieure et extérieure, Colonisation, Société des Nations).
- 33 **Production et Finances** (Travail et travailleurs, Banques, Monnaies, Crédit, Production, Socialisme).
- 34 **Droit et Jurisprudence** (Droit international, Droit public, Droit privé, Droit pénal).
- 35 **Gouvernement et Administration** (Administration centrale, régionale et locale, Armée, Régions libérées).
- 36 **Prévoyance et Assistance** (Bienfaisance, Associations, Assurances, Habitations à bon marché).
- 37 **Education et Enseignement** (Pédagogie, Enseignement primaire, secondaire, supérieur).
- 38 **Commerce et Transports** (Commerce intérieur et extérieur, Marine marchande, Communications).
- 39 **Folklore et Féminisme** (Coutumes, Cérémonies, Condition de la femme).

POLITIQUE & DIPLOMATIE

Politique intérieure et extérieure - Colonisation -
o o o o Société des Nations o o o o o

ORGANISONS LA PAIX DES PEUPLES

Une partie importante du prolétariat allemand comprend le sens de notre intervention dans la Ruhr ; et nous devons nous appuyer sur elle pour rétablir la paix.

(ALLEMAGNE)

329 : 327 (43)

Le prolétariat allemand dans la Ruhr, par Albert SAUZÈDE,
« Parlement et Opinion », 20 mars.

Les social-démocrates, embourgeoisés et qui ont pris part au gouvernement, souhaitent l'échec de l'entreprise française, mais dans la paix. Ils sont prêts à résister à toute action nationaliste.

Les communistes refusent de s'associer à la résistance de M. Cuno et sont disposés à examiner les réclamations franco-belges. Ils refusent de prendre parti pour leurs exploités ; et ils savent que si l'entreprise de la France échouait, il y aurait comme une revanche du nationalisme germanique.

Quant aux socialistes indépendants, ils estiment qu'on n'a pas absolument fait, du côté allemand, tout ce qui aurait pu être fait pour donner au problème des réparations une solution satisfaisante. D'autre part, on n'a pas non plus, au point de vue de la politique intérieure et de la politique financière, épuisé toutes les possibilités de constituer les bases d'une économie nationale dont le rendement aurait permis de mieux faire face à la fois aux exigences des Alliés et aux revendications de la classe ouvrière allemande.

Il est possible que les procédés de persuasion employés par l'autorité française achèvent de nous concilier un prolétariat qui sent le tort qu'il ferait à sa cause en encourageant l'obstination et la déloyauté des magnats.

La Documentation vivante

A la demande même du représentant britannique à la Commission économique de la S. D. N. l'Etat Libre d'Irlande a été invité à se faire représenter à la conférence internationale douanière de Genève, le 15 octobre. L'admission de l'Irlande dans la S. D. N. contribuera à apaiser les conflits qui subsistent encore.

(IRLANDE)

327 (41,5)

L'Irlande et la Société des Nations, « Irish Independent », 4 avril.

L'Irlande s'est tenue jusqu'à présent sur la réserve ; elle a préféré attendre une invitation et ne l'a pas sollicitée. L'Irlande est libre d'accueillir ou de récuser cette invitation à prendre part à la conférence douanière.

Mais son intérêt est d'accepter l'offre. Certes, la S. D. N. ne s'est pas encore affirmée comme l'instrument puissant de politique internationale que prévoient ses auteurs. Mais une institution internationale ne peut pas donner immédiatement toute sa mesure, car elle doit vaincre les jalousies et les suspicions. De plus, l'Amérique a gravement compromis le prestige de la Société en refusant son adhésion. L'Irlande, qui a conquis récemment son indépendance et peut passer pour l'amie traditionnelle du peuple américain, ne doit pas laisser échapper cette occasion de contribuer à l'amélioration des rapports internationaux. D'autre part, l'importance du traité anglo-irlandais s'affirmerait du fait de la présence à Genève des Irlandais sur un pied absolu d'égalité avec la Grande-Bretagne.

Les Idées et les Faits.

EN ALLEMAGNE, LA POLITIQUE EST DEVENUE CHOSE PRIVÉE. — Depuis la révolution s'est développé en Allemagne un processus qu'on pourrait appeler le régime de la politique privée. Dans son Livre jaune, Poincaré parle avec ironie des industriels qui forment le gouvernement de fait en Allemagne ; il dit que la mise en avant de MM. Stinnes et Silverberg n'est qu'une manœuvre politique. Ce n'est pas une manœuvre, c'est simplement la manifestation extérieure du régime véritable sous lequel vit l'Allemagne nouvelle. Le groupement économique le plus puissant, celui des industriels, règne, à peine gêné par le groupe qui tient le second rang par la puissance, c'est-à-dire les syndicats. Tout ce qui est en dehors de ces deux groupes est politiquement réduit à l'impuissance. Telle est la situation, qui ne paraît pas devoir se modifier pour le moment. Le règlement du problème des Réparations et la question de la Ruhr dépend des gros industriels. (Morus « Die Weltbühne », 8 mars).

Aux Etats-Unis, le bloc agricole considère comme établi le fait que les emprunts de guerre ne seront annulés sous aucun prétexte et le fait que l'Amérique ne prendra à sa charge aucune des obligations du traité de Versailles pour le maintien des frontières en Europe. Mais l'Amérique ne peut refuser son assistance aux conférences qui peuvent rétablir l'équilibre en Europe.

(ETATS-UNIS)

327 : 338 (73)

L'intervention des Etats-Unis, interview du sénateur Arthur CAPPER, leader du bloc agricole. « Recueil des Documents Etrangers au Ministère des Affaires Etrangères ».

Pour placer l'Europe dans la bonne voie, il faut la décider à accomplir les actions essentielles, et notamment des économies. Dès que les dépenses auraient été réduites, il faudrait exiger une augmentation des impôts, afin d'équilibrer le budget. Il faudrait aussi examiner la dépréciation des changes dans certaines nations et reprendre, là où cela est possible, les paiements en espèces.

Si l'Europe fait appel à l'Amérique pour sortir de ce chaos, sans violer les règles de l'honnêteté et de la justice à l'égard de chacune des nations, l'Amérique doit se déclarer prête à participer à une conférence. Seule, elle n'exige aucune concession, aucune part dans les réparations ; elle pourrait donc formuler un jugement honnête et impartial. Mais l'Amérique n'interviendra que lorsque des symptômes certains, des preuves indiscutables lui permettront de conclure que l'Europe est disposée à étudier les questions extérieures avec les méthodes et la mentalité d'un homme d'affaires.

L'Europe doit faire un effort sérieux de production et payer ses dettes. On pourrait alors attendre d'heureux résultats d'une conférence économique qui se réunirait à Washington, loin des chicanes et des intrigues de l'atmosphère européenne. Il s'agit de savoir si les nations de l'Europe ont assez du chaos, si elles sont disposées à confier aux Etats-Unis le rôle d'arbitre et à leur demander de leur montrer le chemin qui conduit à la reconstruction économique.

A la condition qu'on n'annule pas les emprunts contractés par l'Europe et qu'on n'entraîne pas les Etats-Unis dans une alliance politique, les Américains doivent faire raisonnablement et honnêtement le possible pour sauver l'Europe du désastre financier et commercial, et cela pour éviter à l'Amérique elle-même les troubles qui seraient l'inévitable conséquence de ce désastre.

Les Idées et les Faits.

« Le devoir est d'être utile, non comme on le désire, mais comme on le peut. » (AMIEL, journal intime).

La Documentation vivante

Dans son rapport sur le budget des colonies pour 1922 et 1923, M. Archimbaud a parlé de la Constitution d'un consortium français, du Pacifique, présidé par le Gouverneur Général de l'Indochine. Il comprendrait l'Indochine, la Nouvelle-Calédonie et toutes les îles françaises du Pacifique.

(FRANCE)

327 : 329 (44)

L'Indochine et les colonies du Pacifique. « Tribune Indigène », 10 mars.

L'idée du groupement de nos possessions du Pacifique a vite pris une importance de premier ordre, et l'adhésion publique que lui a donnée M. le ministre des Colonies a grandement contribué à son succès. La réforme projetée a principalement pour effet de donner au gouverneur général de l'Indochine la haute direction de la politique française dans le Pacifique, et à l'Indochine un pouvoir de tutelle morale et même matérielle sur toutes nos possessions océaniques, en vue de les tirer de leur état d'abandon actuel.

Un commissaire général assurerait dans le Pacifique une continuité de vues, une unité d'action, et pourrait obtenir des gouverneurs de nos colonies océaniques des efforts concordants pour le développement de nos intérêts et le respect de nos droits.

L'union des Colonies du Pacifique, sous l'égide de l'Indochine, leur donnerait une importance et un crédit qu'elles ne sauraient trouver seules. Peut-être même l'Indochine pourrait-elle prendre à sa charge les subventions allouées à ces colonies par le budget de l'Etat.

D'autre part, l'Indochine contribuerait à la prospérité des colonies du Pacifique en s'attachant à leur fournir de la main-d'œuvre annamite et en favorisant la création d'une ligne de navigation destinée à la relier directement à ces possessions. Voilà ce que l'on dit en France.

Mais il ne faut pas oublier qu'il reste encore beaucoup de choses à faire en Indochine. La construction des voies de pénétration au Laos n'est pas achevée ; l'aménagement des ports, les travaux de drainage et d'irrigation absorberont encore des centaines de millions. Il est naturel que l'Indochine veuille garder ses ressources pour son propre équipement économique. L'Indochine a aussi besoin de toute sa main-d'œuvre pour mettre en rapport les régions du Haut-Tonkin, les rizières de l'Ouest, les plateaux laotiens. Les indigènes de l'Indochine trouvent que l'honneur qu'on veut leur faire, en transformant la colonie en métropole du Pacifique, serait bien onéreux.

QUE LA FRANCE APPRENNE A SE FAIRE CONNAITRE PAR L'ETRANGER

*Pour lutter contre la campagne de persistantes calomnies qui ris-
quait de détacher de nous l'opinion américaine, notre gouvernement
a créé à New-York un bureau de renseignements : notre cause est
juste, nous ne devons pas la laisser méconnaître.*

(FRANCE-ETATS-UNIS)

327 (44 : 73)

Un bureau français de renseignements aux Etats-Unis, par Wil-
bur FORREST. « New-York Times », 28 février et 16 mars.

Les efforts de la propagande allemande aux Etats-Unis ont déter-
miné le gouvernement français à demander à M. Gaston Liébert,
consul général à New-York, l'organisation d'un service d'informa-
tions. Ce service qui s'étendra sur tout le pays, aura pour mission
de démentir et réfuter les nouvelles imaginées au sujet de l'atti-
tude des troupes françaises dans la Ruhr, et de donner au public
américain des renseignements véridiques sur la politique française
des réparations. On a songé également à la campagne américaine
de Hearst et on a immédiatement sondé l'opinion de presque tous
les journaux américains ; les articles reçus en Amérique prétendent
que les Français maintiennent dans la Ruhr des troupes noires,
capables de commettre des actes de sauvagerie. D'autre part, les
déclarations de certains journaux anglais, notamment le *Daily Chro-
nicle*, ont incité les Français à prendre des dispositions pour com-
battre les effets de la propagande adverse.

L'opinion américaine comprendra la légitimité d'un service d'in-
formations français, mais non de véritable propagande. Tout orga-
nisme qui contribuera à faire connaître les faits exacts rend service
au monde. Si le bureau installé par M. Liébert répand des rensei-
gnements exacts sur la situation européenne, son œuvre représen-
tera un bienfait pour le monde, et particulièrement pour l'Amé-
rique, de quelque nom qu'on appelle sa publicité.

Les Idées et les Faits.

LA « PAUVRE ALLEMAGNE ». — *Sur une plainte déposée contre l'Etat
de Hesse, le tribunal de Darmstadt a rendu le 31 mars un jugement
qui fait droit à la demande de l'ex-grand-duc régnant Ernest-Louis.
L'Etat de Hesse, représenté par le ministre de l'Intérieur, est con-
damné par jugement provisoire à payer au grand-duc 30 millions
de marks, et à supporter les frais du procès.* (Deutsche Allgemeine
Zeitung, 4 avril).

La Documentation vivante

Il est des pays étrangers où seuls nos religieux et religieuses font connaître et aimer la France. En dehors de tout esprit de parti et de religion, nous devons les aider dans la tâche entreprise.

(FRANCE)

327 (44)

La France catholique hors de France, par Mgr BAUDRILLART, conférence à la Société des Conférences, 23 mars.

Des religieux et religieuses français travaillent dans le monde entier à faire aimer la France. L'œuvre est ancienne et durable. Le Canada français vit encore de la France religieuse du grand siècle ; la Syrie et le Levant, de la France religieuse depuis les croisades jusqu'à nos jours. C'est la preuve que la France est douée d'un génie universel, d'un génie catholique, en même temps que d'un génie national. Pendant des siècles, l'expansion religieuse a servi de véhicule à toutes les formes de son expansion au dehors.

La France moderne ne doit pas pratiquer une politique confessionnelle et ne s'appuyer dans le monde que sur une clientèle catholique. Une politique d'accords avec le Vatican n'impliquerait en rien un changement de notre politique extérieure de neutralité et de liberté.

On ne peut demander aux gouvernants de ne point tenir compte des forces libérales qui tournent leurs regards vers la France de 1789. Mais on doit leur demander de tenir compte aussi des autres et surtout de ne pas s'aliéner ces groupements catholiques qui, en tant que catholiques actifs, représentent près de cent millions d'hommes prenant part à la politique de leurs pays respectifs. C'est la thèse de MM. Leygues, Briand et Colrat devant le Parlement.

Il faut que les gouvernants comprennent qu'à côté d'une certaine clientèle libérale, la clientèle catholique est, tout compte fait, celle sur laquelle, en vertu du passé de la France et de la communauté de religion, nous pouvons le plus compter. Des nations protestantes, comme l'Angleterre et les Etats-Unis, exerceront toujours plus d'attrait que nous sur les protestants. Pour conserver les sympathies des catholiques étrangers, notre gouvernement n'a pas besoin de chercher à exercer dans le monde une action proprement religieuse, ce qui, M. Briand l'a dit avec raison, n'est pas son affaire. Il lui suffira de montrer, par la présence d'un nonce à Paris et d'un ambassadeur à Rome, qu'il est en union avec le chef de la catholicité ; de rendre à l'Eglise de France, avec une paix durable, le moyen de posséder ce qui est nécessaire à sa vie ; de ne pas traiter chez nous en parias les religieux qui portent au dehors le drapeau de l'Eglise catholique et de la civilisation française.

A l'approche de l'élection présidentielle de 1924, les deux partis politiques des Etats-Unis semblent préconiser la fin du splendide isolement d'après-guerre.

(ETATS-UNIS)

327 (73)

L'Amérique et la paix. Renseignements donnés par Charles CESTRE.

En Amérique, il faut distinguer entre l'opinion de l'élite cultivée et celle du peuple. Cette différence est sensible surtout dans l'Ouest. Les cultivateurs et le peuple ne s'occupent que des choses américaines, de la question des récoltes ou de celle des salaires. L'élite cultivée s'intéresse aux choses de l'Europe, et pense de plus en plus que l'Amérique ne peut pas se désintéresser du problème de la paix. Un exemple récent est celui du referendum organisé par la Société Economique parmi ses membres ; ils ont répondu en majorité en faveur de l'entrée de l'Amérique dans la S. D. N., de l'organisation d'une conférence internationale pour les réparations et les dettes, de concessions de l'Amérique aux Alliés sur la question des dettes ; une majorité moindre a déclaré justifiée l'occupation de la Ruhr (713 oui, 326 non, 219 approbations avec réserves). Dans l'Ouest et auprès du peuple, pareil referendum serait oiseux. On est heureux des promesses de la récolte prochaine, de la reprise des affaires, de l'activité de l'industrie, de l'accélération du mouvement commercial ; et l'on fait confiance au gouvernement qui a dirigé l'Amérique dans le sens de l'isolement et du réalisme national.

Toutefois, le gouvernement républicain et M. Harding ne semblent pas aussi rassurés que le bon peuple. La preuve en est que M. Harding vient de lancer l'idée que le Sénat décrète l'adhésion des Etats-Unis au Tribunal International de La Haye. Ce à quoi, M. Wilson, sortant du silence, a répondu par une recommandation solennelle au parti démocrate de soutenir l'entrée de l'Amérique dans la S. D. N. au cours de la prochaine campagne électorale. Deux politiques vont donc s'opposer : la politique prudente et timide de M. Harding se ralliant au Tribunal de la Haye, à condition que cela n'entraîne pas l'Amérique dans la S. D. N. et la politique hardiment idéaliste de M. Wilson demandant, comme en 1919, l'adhésion intégrale de l'Amérique à l'organisme qui prépare par la justice et par la conciliation, la paix durable du monde.

Quelle que soit l'issue des élections de 1924 le fait que l'idéalisme se réveille en totalité ou en partie et que les affaires du monde semblent revenir dans le champ de vision des hommes d'Etat américains ne peut manquer de nous donner satisfaction.

La Documentation vivante

Les Dominions de l'Empire Britannique veulent pouvoir donner, sur les questions de politique extérieure, une opinion différente de celle de la métropole.

(EMPIRE BRITANNIQUE)

329 : 327 (42)

La représentation des Dominions dans l'Empire et les idées de Sir George Perley. Renseignements donnés par Maurice GUÉNARD.

Le moment semble venu pour l'Angleterre d'accorder à ses Dominions une certaine autonomie politique ou, plus exactement, d'accepter qu'ils la prennent. On objectera qu'en agissant ainsi, l'Angleterre ne fait que suivre sa politique traditionnelle de libéralisme. En fait, elle s'est montrée très large envers ses colonies pour la conduite de leur politique intérieure, mais elle s'est toujours montrée jalouse de parler en leur nom devant l'étranger.

Le journal *Le Canada* montrait dernièrement avec habileté la lente évolution par laquelle depuis 1879, le Canada avait peu à peu conquis une certaine autonomie. Il a d'abord obtenu la nomination d'un haut commissaire canadien à Londres, puis à Paris et, enfin, le droit longtemps disputé de négocier ses traités de commerce. Il devient donc de plus en plus nécessaire de préciser quelle sera la politique de l'Empire et le rôle qu'y joueront les Dominions. Sir George Perley, ancien ministre du Cabinet Borden et représentant du Canada à Londres pendant la guerre, a fait sur ce point des déclarations significatives au rédacteur de la *Canadian Gazette*.

« Le problème de la coopération des Dominions avec l'Empire « devient de plus en plus urgent. Quel est le plan qui pourrait per- « mettre à plusieurs Etats autonomes d'agir en harmonie en matière « de politique étrangère ? L'unique solution serait des consultations « fréquentes entre ces Etats. Il faudrait pour cela que chaque Domi- « nion eût un ministre de son cabinet résidant à Londres, pouvant « être appelé en consultation avec les membres du gouvernement « anglais lorsque se poserait une question de politique étrangère. « Dans l'avenir quand on nommerait un Haut Commissaire, il devrait « en même temps faire partie du gouvernement canadien. Le ministre « ainsi désigné pourrait passer son temps entre Londres et le Canada « afin de maintenir un contact étroit entre les deux pays. »

L'opinion de Sir George Perley est aussi celle de Sir John Sinclair qui a fait une proposition analogue devant le Conseil législatif de la Nouvelle-Zélande.

Ce Conseil d'Empire pour la politique extérieure semble donc s'imposer, mais il sera sans aucun doute d'un fonctionnement délicat.

**L'ETAT DOIT ETRE ORGANISE
POUR REMPLIR SA MISSION**

Dans une discussion à la Chambre des Communes, ont été exposées les thèses pour et contre l'ingérence de l'Etat dans les entreprises et la propriété privées.

(ROYAUME-UNI)

329 (42)

Une discussion sur le socialisme à la Chambre des Communes.

« Morning Post », 21 mars.

La Chambre des Communes, dans sa séance du 20 mars, a eu à se prononcer sur la motion travailliste suivante :

« En présence de l'impossibilité dans laquelle se trouve le système capitaliste d'utiliser et d'organiser les ressources naturelles et les forces productrices, ainsi que d'assurer un standard of life convenable à la majorité de la population, la Chambre, persuadée que cette impossibilité a pour causes la propriété privée et le contrôle, par des particuliers, des moyens de production et de répartition, déclare que l'effort législatif doit avoir pour objet de substituer graduellement au système capitaliste un ordre social et industriel fondé sur la propriété collective et le contrôle démocratique des moyens de production et de répartition. »

L'examen de cette motion a donné lieu à un débat particulièrement intéressant, dans lequel les thèses fondamentales du Labour Party ont été à nouveau exposées et discutées. Les travaillistes sont venus affirmer à la tribune qu'ils ne veulent ni la révolution, ni la confiscation ; qu'ils veulent abolir le régime capitaliste graduellement, comme ils ont déjà commencé de le faire, et qu'ils attendront toujours qu'une réforme soit couronnée de succès avant d'essayer d'en réaliser une autre.

Le parti national-libéral a répliqué en exposant que la disparition de l'initiative et de l'intérêt privés appauvrirait la nation et aggraverait les maux existants. Il est possible de réaliser le redressement social dont la nécessité est évidente, sans pour cela bouleverser les bases actuelles de la société. Les nationaux libéraux sont résolus à poursuivre une politique qui aura pour effet de supprimer les monopoles et le gaspillage, et d'assurer le bien-être de l'ensemble des membres de la nation. Il estimerait que depuis 50 ans, les salaires aient augmenté de 10 %, alors que l'ensemble des profits aurait décuplé. La prospérité matérielle de l'Angleterre s'est beaucoup développée depuis 50 ans, mais les travailleurs manuels en ont largement bénéficié.

La Documentation vivante

D'après le Statist, entre la politique des socialistes et celle des avocats de l'initiative privée, il n'y aurait qu'une différence de degré, et non une différence de principe.

(ROYAUME-UNI)

329 (42)

Le socialisme et l'Etat. « Statist », 7 avril.

Au cours de la discussion récente à la Chambre des Communes, sur le socialisme, l'un des orateurs travaillistes a fait observer que le « capitalisme » absolu n'existe plus, et que l'Etat ou les municipalités sont engagés dans un grand nombre d'entreprises qui, autrefois relevaient, uniquement, de l'initiative privée. Cette application partielle des principes du socialisme ne déplaît pas au Labour Party, qui se propose de l'accélérer de plus en plus.

Il est vrai qu'une tendance socialiste se manifeste dans la politique des soi-disant défenseurs de l'entreprise privée : depuis 1906, le gouvernement a montré une disposition marquée à outrepasser ses fonctions légitimes. Et l'amendement que les libéraux ont déposé en réponse à la motion travailliste montre que, entre la politique des socialistes et celle des avocats de l'entreprise privée, il n'y a qu'une différence de degré, et non pas de principe.

Les dépenses publiques pour les « services postaux » ont passé de 31 millions en 1900-01, à £ 55 millions en 1910-11 et à £ 265 millions en 1920-21. Sur ce dernier chiffre, les crédits votés par le parlement représentent £ 169 millions, et les crédits votés par les municipalités £ 64 millions. La plupart de ces services sont d'une utilité douteuse pour la collectivité, et nécessitent tous une administration extrêmement coûteuse. Sur les £ 265 millions affectés aux services sociaux, les frais d'administration s'élèvent à £ 17 millions. La loi sur l'hygiène publique coûte £ 5 millions à appliquer, ce qui représente une proportion beaucoup plus élevée encore.

Les problèmes du chômage et du logement n'ont nullement été résolus, malgré les sommes énormes dépensées par l'Etat. Voici aujourd'hui que les agriculteurs, arguant de la loi sur la Sauvegarde des Industries, demandent au gouvernement une protection similaire à celle dont jouissent certains industriels.

Sur les questions sociales, aucun des gouvernements qui se sont succédés depuis la guerre, n'a adopté une politique définie. Les propositions concrètes contenues dans les anciens programmes des libéraux et des conservateurs ont fait place à une politique d'expédients. Si les tendances socialistes de la législation actuelle ne disparaissent pas, il deviendra très difficile de faire une distinction positive entre les divers partis de la Chambre des Communes.

**LES PEUPLES DOIVENT S'ADAPTER
AUX MŒURS DEMOCRATIQUES**

L'existence de grands partis forts et bien organisés, est indispensable pour une bonne politique intérieure. L'idéal serait, semble-t-il, de n'avoir que deux partis ; mais est-ce possible ?

(ALLEMAGNE)

329 (43)

Peut-on simplifier la vie politique et n'avoir plus que deux grands partis, celui du gouvernement et celui de l'opposition ?

« *Kölnische Zeitung* », 27 mars.

Il s'agirait de ramener la complexité de la vie politique à la simplicité, par le groupement en deux partis, celui du gouvernement et celui de l'opposition. L'établissement de ce système en Allemagne serait moins difficile qu'on ne croit généralement. Les obstacles qui s'y opposent sont beaucoup moins dans les faits que dans l'instinct de conservation qui anime les partis actuels, et qui dans notre histoire a toujours nui au progrès.

En exceptant l'extrême aile droite et l'extrême aile gauche — groupes d'ailleurs peu nombreux et absolument négligeables dans l'hypothèse envisagée — il existe déjà maintenant deux grands groupes de partis : le bloc socialiste et le bloc bourgeois. Dans le bloc bourgeois il existe déjà depuis moins d'un an une « communauté de travail » qui réunit les populistes, le centre, les démocrates et le parti populaire bavarois. Ce groupement, tel qu'il a été constitué, avec des liens assez lâches, a fait ses preuves. Depuis la scission des populistes et le début de la politique de résistance passive dans la Ruhr, les nationaux allemands se sont sensiblement rapprochés de cette « communauté de travail ». Il ne dépend que de la bonne volonté de chacun qu'un rapprochement s'opère entre tous les partis bourgeois. Déjà les partis existants montrent que la collaboration est possible, voire au sein d'un même groupe, entre des gens que séparent d'assez fortes divergences d'opinion. Cette « communauté de travail et d'intérêts » n'impliquerait pas forcément tout de suite la fusion des partis et des fractions. Si elle se réalise, est-il souhaitable qu'un trait de séparation nette soit tiré entre la socialdémocratie et la bourgeoisie ?

Il ne s'agit pas du tout, comme on le croit souvent, d'élargir le fossé entre la classe ouvrière et la bourgeoisie, d'accentuer la lutte des classes. La division en deux grands partis aurait plutôt l'effet opposé. L'opposition entre bourgeoisie et classe ouvrière n'existe ni en politique ni dans les partis. Une grande partie de la classe qui travaille est organisée dans le camp bourgeois, et chez les social-

La Documentation vivante

démocrates nous trouvons beaucoup de gens ayant fait des études universitaires, une partie de la bourgeoisie et notamment des employés. Nous croyons même que cet afflux venu du camp bourgeois vers la socialdémocratie a imprimé à cette dernière une marque particulière, et pousse plutôt dans le sens radical que dans le sens modéré. Ce n'est plus le marxisme où domine l'idée des intérêts économiques collectifs ; les nouvelles recrues du socialisme professent un individualisme marxiste, ou un marxisme rendu individualiste.

Ainsi l'opposition n'est plus entre classe ouvrière et bourgeoisie, il est entre le matérialisme de la masse et les tendances individualistes. Le professeur Horneffer disait en une formule exagérée : c'est Marx contre Nietzsche.

Toute notre vie publique sera dominée pour une longue période par cette lutte entre la mentalité bourgeoise individualiste, et la conception socialiste basée sur le matérialisme collectif.

L'explication et le débat entre le socialisme et l'individualisme politique devra nécessairement se produire, c'est là la « lutte des classes » de l'avenir. Il est utile et sage d'aller au devant d'elle sans préjugés et sans illusions, et de livrer la bataille sur le terrain et avec les armes du parlementarisme. Cette lutte renforcera dans la bourgeoisie le sens social, et dans la socialdémocratie le sens des nécessités de l'Etat.

Le système à deux partis politiques aurait l'avantage d'orienter la lutte entre les conceptions politiques dans les voies calmes et légales. Les usages politiques et parlementaires s'en trouveraient améliorés, la résistance contre les fauteurs de troubles, ceux de gauche et ceux de droite, deviendrait aisée parce que menée en commun, et il deviendrait enfin possible de faire une politique extérieure nationale et consciente de son but.

Les Idées et les Faits.

POUR LES DEUX PARTIS POLITIQUES. — « Tous les phénomènes du monde nous apparaissent comme une lutte, ou, si l'on veut, comme une sorte de transaction, constamment changeante, entre les forces de conservations qui veulent maintenir ce qui est et les forces d'évolution qui veulent le transformer. La vie politique d'un grand peuple n'échappe pas à cette loi universelle. Ce qu'il faut souhaiter, c'est que de grands partis se forment, correspondant à des instincts profonds de la nation, et non pas à des intérêts mesquins ou à des ambitions de personnes. C'est qu'il y ait, d'un côté, un parti traditionaliste, et d'un autre côté un parti réformiste. » (Paul P. PAINLEVÉ).

M. Jules Corréard (Probus) définit avec une grande précision les buts et les modes d'action du groupe des *Républicains Rénovateurs* (3, rue Tronchet) dont il est le fondateur et l'âme.

(FRANCE)

329 (44)

Un parti des hommes nouveaux, par J. CORRÉARD, allocution au dîner mensuel de l'Association « France », 10 mars.

La condition préliminaire de toute action commune est la parfaite entente entre tous ceux qui travaillent ensemble et poursuivent le même grand dessein. Notre première tâche est donc de réaliser cet accord indispensable sans lequel les plus nobles efforts restent vains, les plus belles activités se dépensent et se dispersent sans aucun profit pour elles-mêmes ni pour la collectivité.

Et maintenant, quel but poursuivent les républicains rénovateurs ? Pour répondre à cette question, il suffira que nous interroignons la France elle-même, que nous voyions de quels maux elle souffre, vers quelle fin elle tend. Or, ce que la France, consciemment ou non, veut de toute sa puissance, c'est l'ordre et la paix. Etablir l'ordre et la paix sociale au dedans, assurer la paix matérielle et morale et les rapports de bon voisinage avec tous les peuples au dehors : voilà donc quel sera notre but. Pour faire la France grande et heureuse, deux conditions s'imposent, qui seront à la base de notre programme : résoudre l'angoissant problème de la natalité ; faire une politique de la productivité : voilà dans quel sens nous sommes résolus à travailler.

Quant à nos moyens d'action, ils ne seront efficaces que si nous savons établir et maintenir parmi nous une sévère discipline. Sachons donc organiser la discipline dans la démocratie, et nous aurons déjà fait beaucoup pour notre cause. Les chefs doivent ici comme partout donner l'exemple. C'est ainsi que nous avons demandé à nos orateurs d'aujourd'hui de ne garder la parole qu'un quart d'heure : cette petite contrainte qu'ils s'imposeront, j'en suis sûr est un symbole de notre méthode de travail : ramasser dans des formules brèves des idées précises, lesquelles doivent éclairer notre route pour l'action prochaine : tel sera le rôle de la parole. Exécuter promptement et avec exactitude, chacun dans la mesure de ses moyens, ce qui aura été décidé en commun : telle sera la nature de l'action.

Les Idées et les Faits.

« La politique ne doit plus être une lutte de partis les uns contre les autres, mais un travail en commun pour des intérêts nouveaux. »
(Discours du leader Stresemann à Munster le 27 février).

La Documentation vivante

Un livre récent de M. Guy Grand contient beaucoup d'idées et de réflexions intéressantes. Pour en faire connaître à nos lecteurs l'inspiration très noble, nous en détachons les pensées ci-dessous.

(GÉNÉRALITÉS)

329 : 327 (°)

La démocratie et l'après-guerre, par Georges GUY-GRAND, un vol. Paris, 1923.

« Il faut que l'or, au lieu de se prendre pour une fin en soi, consente à *servir* les grandes choses qui lui donneraient son titre de noblesse : la patrie, l'humanité, la science, l'art, la justice. Il faut aussi que la pensée, qui est bien la noblesse de l'homme, consente à voir qu'elle ne peut se déployer librement que dans une société forte, saine et juste, et que ses jeux ne doivent pas la détruire. »

« Le peuple, nominalement souverain, se désintéresse parfois de la chose publique... les individualités fortes, les minorités énergiques s'agitent et pétrissent la masse inerte et molle. Sous le masque démocratique les oligarchies sont maltresses. Il en sera ainsi tant que les hommes ne voudront pas être des citoyens, des chefs de famille, des producteurs éclairés, tant qu'ils renonceront à cette dignité qui leur est offerte. La démocratie ne se fera pas toute seule. »

« Nous ne serons en république que lorsque régnera en chaque citoyen la seule chose qui ne puisse pas se vendre — car en se vendant elle cesse d'être — la conscience. »

« En définitive, la démocratie ne peut se réaliser que par l'éducation : éducation du peuple, éducation des élites : constatation ressassée qui reste le dernier mot de tout. Démocratie, disait Proudhon, c'est démopédie. »

« Organisons donc la démocratie, suivant la formule à la mode, ou mieux donnons-lui des disciplines, sur le double principe de la compétence et de la responsabilité, de l'autorité et du contrôle, dans l'ordre politique, et dans l'ordre administratif ou technique, en déterminant les rapports des deux ordres. »

« Si la liberté et l'égalité ne savent pas se discipliner, les institutions et les sociétés se dissoudront dans l'anarchie. »

Les Idées et les Faits.

« Une erreur est d'autant plus dangereuse qu'elle contient plus de vérité. » (AMIEL, journal intime).

ORGANISONS LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Voici l'analyse d'une très vivante causerie de M. J.-L. Bonnet sur la représentation proportionnelle dont il s'est fait le champion.

(FRANCE)

328 (44)

La représentation proportionnelle, par J.-L. BONNET, causerie au dîner mensuel de l'Association « France », 10 mars.

En France, nous connaissons trois modes de suffrage : scrutin d'arrondissement, scrutin de liste, représentation proportionnelle.

Le scrutin de liste simple, laminoir qui broie les minorités, comme le scrutin d'arrondissement, procède du principe majoritaire : une majorité de 51 0/0 est tout, une minorité de 49 0/0 n'est rien.

Le scrutin d'arrondissement tend à la dissolution des partis et des doctrines, car c'est essentiellement un scrutin de personne. Le député se voit dans l'obligation, s'il veut conserver son siège, d'entretenir sa « clientèle », et de satisfaire les intérêts particuliers de ses électeurs, même s'ils sont contraires à l'intérêt général.

Avec le système majoritaire, la politique est toute de marchandage : où l'on s'en aperçoit le mieux, c'est lorsqu'une élection comporte un deuxième tour de scrutin ; il ne s'agit même plus, alors, de s'appuyer sur une majorité, mais de se ménager, par des combinaisons de personnes, par des maquillages de programmes, l'appoint de voix nécessaire pour enlever l'élection ; l'élu, pour ménager sa réélection, fait la politique de son appoint plutôt que celle de sa majorité et il peut arriver que, en raison de cette confusion, ce soient des minorités qui deviennent arbitres de la politique du pays.

Or, il faut avant tout apporter de la clarté dans nos mœurs politiques ; il faut des doctrines, il faut une discipline et il faut des partis pour employer l'une à la réalisation des autres. La représentation proportionnelle est le seul régime susceptible de permettre leur développement, car, chaque parti étant assuré d'avoir dans les assemblées la place qui lui revient légitimement, ses élus peuvent s'inspirer exclusivement de la politique du parti sans avoir à faire prévaloir de mesquines combinaisons de personnes.

Lors même que le scrutin majoritaire arriverait à se dégager des contingences, il porte en lui une tare initiale : les majorités ont toujours la même tendance : elles se croient omnipotentes et infailibles et croient de leur devoir d'étouffer les minorités.

Avec le système majoritaire, les partis font la politique générale de leur politique électorale ; avec la proportionnelle, ils feront la politique électorale de leur politique générale.

La Documentation vivante

La loi électorale yougoslave a éliminé du parlement tous les partis de second ordre et n'y a laissé substituer que 8 partis sur 42. Il y a là de quoi constituer une opposition dangereuse.

(YUGOSLAVIE)

329 (49,7)

Les élections en Yougo-Slavie. « *Kœlnische Zeitung* », 26 mars.

La loi électorale actuellement en vigueur en Yougoslavie empêchait toute prévision sur les élections du 18 mars dernier. Cette loi établit des circonscriptions électorales, exige la formation de listes, exclut toute répartition proportionnelle et prescrit que dans chaque circonscription, tout parti politique qui n'atteint pas le « coefficient » est exclu de la compétition. Ce coefficient est un certain nombre de voix, obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés dans la circonscription par le nombre plus un des députés à élire.

Il est évident que cette loi électorale, faite par les deux grands partis qui dominent dans le pays, radicaux et démocrates, favorise les grands partis politiques. Or il s'était formé dans l'époque de crise récente 42 partis, groupes et sous-groupes, sur lesquels 34 viennent d'être complètement battus. Sous un régime électoral qui permet à un parti qui, par hasard, a seul atteint le coefficient, de recueillir 6 mandats pour 2.000 voix, tandis que tous les autres partis, réunissant ensemble 10.000 voix, n'obtiennent pas même un siège, il n'y a évidemment pas de dispersion ni d'émiettement possible. Aussi cette loi anti-démocratique a-t-elle eu du moins pour résultat de mettre fin à l'émiettement politique en Yougoslavie.

Les élections ont fait ressortir les oppositions de races et les conflits intérieurs, qui ont si lourdement pesé sur la vie du pays depuis deux ans. Il eût été souhaitable dans l'intérêt du nouvel Etat qui a besoin de s'affermir que l'union des esprits se fit sur l'idée yougoslave. Tout au contraire le parti démocrate, le seul parti qui réprouvait par principe l'égoïsme de race et ne voulait connaître ni Serbes, ni Croates, ni Slovènes, mais seulement des Yougoslaves, a perdu presque toute son influence, et les vainqueurs de la lutte électorale sont les défenseurs du régionalisme et de l'égoïsme de race : ce sont les radicaux serbes du parti Patchitch, les paysans croates du parti Raditch, les cléricaux slovènes du docteur Korochetz, et les mahométans bosniaques du docteur Spaho.

Les Idées et les Faits.

« Il y a des iniquités politiques qui ne peuvent plus être impunément commises, à cause de la civilisation avancée des peuples. »
(CHATEAUBRIAND).

PRODUCTION & FINANCES

- Travail et Travailleurs - Banques, Monnaies, Crédit -
o o o o o Production - Socialisme o o o o o

A SITUATION NOUVELLE, FINANCES NOUVELLES

La Suisse réforme sa législation fiscale pour mieux l'adapter aux conditions et aux besoins actuels.

(SUISSE)

336.2 (49.4)

Le projet de loi fiscale. « Journal de Genève », 17 mars.

Le texte du projet de loi fiscale, adopté en deuxième lecture, a pour but d'augmenter les recettes de l'Etat, répartir plus équitablement les charges de l'impôt, unifier et simplifier la perception de l'impôt.

Jusqu'ici, les charges fiscales du canton de Genève reposaient exclusivement sur la fortune acquise, au moyen des anciennes taxes mobilière et immobilière, puis, plus récemment, au moyen de l'impôt sur la fortune. Les revenus du travail étaient totalement exonérés, sauf par les communes. Le projet en suspens répare cette anomalie. Tous ceux qui ont leur domicile à Genève devront payer un impôt sur les revenus et un impôt sur le capital ; ceux dont la seule ressource est le produit du travail ne paieront que le premier. La distinction entre les revenus du travail et ceux de la fortune acquise a été acceptée unanimement par le grand Conseil. Mais la taxe professionnelle est combattue. L'auteur du projet, M. Gampert, déclare qu'à ses yeux les taxes professionnelles fixes ne se justifient pas, et qu'il ne les a conservées que pour ne pas enlever aux communes cette source de recettes. Elles devraient rester un accessoire, une sorte de patente, et non faire figure d'un impôt nouveau s'ajoutant aux autres.

Les Idées et les Faits.

« L'abus de l'initiative individuelle a été une des principales causes de la rupture de l'équilibre budgétaire. » (Paul DESCHANEL).

La Documentation vivante

Voici un admirable exposé qui réfute scientifiquement quelques erreurs économiques, généralement admises et provenant toutes de la même source : croire que la vérité financière d'avant-guerre est encore la vérité financière d'après-guerre.

(GÉNÉRALITÉS)

332.1 (°)

L'Etat et les Banques d'émission, par Robert WOLFF, « *Revue Economique Internationale* », Mars.

Quel que soit le procédé employé — emprunt consolidé intérieur, emprunt extérieur, bonifications d'intérêts — le remboursement des avances se traduit par une surcharge dans le budget de l'Etat : le taux d'intérêt auquel l'Etat se procure des fonds en s'adressant au public est toujours beaucoup plus élevé que celui qu'il paie pour les avances à lui faites par la Banque.

Pour certains économistes, cet inconvénient serait négligeable parce que le remboursement total des avances constituerait à lui seul, l'assainissement monétaire de la circulation de la Banque, lequel assurerait une amélioration du change.

Mais il est évident que le remboursement total des avances, qui peut être obtenu par des procédés artificiels, ne donne pas à la Banque la faculté d'abolir le cours forcé : l'échange des billets contre de l'or ne sera possible que le jour où le change sera stabilisé.

D'autre part, le change d'un pays dépend de deux éléments essentiels : la balance générale des paiements extérieurs, et la situation budgétaire. Les remboursements à la Banque, sans influence sur la balance des paiements, pèsent sur l'équilibre budgétaire. Toute tentative pour activer le remboursement avant que le déficit ait disparu ne fera qu'entraver la possibilité de remboursements ultérieurs.

Ces erreurs trouvent pourtant encore des adeptes grâce à la survivance de conceptions archaïques sur la monnaie. Des économistes continuent à voir dans les billets la seule monnaie ; le chiffre d'émission de la Banque serait l'expression de la circulation totale et du pouvoir d'achat de la nation. Ils oublient que tout établissement de crédit, lorsqu'il consent un escompte ou une avance, crée, lui aussi, de la monnaie, en inscrivant à son passif un dépôt correspondant.

Les partisans des remboursements à date fixe affirment encore que l'étranger base son appréciation de la situation monétaire d'un pays sur le montant des avances de la Banque d'Etat. Or, à l'étranger, les milieux avertis portent leur attention sur le déficit budgétaire.

Le remboursement total des avances est le couronnement indispensable d'une œuvre d'« assainissement monétaire » ; il n'en est à aucun degré le point de départ.

Le budget britannique de 1922-23 se solde par un excédent de recettes : le gouvernement pourra secourir ses chômeurs.

(ROYAUME-UNI)

336 (42)

Les recettes fiscales de l'Echiquier en 1922-23. « *The Statist* », 31 mars.

Les recettes fiscales du gouvernement britannique pour l'année qui se termine au 31 mars 1923, dépassent légèrement, dans l'ensemble, les évaluations budgétaires. Toutefois, si l'on considère séparément les différentes sources de revenus, on constate de grandes divergences avec les chiffres inscrits au budget.

Le total des recettes fiscales au 25 mars, s'élève à £ 890 millions, soit seulement £ 20 millions de moins que le total des évaluations pour l'année tout entière. Par comparaison avec la période correspondante de l'année dernière, on enregistre une diminution de £ 185 millions. Pour 1922-23, les trois principales recettes sont l'impôt sur le revenu, les contributions indirectes et les douanes.

L'impôt sur le revenu a produit £ 365,8 millions, soit £ 36,8 millions de plus que l'évaluation pour l'année entière. Les contributions indirectes ont produit £ 156 millions, somme sensiblement égale à l'évaluation. Les douanes dépassent de £ 9 millions l'évaluation. Ces trois sortes d'impôts ont eu un rendement notablement inférieur à celui de l'année précédente : la différence en moins est de £ 12 millions pour l'income-tax, de £ 37 millions pour les contributions indirectes et de £ 7 millions pour les douanes.

La plus-value de £ 46 millions qui s'est produite sur l'impôt sur le revenu et les douanes, est plus que contrebalancée par la moins-value de l'impôt sur les bénéfices exceptionnels (*Excess Profits Duty*), ainsi que des recettes diverses. Ce dernier chapitre, qui comprend principalement la vente des stocks du gouvernement, a produit £ 43 millions de moins que le chiffre inscrit au budget, et £ 104 millions de moins qu'au cours de l'année précédente. Les recettes de l'*Excess Profits Duty* ne s'élèvent qu'à £ 954.000, alors qu'elles avaient été évaluées à £ 27 millions.

Quant aux dépenses publiques, leur total pour l'année est de £ 259 millions, soit £ 144 millions de moins que les évaluations, et £ 280 millions de moins qu'en 1921-22.

A l'heure actuelle, l'excédent des recettes sur les dépenses dépasse £ 130 millions, au lieu de £ 35 millions l'année précédente, et de £ 7 millions d'après les évaluations. Cet excédent, joint aux £ 157 millions provenant des ventes de bons du Trésor, est de beaucoup supérieur à la diminution de la dette flottante en 1922-23.

La Documentation vivante

Malgré l'excédent budgétaire, la situation financière du Royaume-Uni est encore très grave, et le contribuable devra supporter encore de lourdes charges.

(ROYAUME-UNI)

336.3 (42)

L'excédent budgétaire et la nécessité d'amortir la dette publique. « Economist », 7 avril.

L'existence d'un excédent de ressources budgétaires pour l'année 1922-23, a fait naître un mouvement en faveur d'une réduction des impôts. Mais, avant d'en venir à une mesure aussi radicale, il est un problème qu'il faut qu'on résolve à tout prix ; c'est celui de la dette publique. Ce fardeau doit absolument être allégé, si l'on ne veut pas que le progrès social et économique soit indéfiniment paralysé par lui. Il y a quatre procédés pour diminuer la dette : 1° la répudiation partielle, par un abaissement arbitraire du taux de l'intérêt ; 2° l'inflation monétaire, qui relèverait les prix et les revenus, augmenterait le rendement des impôts et réduirait la charge de la dette ; 3° un impôt sur le capital ; 4° une politique d'amortissement énergique et soutenue.

La première solution n'est pas à envisager. La seconde a des inconvénients évidents. En outre, la dette publique est si élevée qu'il faudrait une inflation énorme pour arriver au résultat désiré. L'inflation n'est d'ailleurs qu'un impôt déguisé sur le capital et sur les revenus fixes.

Il ne reste donc que la troisième et la quatrième solution. L'impôt sur le capital est un impôt inégal, incertain, dont les effets sont dangereux. Si l'on ne se décide pas à adopter une politique d'amortissement, on n'a que le choix entre l'impôt sur le capital et l'inflation.

Mais, si l'on se décide à amortir, il faut que la nation se résolve à supporter de lourds impôts pendant toute la durée de la génération actuelle. Il faudrait, en effet, rembourser, d'ici 50 ans, au moins £ 5 milliards, ce qui aboutirait à une réduction d'intérêts de £ 200 millions par an. Cet amortissement exigerait £ 100 millions par an. D'autre part, un fonds d'amortissement de £ 50 millions permettrait de rembourser £ 5 milliards en 38 ans, à condition que, chaque année, les intérêts épargnés fussent ajoutés au fonds. Mais les fonds d'amortissement constituent une grande tentation pour les ministres des Finances.

Quel que soit le procédé choisi, l'amortissement s'impose, et le pays doit consentir ce sacrifice nécessaire. Le moment est donc mal venu pour parler de diminutions d'impôts.

**LA STABILISATION DES CHANGES EST INDISPENSABLE
A LA RECONSTITUTION ECONOMIQUE DU MONDE**

L'Allemagne escompte une stabilisation, au moins provisoire, du mark, qui facilitera les transactions commerciales.

(ALLEMAGNE)

338 : 336 (43)

La crise économique et financière. « *Vossische Zeitung* »,
1^{er} avril.

La balance commerciale de l'Allemagne fait ressortir chaque mois un nouvel excédent des importations sur les exportations. D'octobre à janvier dernier, le solde passif oscilla entre 280 et 167 millions de marks-or par mois. Il résulte de cette situation que nous vivons, dans une proportion importante, de la substance amassée pendant de longues années de paix au prix d'un travail assidu et de la plus grande économie. Cette substance disparaît toujours davantage, de mois en mois.

C'est là la cause profonde du peu de succès de l'émission de Bons-or du trésor, alors qu'autrefois un emprunt d'Etat de quelques centaines de millions-or eût été couvert dans un délai très court. La voilà bien la preuve de notre appauvrissement !... L'abondance des nouveaux emprunts en valeurs réelles qu'émettent les villes et les provinces n'est pas moins caractéristique. L'Etat de Hesse émet en ce moment un emprunt à 6 %, basé sur la lignite et le seigle à 44.000 marks par unité, il émet aussi un emprunt en marks-papier, dont le taux d'intérêt sera égal au taux d'escompte de la Reichsbank.

Il est évident que les emprunts en marks-papier sont particulièrement en faveur en période de hausse ou de stabilisation du mark, et qu'au contraire les emprunts en valeurs réelles ne le seront qu'en cas de nouvelle dépréciation monétaire. Pour l'avenir immédiat, le maintien du cours actuel du mark est chose vraisemblable. L'intervention de la Reichsbank se poursuit et s'étend même encore. L'augmentation des dépôts d'or à l'étranger (qui atteignent actuellement 165 millions de marks-or) et les 100 millions de marks-or provenant de l'emprunt peuvent être utilisés dans un but d'intervention. Il est donc possible de dire avec quelque certitude, que le cours du change en Allemagne se maintiendra à peu près au niveau de ces derniers temps. On obtiendra ainsi plus de certitude pour les transactions commerciales futures.

La Documentation vivante

La crise des changes, conséquence des perturbations de l'économie mondiale, a encore aggravé le désordre économique général : c'est par elle que doit commencer l'œuvre de reconstitution.

(GÉNÉRALITÉS)

338 (2)

La crise économique mondiale et ses causes. « Deutsche Bergwerks-Zeitung », 13 mars.

Avant 1914, l'Europe jouait dans l'économie mondiale un rôle prédominant, qu'elle a perdu par la guerre et ses répercussions. Les pays belligérants ont gaspillé, au cours des hostilités, une partie considérable de leur richesse pendant que les pays neutres, profitant de la situation, ont pu livrer des produits dans une mesure supérieure à leur capacité de production. La ruine économique de l'Europe, déjà préparée par la guerre, fut complétée par la perte de deux centres producteurs : la Russie et les Etats centraux.

La production européenne a diminué ; par exemple, pour le charbon, la production américaine qui représentait en 1917, 36,60 % seulement de la production mondiale, représente en 1920, 46,20 %, cependant que le pourcentage de l'Europe est passé de 54,3 à 45,9.

Il en est de même pour la consommation : en 1913, l'Europe consommait 60 % de la production mondiale de cuivre et les Etats-Unis 33 % ; en 1920 l'Europe 34 % et les Etats-Unis 48 %.

La situation économique européenne est encore aggravée par l'endettement de l'Europe, consécutif à la guerre. Sur les 800 milliards de marks-or qui représentent le coût total de la guerre, l'Europe a pour sa part une dette de 680 milliards environ.

La conséquence d'une telle perturbation dans l'économie mondiale, c'est la crise des changes, augmentant encore le désordre économique général. Cette crise s'est manifestée en Angleterre par un chômage important, entraînant des sacrifices financiers considérables : 6 milliards de marks-or jusque fin 1922, sans compter les pertes résultant du manque de production.

La France aussi souffre d'une crise économique grave, bien que ses besoins en charbon aient été assurés jusqu'à son intervention dans la Ruhr. Les tonnages exportés de janvier à novembre 1922 accusent une diminution de 215 millions de francs sur ceux de la période correspondante de 1921.

Le déséquilibre de l'économie mondiale, a été aggravé surtout par la ruine des Etats centraux. C'est presque exclusivement à cause de cette perte que les pays producteurs de matières premières ne peuvent plus écouler leurs produits, et, ne sont plus à même d'acheter des produits finis.

**CHARGES DE LA GUERRE POUR UN ALLEMAND :
4.000 FRANCS SUISSES ; POUR UN FRANÇAIS : 7.000,
SI L'ALLEMAGNE NE REPAIRE PAS**

L'Allemagne accepte les garanties économiques, mais repousse les gages territoriaux et politiques. L'occupation de la Ruhr l'a donc atteinte au point sensible.

(ALLEMAGNE)

338 (43)

L'Allemagne et les Réparations, par Bernhard DERNBURG. « Berliner Tageblatt », 12 avril.

Le traité de Versailles a réglé le problème des Réparations et celui de la sécurité de la France. C'est contre l'interprétation arbitraire et brutale du traité que nous luttons. Toutes les propositions dépassant les termes du traité n'auront aucune valeur tant que l'Allemagne ne les aura pas approuvées de plein gré.

D'après le traité, les Réparations ne doivent pas dépasser la capacité de paiement de l'Allemagne. Or celle-ci n'a jamais été fixée jusqu'à présent. Il faut donc, avant toute chose, procéder à une évaluation véritable de la capacité de paiement. Le ministre des Affaires étrangères, dernièrement s'est dit d'accord avec le plan du secrétaire d'Etat Hughes, pour l'institution d'une commission de quelques experts internationaux.

Mais, commencer par le plan de Réparations sans fixer ce que l'Allemagne peut payer, c'est mettre la charrue avant les bœufs; c'est l'ordre même du traité de Versailles, et cela implique d'établir en même temps ce que l'Allemagne a payé jusqu'ici.

Mais quelle que soit la somme fixée, il ne sera pas facile de la mobiliser sous forme d'emprunts internationaux. On en arrive donc à l'interprétation du traité que nous réclamons, c'est-à-dire que les sanctions prévues au chapitre II ne puissent comporter que des garanties économiques et en aucun cas des gages territoriaux et politiques. Tant que ce principe n'aura pas été reconnu, tout emprunt international ne pourra avoir aucun succès. La politique de la Ruhr et celle des Réparations s'excluent.

Les Idées et les Faits.

« L'Allemagne, avant la guerre, faisait, mieux que ses voisins, tout ce qui est le résultat du travail humain : la science, l'industrie, la finance, le commerce, etc. Mais il y avait une chose qu'elle faisait mal, et qu'elle a continué à faire mal depuis la guerre : c'est la politique. » (NITTI).

La Documentation vivante

L'Allemagne ne peut se passer du charbon de la Ruhr ; et elle devra céder quand ses réserves s'épuiseront.

(ALLEMAGNE)

338.2 (43)

L'Allemagne peut-elle se passer du charbon de la Ruhr ? par MORUS. « Weltbühne », 29 mars.

La privation du charbon de la Ruhr est à la longue une catastrophe, non seulement pour la France, mais pour l'Allemagne non-occupée. Le compte rendu officiel allemand sur le travail et la production au cours du mois de février se borne à cette constatation lapidaire que l'extraction de la houille dans le bassin de la Ruhr a diminué « pour des raisons immédiates ». Dès les premières semaines de l'occupation, la production journalière avait diminué d'un tiers, par rapport au mois de décembre. Depuis lors, selon les nouvelles venues de la région, la situation a plutôt empiré. Selon les nouvelles françaises, il y a en ce moment 1 million de tonnes de charbon et 450.000 tonnes de coke sur le carreau des mines. Le transport vers la France reste infime : 2 à 3.000 tonnes de coke. Mais se réjouir du mal des autres ne suffit pas ; et le charbon entassé ne nous servira que si nous nous décidons bientôt à négocier, sans attendre que l'entassement ait atteint la limite, et que l'extraction se trouve paralysée.

Il ne faut pas croire qu'il soit possible d'augmenter beaucoup la production de la Silésie et de l'Allemagne moyenne. L'augmentation peu importante de la production dans les mines de lignite de l'Allemagne (8,7 millions de tonnes en janvier au lieu de 8,3 en décembre) ne s'est pas maintenue en février. Les mines de charbon de Basse-Silésie accusent un surplus de production de 1.300 tonnes par jour, mais la production du coke s'est trouvée de 9.000 tonnes inférieure à celle du mois précédent. La situation est analogue dans le district saxon. En haute Silésie, l'extraction de houille a même diminué, (0,71 millions de t. en février au lieu de 0,79 en janvier).

Néanmoins, il est indéniable que l'occupation qui dure depuis six semaines s'est relativement peu fait sentir par ses conséquences sur le pays non-occupé ; le contre-coup est beaucoup moindre qu'on ne pouvait s'y attendre. Mais c'est justement là une raison pour profiter de la situation, faire des propositions et chercher à négocier. Car on ne pourra pas négocier lorsque règnera en Allemagne une terrible disette de charbon, lorsqu'on n'aura plus de quoi faire du feu dans les maisons, lorsque les cheminées des usines ne fumeront plus et que les trains de chemins de fer seront arrêtés. Il faut faire la paix tandis qu'on a encore des réserves.

IL FAUT AUGMENTER LA PRODUCTION MONDIALE

Après une longue réduction de sa production, la Galicie recommence à exploiter ses pétroles, et la conclusion d'un accord franco-polonais préoccupe les Allemands.

(POLOGNE)

338.2 (47.5)

Les pétroles polonais. « Germania », 16 mars.

La production galicienne est de nouveau en progrès. Le pétrole est à 1.400 ou 1.600 mètres de profondeur et les ressources manquent pour entreprendre de nouveaux forages ; on a dû recourir à des puits abandonnés. L'activité de l'exploitation du bassin Boryslav se rapproche du niveau d'avant-guerre ; mais les fruits du travail allemand et autrichien sont récoltés maintenant par le capital français. La Société Silva-Plana fondée au capital de 68 millions de francs dispose aujourd'hui de la plus grande partie des entreprises de pétrole galicien.

La société des pétroles de Dombrova à un capital de 138 millions de francs, la société française de pétrole « Premier » de 135 millions, la Société de Naphte Limanova de plus de 100 millions, la Société de pétrole Malopolska de plus de 30 millions. Toutes ces sociétés ont remplacé des sociétés allemandes et autrichiennes ; un trust français s'est constitué sous le titre de « comité des pétroles français de Pologne ». Seule, la Silva-Plana n'y a pas adhéré.

Les Idées et les Faits.

LA SITUATION DES ALLEMANDS EN GALICIE. — *La situation des Allemands en Pologne n'est nulle part favorable, mais elle est surtout triste en Galicie orientale et en Volhynie. La Galicie surtout dans sa partie orientale, a beaucoup souffert pendant la guerre, où la ligne de front se déplaça sur son sol, et depuis lors les luttes n'ont guère cessé entre Polonais et Ruthènes. La situation des Allemands entre ces deux races est très difficile. Obligés de choisir, ils se sont joints aux Ruthènes, mais comme ceux-ci refusent de prendre part aux élections, il n'y aura pas de candidats du bloc minoritaire et les Allemands ne seront pas représentés au Parlement. Les Allemands de Galicie manquent d'une organisation politique. Ils ont réussi récemment à faire revivre leurs anciens groupements d'avant-guerre : la « Ligue des chrétiens allemands en Galicie », l'« association des coopératives agricoles », et puis les associations d'épargne et de prêt dans diverses localités.* (Deutsche Nation, mars).

La Documentation vivante

On s'inquiète aux Etats-Unis de l'épuisement, que certains annoncent comme prochain, des ressources nationales en pétrole.

(ETATS-UNIS)

338.2 (73)

La perspective d'une prochaine crise du pétrole. « *Literary Digest* », 31 mars.

Les membres de la Geological Survey nous prédisent que dans 20 ans les réserves de pétrole des Etats-Unis seront épuisées. Où nous approvisionnerons-nous dans l'avenir ? En ce moment, c'est aux Etats-Unis que la consommation du pétrole est le plus considérable et les 70 % de la quantité de pétrole employée dans le monde entier vient des Etats-Unis.

Du point de vue de la production, les Etats-Unis et le Mexique tiennent actuellement la tête. Si le rendement des mines diminue, les Etats-Unis et le Mexique seront les premiers pays à consommer leur production. La nouvelle que les puits mexicains allaient s'épuiser, et causer la perte de la moitié de \$ 500.000.000 placés dans cette affaire est une mauvaise nouvelle, mais ce n'est pas la pire.

Notre organisation industrielle serait complètement paralysée sans le pétrole. Et le monde commence à peine à s'apercevoir que nos réserves de pétrole ne sont pas inépuisables. Seule une intelligente coopération de la part de tous les peuples à la fois dans l'exploitation et l'utilisation des ressources peut résoudre le problème. Après les Etats-Unis, la Russie et le Mexique sont les deux principaux producteurs. En Russie, le gouvernement des soviets s'est emparé de toutes les propriétés privées ; le résultat a été très grave ; il y a eu un arrêt complet dans les progrès de la production du pétrole. Aucun nouveau capital n'ira désormais en Russie, jusqu'à ce qu'un accord sûr donne toute garantie dans l'avenir. Au Mexique, le problème n'est pas très différent : la diminution a été si importante que les 2/3 de l'étendue exploitée ont été abandonnés et les compagnies envisagent la perte de la moitié de leurs capitaux engagés.

Dans ces dernières années, le développement de l'exploitation du pétrole en Russie, en Perse, dans les Indes orientales hollandaises, le Mexique, l'Amérique du Sud a ouvert des possibilités de placement aux capitaux des autres nations. C'est de cette situation qu'est né le problème international actuel, le problème « de la porte ouverte » — qui peut se formuler ainsi : dans le développement des ressources naturelles du monde, les nationaux d'un pays ont-ils des droits égaux aux nationaux d'un autre pays ? Les Etats-Unis sont, plus que toute autre nation intéressés au problème, autour duquel tournent toutes les controverses internationales.

M. Chabrun, l'éminent député de la Mayenne, étudie sous toutes ses faces le grand problème du retour à la terre, qui contribuera à la reconstitution de notre pays.

(FRANCE)

338.1 (44)

Le Retour à la Terre, par César CHABRUN. Conférence au dîner mensuel de l'Association « France », 10 avril.

On répète souvent que l'agriculture manque de bras. Cette affirmation est juste dans son ensemble : certaines de nos régions agricoles se dépeuplent et il faut alors avoir recours à la main d'œuvre étrangère ou aux travailleurs français venus parfois de très loin. De grandes parcelles de notre belle terre française restent incultes et beaucoup de nos arbres fruitiers voient tomber et se pourrir leurs fruits faute de mains pour les cueillir. Ayons donc, en France, une politique de la Natalité !

Cependant, quand on parle de l'agriculture il faut distinguer deux catégories de travailleurs : la main d'œuvre agricole servile et la main d'œuvre familiale.

Les ouvriers agricoles sont rares : dans les départements de l'ouest ils sont à peine plus nombreux que les propriétaires eux-mêmes. Le Français n'est pas fait pour le prolétariat : il a besoin, pour le soutenir, d'un but à atteindre, d'une idée à réaliser. Aussi, pour retenir à la terre les ouvriers agricoles, il faut leur distribuer des parcelles de terre et les intéresser à leur œuvre.

Pour la main d'œuvre familiale, le problème est plus complexe. D'abord, il existe dans nos campagnes beaucoup plus de familles nombreuses qu'on ne le croit généralement : dans certaines régions, la moyenne est de six enfants par famille. Dans d'autres régions au contraire, la natalité est très insuffisante. Cette différence provient surtout du genre de culture auquel le paysan s'adonne : ici, on fait pousser du blé, et le paysan, ayant besoin de bras, a beaucoup d'enfants ; là, on met les terres en pâturage, et, une main d'œuvre importante étant inutile, les familles se réduisent ou émigrent vers la ville. Pour remédier à cette situation, il faudrait encourager le développement de la culture proprement dite en procurant à l'agriculteur des engrais, en perfectionnant son outillage et en votant de bonnes lois telles celle de l'électrification des campagnes.

Enfin, on oublie trop souvent que les agriculteurs de France représentent une puissance financière considérable. L'agriculteur est riche, mais il ne sait pas employer son argent. Il faut organiser financièrement cette masse paysanne et tirer parti, pour le grand bien de la France, de ces immenses richesses inutilisées.

La Documentation vivante

La culture du blé a diminué en Californie pour y faire place à des cultures plus rémunératrices. Pour éviter des achats dispendieux à l'étranger, cherchons à produire tout notre blé chez nous.

(ETATS-UNIS)

338.1 (73)

La culture du blé en Californie. « Bradstreet », 24 mars.

Il y a 40 ans, la Californie était un des premiers Etats producteurs de blé aux Etats-Unis, et les céréales étaient la principale richesse de la province. Pendant les années 1880, 1881, 1882, le chiffre total de la récolte atteignit 1 million 1/2 de tonnes ; il y avait chaque année un très fort excédent de la production sur la consommation. Les cargaisons de blé de Californie à destination de l'Europe seule atteignirent près d'un million de tonnes en 1882. Puis la récolte commença à décliner. En 1913, elle n'était plus guère qu'un dixième de ce qu'elle avait été ; et aujourd'hui, elle est insuffisante pour les besoins du pays, des millions de boisseaux sont achetés de divers côtés pour compenser le déficit. On remarque toutefois une légère augmentation depuis ces dernières années.

La principale raison du déclin de la production des céréales, est le progrès fait par d'autres cultures plus rémunératrices ; les immenses champs de blé des vallées ont été peu à peu transformés en plus petites exploitations : vergers, vignobles, fermes d'élevage. Le revenu est beaucoup plus considérable, d'autant plus que la culture du blé était faite d'une manière très expansive. Le prix des terres a si bien augmenté ainsi que les impôts, la main d'œuvre et tous autres frais, que le fermier est obligé aujourd'hui d'abandonner la production des céréales. La légère augmentation, qui s'est manifestée depuis 1913, est due à la hausse du blé.

Les Idées et les Faits.

LA FIN DE LA RÉQUISITION DES CÉRÉALES EN ALLEMAGNE. — Avec la Setreide Umlage, que le Reich va abolir, disparaîtra un des derniers vestiges du régime d'économie contrôlée qui subsistaient encore à l'Allemagne. Ce procédé a coûté fort cher au Reich, et il n'est pas douteux que sa suppression entraînera une diminution appréciable du déficit budgétaire. L'Allemagne essaie de revenir à la liberté du commerce des céréales ; seulement, pour régulariser les cours et secourir les indigents, l'Etat constituera, au moyen d'achats à l'étranger, une réserve d'environ trois millions et demi de tonnes. Les socialistes n'insistent plus guère sur le maintien de ce régime ; ils proposent simplement qu'après la récolte prochaine, les céréales de réquisition soient payées avec des engrais. (L'Opinion, 13 avril).

Pour diminuer le gaspillage et accroître notre production, nous devons développer l'emploi de l'énergie électrique.

(ROYAUME-UNI)

338 (42)

La nécessité de développer la production d'énergie électrique.

« Manchester Guardian », 9 avril.

L'opinion publique, en Angleterre, ne se rend pas un compte suffisant de la nécessité de développer la production et l'emploi de l'énergie électrique. Une Commission, nommée en 1916 par le Gouvernement pour étudier les moyens d'économiser le charbon, a constaté que le Royaume-Uni consomme annuellement 80 millions de tonnes de charbon pour la production d'énergie industrielle, et a montré qu'un programme national d'électrification permettrait d'obtenir la même quantité d'énergie en ne consommant que 25 millions de tonnes de charbon. Il en résulterait une économie annuelle de £ 27 millions. D'autre part, 55 millions de tonnes de charbon seraient ainsi rendues disponibles pour l'exportation.

Le Gouvernement, devant l'importance de ces constatations, a nommé une Commission de l'Electricité, chargée de préparer un programme, et a déposé un projet de loi devant le Parlement. Ce projet permettrait aux Commissaires de l'Electricité de diviser le pays en districts, dans lesquels l'établissement de sources d'énergie électrique serait facilité et régularisé. Il permettrait également aux municipalités et aux sociétés d'électricité de mettre fin aux contrats qui les liaient, en vue de leur permettre d'entrer dans des organisations plus vastes, et de supprimer le gaspillage engendré par la multiplicité de sources d'énergie à faible rendement. Mais la Chambre des Lords, animée du même esprit qui, en 1840, la faisait s'opposer à l'extension des chemins de fer, a rejeté ce projet.

Le Parlement, en 1922, a voté un second projet beaucoup plus restreint, qui se borne à fournir, dans chaque district, aux intéressés, la possibilité d'établir un plan de réorganisation. Les Commissaires de l'Electricité s'efforcent actuellement de montrer aux producteurs et aux consommateurs d'électricité, l'intérêt qu'il y a à développer cette source d'énergie.

L'Angleterre, à cet égard, est très en retard : aux Etats-Unis, chaque ouvrier qualifié dispose de 56 % d'énergie électrique de plus que l'ouvrier qualifié britannique. Il est d'autant plus urgent de développer cette source d'énergie que son emploi contribuera à rendre plus respirable l'atmosphère des grandes villes (par la disparition de la fumée), et à rendre beaucoup plus aisée la vie domestique, en permettant une grande économie de main-d'œuvre.

La Documentation vivante

L'Italie cherche à assurer elle-même son ravitaillement en poisson.

(ITALIE)

338.3 (45)

L'industrie de la pêche maritime en Italie. « *Koelnische Zeitung* », 22 février.

En dépit de la situation géographique de l'Italie, si favorablement placée au milieu de la Méditerranée, les branches d'industrie et de commerce qui touchent à la mer sont les moins florissantes. Cela est vrai pour les ports, les constructions maritimes, la navigation et surtout pour l'industrie de la pêche. Avant la guerre, la flotte de pêche italienne comptait 27.000 bateaux, montés par 114.000 hommes, tandis que l'Angleterre n'avait que 23.440 bâtiments et 100.000 pêcheurs. Mais l'Angleterre avait 4.288 vapeurs de pêche, tandis qu'il n'y en avait presque pas en Italie ; le marin anglais occupé à la pêche produisait 3.500 livres, le marin italien seulement 200 livres.

L'Italie devait importer pour 60 millions de liras-or de poisson ou de produits de pêche, dont 3 millions de liras de poisson frais, et 36 millions de liras de poisson séché, fumé ou non, provenant surtout de Norvège, d'Angleterre et de France.

Cette situation s'est encore aggravée après la guerre. L'importation du poisson monta en 1921 jusqu'à 455 millions de liras-papier, c'est-à-dire environ 90 millions de liras-or. Pour remédier à cette situation le gouvernement Mussolini a pris deux mesures : 1° Il profita de l'expiration du traité de commerce franco-italien de 1898 pour élever le droit de douane de 50 à 120 liras. Or, éliminant ainsi la concurrence de la pêche française, le gouvernement a l'intention d'élever la même barrière douanière contre les produits de la pêche espagnole et portugaise. 2° Pour procurer aux masses populaires la nourriture à bon marché, avec les poissons qui viennent des pays du nord, on veut fonder une société avec des capitaux italiens : 8 millions de liras-papier. Le gouvernement a l'intention de se faire livrer par l'Allemagne 20 vapeurs de pêche neufs, pourvus des engins les plus modernes ; ces vapeurs seraient attribués à la dite Compagnie, qui les paierait par annuités. Ces navires montés par des équipages italiens, iraient dans les mers du Nord pêcher notamment le cabillaud et le hareng. A la faveur du change, la Compagnie se procurerait un point d'appui dans un port allemand, probablement sur la mer Baltique. Les difficultés pratiques de ce projet sont très grandes et il n'est pas sûr que la société puisse fournir à meilleur marché que la Norvège. Déjà, en 1862, Cavour tenta de lancer une entreprise analogue sans obtenir de résultat pratique.

LE TRAVAIL DOIT ETRE ORGANISE

Le gouvernement Mussolini, qui ne peut être suspect de socialisme, vient d'introduire en Italie la journée de huit heures.

(ITALIE)

331.81 (45)

Un décret sur la journée de huit heures. « *Economic Review* », 6 avril.

Un décret du Gouvernement italien vient d'introduire dans la législation du travail en Italie, la journée de huit heures. La durée maxima de la journée de travail pour les ouvriers et employés de l'industrie et du commerce, ainsi que de toutes les entreprises qui versent des salaires, ne pourra pas dépasser huit heures par jour ou 48 heures par semaine. Ce décret ne s'applique pas au service domestique, aux personnes chargées de l'administration des entreprises, et aux voyageurs de commerce. Pour les marins, ainsi que pour les employés des services publics, des dispositions spéciales seront prises.

En ce qui concerne l'agriculture, le décret ne s'applique qu'à la main-d'œuvre temporaire. Pour les autres contrats de travail, une réglementation spéciale sera élaborée, de concert avec le Ministre de l'Agriculture. Le décret ne s'applique pas aux contrats qui impliquent une participation aux bénéfices.

Au sens du décret, le travail effectif est « un travail assidu et continu », et ne comprend ni le travail intermittent, ni les heures de simple présence, ni les heures de surveillance.

Dans l'industrie agricole, ainsi que dans toutes les autres industries qui dépendent des saisons ou de conditions particulières, la durée de huit heures par jour ou de 48 heures par semaine pourra être dépassée dans des limites que fixera un Décret Royal, sur l'initiative du Ministre du Travail.

Des heures supplémentaires de travail pourront être faites, si les employeurs et les employés y consentent d'un commun accord. Elles ne pourront pas dépasser deux heures par jour ou 12 heures par semaine, et leur rémunération devra comporter une augmentation de 10 % sur le salaire régulier. Toutefois des exceptions sont prévues pour le cas où un travail préparatoire ou supplémentaire devrait être fait en dehors des heures normales. De même, le travail pourra être prolongé, en cas de force majeure. Mais dans ce cas, la prolongation et son motif devront être notifiés par l'employeur à l'inspecteur du travail sans aucun retard.

Toute infraction aux dispositions du décret sera punie d'une amende de 10 liras par jour.

La Documentation vivante

Sans être hostile à la semaine de 48 heures, l'Angleterre ne veut pas se conformer à la convention de Washington qu'elle trouve trop rigide.

(ROYAUME-UNI)

331.81 (42)

La durée de la journée de travail en Angleterre. « Economist », 24 mars.

La question de la durée de la journée de travail se pose actuellement avec une nouvelle force. Dans la plupart des industries, les employeurs arrivent à cette conclusion que la réduction des heures de travail, adoptée immédiatement après la guerre, n'a pas eu pour conséquence une augmentation notable dans le rendement du travail, et ils demandent que la question soit remise à l'étude.

Le principe de la limitation des heures de travail, après avoir été appliqué d'abord au travail des femmes et des enfants, s'est étendu progressivement, soit par voie législative, soit par voie d'accords entre les intéressés, à toutes les catégories de main-d'œuvre. Le projet de convention adopté à Washington en 1919 limitait à 8 heures par jour et 48 heures par semaine la durée du travail, mais ce projet n'a, jusqu'ici, été adopté que par cinq pays : la Bulgarie, la Tchéco-Slovaquie, la Grèce, l'Inde et la Roumanie, et il n'y a pas apparence que les grandes puissances s'y rallient.

En Angleterre, une proposition de loi sanctionnant les principes de Washington, et soumise à la Chambre des Communes, n'a pas été adoptée ; et le Gouvernement britannique a fait savoir, en 1921, au Bureau International du Travail qu'il se trouve dans l'impossibilité de ratifier la Convention de Washington, par suite de deux ordres de difficultés insurmontables. En premier lieu, les accords collectifs signés entre employeurs et ouvriers dans la plupart des grandes industries britanniques laissent entière la liberté des intéressés en ce qui regarde les heures supplémentaires, selon les besoins particuliers de chaque entreprise. Or cette liberté est abolie par le texte rigide de la Convention de Washington. D'autre part, les accords existant entre les Compagnies de chemins de fer et leur personnel admettent, pour les heures supplémentaires et le travail du dimanche, des dérogations incompatibles avec ce même texte.

Les accords actuellement en vigueur en Angleterre correspondent au principe de la semaine de 48 heures plutôt qu'à celui de la journée de 8 h. Dans certaines industries, la semaine de 47 h. est appliquée. Les dockers font 44 h., et les mineurs 46 h. 1/2 ; les industries saisonnières suivent des règles spéciales. Ce système élastique semble plus satisfaisant que celui de Washington.

Encouragés par l'expérience qu'ils en ont faite, employeurs et employés des filatures de coton d'Angleterre se rallient aux Con-seils mixtes.

(ROYAUME-UNI)

331.1 (42)

La collaboration entre employeurs et ouvriers. « *Journal of Commerce* », 5 avril.

Il se fait dans l'industrie de la filature du coton, une tentative intéressant la formation d'un conseil mixte d'employeurs et d'ouvriers, organe consultatif pour l'ensemble de l'industrie. Ce conseil ferait naître des relations plus harmonieuses entre le capital et le travail, et rendrait des services à tous les intéressés.

Ce système a fonctionné temporairement à plusieurs reprises, et avec les plus heureux résultats : notamment en ce qui concerne l'extension de la culture du coton dans l'Empire britannique, la défense contre les mesures fiscales nuisibles à l'industrie, la réduction des heures de travail, la lutte contre l'accaparement du coton par des spéculateurs, etc. Il sera facile de créer un organisme permanent, car l'industrie cotonnière anglaise offre une grande cohésion, et se concentre dans une seule région géographique.

En ce qui concerne les salaires, un organisme de conciliation a déjà plusieurs fois fonctionné, et a permis aux ouvriers d'obtenir, d'une source totalement désintéressée, les chiffres exacts des profits et des pertes de l'industrie, établis par des comptables désignés par les employeurs et les ouvriers. En 1910, les employeurs ayant demandé une réduction de salaires, les ouvriers affirmèrent leur volonté de se mettre en grève. Mais, lorsque les chiffres des profits et des pertes eurent été établis, et transmis aux ouvriers, ceux-ci reconnurent que les profits étaient extrêmement modestes, et il devint facile d'arriver à un accord. L'enquête montrait que, depuis 50 ans, le capital-actions avait rapporté en moyenne 5 1/2 %, et le capital total 4 1/2 %. Les ouvriers demandèrent alors aux patrons de ne pas diminuer les salaires, et s'engagèrent en retour à accepter une stabilisation des salaires à leur niveau au jour du conflit, pour 5 ans. Les résultats de cette procédure furent cinq ans de paix pour l'industrie, et une confiance accrue entre employeurs et ouvriers.

Le nouvel organisme recevra régulièrement communication des profits et des pertes et pourra ainsi prendre des décisions dans l'intérêt de l'ensemble de l'industrie. Les associations d'employeurs, telles qu'elles existent actuellement, sont imbuës d'un fâcheux esprit de routine. Il faut réagir à tout prix : les temps nouveaux veulent des méthodes nouvelles. A la lutte doit succéder la collaboration.

La Documentation vivante

Pour stabiliser sa population si remuante, le gouvernement mexicain veut faire de tous les citoyens, des propriétaires.

(MEXIQUE)

338.1 (72)

La réforme agraire au Mexique. « *New Republic* », 11 avril.

Le Mexique est en train de réaliser une des réformes agraires les plus importantes de notre époque. L'influence de Las Casas et de quelques autres champions des droits indigènes avait obtenu du Royal Conseil de Madrid, l'octroi de terres communes aux Indiens de chaque village. Mais à la fin du XIX^e siècle, ces terres furent confisquées par les lois de Juarez, dirigées contre l'Eglise.

En 1915, le gouvernement Carranza convoqua une Commission et fit voter une loi agraire ayant pour but de restituer ou de donner des terres aux pauvres ; chaque chef de famille devait recevoir une étendue suffisante pour vivre lui et les siens. Mais la loi ne fut pas appliquée avec beaucoup de fermeté, et ce fut là une des causes de la chute de Carranza. Le gouvernement Obrégón, en mai 1920, montra plus d'énergie. Sur 3.000 demandes adressées par les villages, 100 ont été refusées, 520 ont été satisfaites, 2.400 sont en discussion. 600.000 acres ont été « restitués » ; 500.000 « donnés ». Lorsque dans deux ans, le travail sera terminé, une des réparations les plus formidables de l'histoire aura été accomplie.

En attendant la fin, la situation des propriétaires est assez incertaine ; les banques refusent de leur prêter de l'argent, ils n'osent rien entreprendre, et l'agriculture est loin d'être prospère. Malgré l'indemnisation votée par la constitution, ils prétendent que la réforme agraire est un brigandage. De fait, l'indemnité est versée sous forme de bons, qui, vu l'état actuel des finances du pays, sont difficilement négociables — les intéressés les refusent et font de l'obstruction — quelques gouvernements étrangers sont de cet avis, et des centaines de protestations ont été adressées au nom de nationaux lésés.

D'autre part ceux qui paraissent les bénéficiaires de la Réforme, ne montrent pas un très grand désir de devenir propriétaires. Ils reculent devant l'effort et la responsabilité. Il faudra de longues années avant que se développe au Mexique cette classe de cultivateurs qui fait la force et la richesse des Etats-Unis.

Les Idées et les Faits.

« Proclamer la neutralité de l'Etat en matière sociale, c'est avouer l'abdication et la faillite de ses devoirs. » (Louis BARTHOU).

GOUVERNEMENT & ADMINISTRATION

Administration centrale, régionale, locale -
o o o Armée - Régions libérées o o o

IL FAUT UNE REVOLUTION PACIFIQUE

Les Etats-Unis nous donnent l'exemple avec un projet officiel de réorganisation du gouvernement central.

(ETATS-UNIS)

351 (73)

Le rapport sur la réorganisation du gouvernement. « Commercial and Financial Chronicle », 3 mars.

Le rapport sur la réorganisation du pouvoir exécutif vient d'être publié en partie ; il est le résultat de la coopération de M. Harding et de M. Walter Brown, le président du comité de réorganisation.

Le trait le plus saillant, c'est le remplacement des ministères de la Guerre et de la Marine par un seul ministère de la Défense. Un certain nombre de bureaux seraient rattachés à des services civils : par exemple le comité des Ingénieurs des rivières et ports au ministère de l'Intérieur, le Soldiers' Home au nouveau ministère de « l'Education and Welfare », etc. Le ministère de la Défense nationale n'aurait plus que des attributions purement militaires.

Un nouveau ministère, le « Department of Education and Welfare », comprendrait le Bureau of Education, les écoles Indiennes, Harvard University, le Bureau des Pensions, qui font partie du ministère de l'Intérieur ; le Women's Bureau et le Children's Bureau qui font partie du ministère du Travail ; le Public Health Service qui fait partie du ministère des Finances ; le Soldiers' Home, qui fait partie du ministère de la Guerre, etc.

Le Bureau du Budget, qui fait partie du ministère des finances, serait un organisme indépendant et le General Accounting Office, qui est actuellement indépendant, serait rattaché au ministère des Finances. Ce projet a pour but de mettre le Bureau du Budget sous le contrôle immédiat du Président.

La Documentation vivante

Le Labour Party anglais voudrait modifier les rapports entre le gouvernement et les groupes politiques parlementaires.

(ROYAUME-UNI)

351 : 328 (42)

Représentants ou délégués ? Une discussion sur le rôle des parlementaires. « Manchester Guardian », 4 avril.

Le Labour Party indépendant vient de tenir à Londres sa conférence annuelle, au cours de laquelle diverses questions de politique générale ont été discutées. Au cours des débats, l'un des délégués a déposé une motion demandant la réforme de l'organisation du Gouvernement, par l'abolition du Gouvernement de Cabinet, et la suppression de la « dictature » exercée par les ministres sur les votes du Parlement. Il faudrait substituer au régime actuel un Gouvernement de commissions, dont les présidents seraient les ministres. Un système analogue est actuellement en vigueur pour les municipalités des grandes villes, et donne toute satisfaction. En attendant que cette réforme puisse être réalisée, les membres du Labour Party à la Chambre des Communes devraient s'engager à voter sans tenir compte de la répercussion de leur vote sur le Cabinet.

Les partisans de cette motion ont exposé que, dans l'état de choses actuel, les membres du Parlement qui appartiennent au même parti que le Cabinet ne peuvent pas même s'abstenir de voter, lorsqu'ils désapprouvent les actes du Gouvernement : ils doivent soutenir aveuglément celui-ci. Chaque membre est étroitement lié à son parti : les députés ne sont plus des représentants, ils sont des délégués. Tous les membres du Parlement devraient être entièrement libres de critiquer les projets de loi du Gouvernement, et ceux d'entre eux qui appartiennent au même parti que ce dernier devraient avoir le droit de voter contre lui, si leurs convictions l'exigent.

Mais les adversaires de la motion ont développé des arguments dignes d'être pris en considération. Ils ont montré que, si l'autorité des partis pèse lourdement sur les membres du Parlement, cette discipline présente des avantages évidents. Comment concevoir un parti sans discipline, et un gouvernement auquel ses partisans risqueraient à chaque instant de faire défaut ? Le jour où le Labour Party aura un gouvernement à lui il faudra bien que les députés travaillistes ne déposent aucune proposition de loi qui ne soit strictement conforme au programme du Parti. Il faut se garder, par crainte de la tyrannie gouvernementale, d'instaurer l'anarchie parlementaire. Le système actuel est le fruit d'une longue évolution : il fournit un moyen terme assez heureux entre la liberté absolue et l'assujettissement total. On ne gagnerait rien à le supprimer.

**INSTITUONS L'ORGANISATION
SANITAIRE DE LA FRANCE**

Voici ce qui a été fait pour la surveillance administrative des enfants placés en nourrice.

(FRANCE)

351 : 360 (44)

La surveillance administrative des nourrices et des nourrissons.

L'application de la loi Roussel en 1913 et 1920, par le docteur Fernand LEDÉ. Une broch. extraite de la Revue d'Hygiène et de Police sanitaire, juin 1922.

En premier lieu, le nombre de placements en nourrice a diminué à cause de la faible natalité, de l'augmentation du salaire des nourrices, des loisirs que laisse aux mères la journée de 8 heures, des lois sociales sur le repos des femmes en couches, etc. En 1896, la loi s'appliquait à 180.557 enfants, et en 1920 à 91.942.

En 1874, le législateur et le Conseil d'Etat avaient inscrit dans la loi et le règlement d'administration publique l'organisation de comités et commissions destinés à assurer l'application de la loi du 23 décembre 1874. Les juges de paix devaient faire des conférences lors de leurs tournées pour vérifier les registres et les écritures ; les gardes-champêtres devaient aussi aider à l'application de la loi et l'inspection médicale était facultativement appliquée. Mais les comités départementaux ne sont réunis qu'une ou deux fois par an ; les commissions locales ont été pour la plupart mort-nées ; et l'action des juges de paix et des gardes-champêtres a été nulle.

Restait l'inspection médicale qui, d'après la loi, devait être créée dans les départements où le ministre de l'Intérieur en avait reconnu la nécessité. La nomination des médecins inspecteurs appartient au Préfet, mais le budget, dont l'Etat supporte la moitié, est voté par le Conseil général. Grâce à l'influence d'Henri Monod, cette inspection médicale a subi le développement nécessaire. En 1896, elle était assurée à 79 % des enfants, et dans 10 départements elle aurait visité tous les enfants. En 1913, elle était assurée à 82 % des enfants ; en 1919, à 59 % ; et en 1920, à 74 %.

La mortalité a été de 5,43 % en 1913, 6,24 en 1919 et 4,73 en 1920. La mortalité est liée à l'inspection médicale ; et la différence de sens des variations de 1913 à 1920 provient de ce que les œuvres de puériculture dirigées médicalement ont largement compensé le manque de visites à domicile. La même conclusion est valable pour la mortalité générale : 5,03 % en 1913 ; 5,88 en 1919 ; et 4,47 en 1920.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

ADMINISTRATION GENERALE

Prorogation des majorations de taxes et taxes nouvelles créées par la *Ville de Paris* par la loi du 29 décembre 1920.

Loi promulguée le 13 avril (*J. O.* du 15 avril).

Autorisation au département de la *Seine* de s'imposer à partir de 1923 :

1° Pendant 3 ans, 9 centimes 5 additionnels ;

2° Pendant 5 ans, 11 centimes additionnels ;

3° Pendant 5 ans, 15 centimes additionnels.

Lois promulguées le 10 avril (*J. O.* du 12 avril).

Simplification de la procédure de délivrance des permissions de *voirie* et des alignements sur la grande voirie et les chemins vicinaux de grande communication.

Loi promulguée le 31 mars (*J. O.* du 5 avril).

AFFAIRES ETRANGERES

Autorisation de la congrégation dite « Institut missionnaire des frères des écoles chrétiennes ».

Avis de la Commission de l'Enseignement par M. Thibout, 23 avril (sera annexé au procès-verbal de la 2^e séance du 29 mars en application de l'article 33 du règlement de la Chambre).

AGRICULTURE

Modification à l'article 2 de la loi du 5 août 1920 relative à la création et à la transformation d'écoles d'agriculture et encourageant l'installation et le fonctionnement du *cinématographe dans les communes rurales*.

Loi promulguée le 5 avril (*J. O.* du 6 avril).

ALSACE-LORRAINE

Extension du bénéfice des lois françaises sur les *pensions militaires d'invalidité* aux anciens militaires ayant acquis droit à pension dans les rangs de l'armée allemande pendant la guerre 1914-1918 et devenus Français par application du Traité de Versailles, et à leurs ayants droit.

Loi promulguée le 17 avril (*J. O.* du 19 avril).

Gouvernement et Administration

Mode de paiement des *pensions militaires allemandes* et allocations assimilées dont les titulaires ont acquis ou recouvré la nationalité française.

Loi promulguée le 17 avril (J. O. du 19 avril).

ARMÉE

Recrutement de l'armée.

Loi promulguée le 1^{er} avril (J. O. du 5 avril).

ASSURANCE ET PREVOYANCE SOCIALES

Modification de l'article 7 de la loi du 5 décembre 1922 sur les *habitations à bon marché.*

Loi promulguée le 27 avril (J. O. du 28 avril).

DOUANES

Ratification du décret du 24 février 1922 modifiant le régime douanier des *graines de betterave.*

Loi promulguée le 30 mars (J. O. du 5 avril).

Modification à la loi du 11 janvier 1892 portant établissement du tarif général des douanes, en ce qui concerne les *médicaments composés.*

Loi promulguée le 19 avril (J. O. du 20 avril).

FINANCES

Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes.

Loi promulguée le 10 avril (J. O. du 24 avril).

Organisation d'une *exposition canadienne en France.*

Loi promulguée le 16 avril (J. O. du 17 avril).

Participation à l'*exposition des arts décoratifs de Monza* (ouverture de crédit de 200.000 francs).

Loi promulguée le 16 avril (J. O. du 24 avril).

Report sur 1923 du crédit de 50.000 francs ouvert sur l'exercice 1922 pour participation à l'*Exposition de Rio-de-Jansiro.*

Loi promulguée le 5 avril (J. O. du 7 avril).

La Documentation vivante

Ouverture de crédit au ministère du Commerce pour paiement des primes aux surfaces enssemencées en blé, méteil et orge dans les régions dévastées.

Loi promulguée le 31 mars (J. O. du 13 avril).

LEGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE

Testaments faits dans les régions envahies pendant l'occupation ennemie.

Loi promulguée le 14 avril (J. O. du 15 avril).

REGIONS LIBEREES

Conditions de réutilisation des terrains endommagés par faits de guerre et rachetés par l'Etat.

Loi promulguée le 24 avril (J. O. du 25 avril).

TRAVAUX PUBLICS

Augmentation du capital garanti par la Compagnie des chemins de fer du midi à la Société des voies ferrées départementales du Midi.

Loi promulguée le 5 avril (J. O. du 7 avril).

Modification des conditions d'établissement et d'exploitation dans les départements du Tarn et de la Haute-Garonne de voies ferrées d'intérêt local et approbation des nouvelles conditions de la garantie d'intérêts accordée à l'entreprise par la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Loi promulguée le 30 mars (J. O. du 2 avril).

PENSIONS MILITAIRES

Attribution à la femme séparée de corps de l'allocation d'ascendante prévue en faveur de la femme veuve, divorcée ou non mariée dont le fils est mort pour la France, par l'article 30 de la loi du 31 mars 1919.

Loi promulguée le 13 avril (J. O. du 14 avril).

Les Idées et les Faits.

« La réforme du règlement est certainement désirable. Mais surtout, ce qu'il faut demander, c'est une réforme dans l'esprit même, du Palais-Bourbon; plus de cohérence, plus de modération, plus de sagesse. » (Emile LARCHER, Revue Politique et Parlementaire, 10 juillet 1898).

L'ORGANISATION DE LA DEFENSE NATIONALE EST A REFAIRE SUR DES BASES NOUVELLES

La nouvelle loi militaire a été promulguée au journal officiel du 5 avril. En voici les dispositions principales.

(FRANCE)

355 (44)

La nouvelle loi militaire. « Journal Officiel », 5 avril.

Tout citoyen français doit le service personnel (§ 1). Le service militaire est égal pour tous, et dure 28 ans : 1 1/2 de service actif, 2 de disponibilité, 16 1/2 dans la 1^{re} réserve, et 8 dans la 2^e réserve (§ 2). Par exception, le fils aîné d'une famille de 5 enfants ou plus ne fera que 12 mois de service actif.

Les militaires et assimilés de tous grades et de toutes armes ne prennent part à aucun vote quand ils sont présents à leur corps, à leur poste, ou dans l'exercice de leurs fonctions (§ 9).

Une commission médicale composée de trois médecins militaires est chargée de l'examen préalable des jeunes gens qui en font la demande (§ 17).

Le conseil de revision est composé d'un membre du conseil général, d'un membre du conseil d'arrondissement, d'un officier général ou supérieur, et présidé par le préfet dont la voix, en cas de partage, est prépondérante. Le conseil est assisté du commandant de recrutement et d'un médecin ; il ne statue qu'après avis du médecin (§ 18). Les jeunes gens sont présentés par le président de la commission médicale ou son délégué (§ 19). Le conseil de revision classe les jeunes gens, selon leurs aptitudes physiques en 4 catégories (§ 30) : 1^o Bons pour le service armé ; 2^o bons pour le service auxiliaire (ceux qui sont atteints d'infirmité relative, mais non faibles de constitution) ; 3^o ajournés (trop faibles) ; 4^o exemptés de tout service.

Les hommes des catégories 2 et 4 sont astreints à se présenter devant une commission de réforme : 1) à la date du passage de leur classe dans la disponibilité ; 2) 5 ans après la visite précédente ; 3) 5 ans après cette nouvelle visite (§ 20).

Les ajournés sont astreints à se présenter devant le conseil de revision l'année suivante et le cas échéant, encore deux autres fois. A chaque examen ils peuvent être versés de la catégorie 3 dans l'une des trois autres. Ceux qui sont reconnus aptes au 3^e examen font 1 an de service, ceux qui sont déclarés aptes au 4^e examen font 6 mois seulement (§ 21).

En temps de paix, des sursis d'incorporation d'un an renouvelables jusqu'à l'âge de 25 ans, peuvent être accordés aux jeunes gens qui en font la demande motivée (situation de famille, raisons d'études

La Documentation vivante

ou d'apprentissage, besoins de l'exploitation où ils travaillent, séjour à l'étranger). Un sursis d'incorporation de six mois peut être accordé aux jeunes gens pour leur permettre d'achever une année d'études (§ 23).

Les familles des militaires remplissant effectivement le rôle de soutiens de famille ont droit sur leur demande à une allocation journalière de 1 fr. 60 par jour, avec majorations pour les enfants au-dessous de 16 ans qui étaient à la charge du militaire incorporé (§ 24).

Tout jeune Français incorporé peut, à son entrée au corps, demander à être admis après examen dans un peloton préparatoire au peloton d'élèves-officiers de réserve. Au bout de 6 mois, les élèves entrent, après concours, dans un peloton d'élèves-officiers de réserve, où la durée d'instruction est de 6 mois. Ils sont ensuite nommés officiers ou sous-officiers et achèvent leur service actif avec ce grade.

Dans les Facultés, universités, écoles civiles et autres établissements où le niveau des études est jugé suffisant, il est institué des cours de préparation militaire supérieure, à la suite desquels les élèves munis du brevet de préparation militaire supérieure, sont admis de droit, lors de leur incorporation, et sur leur demande, dans un peloton d'élèves-officiers de réserve (§ 34).

Les hommes de la disponibilité et de la première réserve sont assujettis à prendre part à des périodes d'exercice dont le nombre et la durée sont fixés par le ministre de la guerre, sans que leur durée totale puisse excéder 8 semaines (§ 49).

Les officiers de réserve, médecins, pharmaciens, dentistes ou vétérinaires auxiliaires peuvent être convoqués pour des périodes d'exercices dont le nombre et la durée sont fixés par le ministre de la guerre, sans que leur durée totale puisse dépasser quatre mois (§ 49).

Les officiers de réserve peuvent, en outre, accomplir sur leur demande une période de 15 jours, avec solde, les années où ils ne sont pas convoqués (§ 51).

Les militaires de la 2^e réserve peuvent être, en temps de paix, astreints à des exercices dont la durée totale n'excédera pas 7 jours (§ 49).

En cas de mobilisation, nul ne peut se prévaloir de la fonction ou de l'emploi qu'il occupe pour se soustraire aux obligations de la classe à laquelle il appartient (§ 52). Des affectations spéciales peuvent être prononcées pour les hommes de service auxiliaire de la 2^e réserve dont l'activité professionnelle est indispensable aux besoins de l'armée et au fonctionnement des services publics (§ 52) ; ceux de la 1^{re} réserve ne peuvent recevoir d'affectation spéciale que pour les besoins de l'armée.

COMMERCE & TRANSPORTS

Commerce intérieur et extérieur - Marine Marchande

○ ○ ○ ○ ○ Communications ○ ○ ○ ○ ○

APPRENONS A CONNAITRE L'ETRANGER ET A NOUS EN FAIRE CONNAITRE

Connaissions la Syrie dont les possibilités commerciales sont si intéressantes pour nos producteurs.

(SYRIE)

382 : 338 (59)

La Syrie, par ANGLÈS, BURNIER et WIRIATH. Rapport présenté à M. le Président de la Chambre de Commerce de Paris sur la Mission française d'Etudes Economiques en Orient (septembre-octobre 1922), Paris, Librairies-Imprimeries Réunies, 1923.

La Syrie est surtout un pays agricole. Elle a été de tout temps un riche grenier de blé, d'orge, de maïs, d'avoine, de sésame, etc. ; et elle peut le redevenir. Les conditions naturelles du sol, du climat, du régime des eaux, n'ont guère varié et sont favorables à la mise en valeur du sol. La nature n'est pas avare ; c'est l'homme qui lui manque.

Le fellah syrien est un métayer ignorant, pauvre, incapable de se procurer le bétail et les instruments agricoles dont il a besoin. C'est le régime épuisant des « latifundia » dont les propriétaires absentéistes sont hostiles aux progrès. Partout routine et insuffisance.

La culture fruitière est abondante, mais on ne connaît ni les fruits secs, ni les fruits confits. Il y a trois millions de pieds d'olivier, mais l'huile se fabrique encore souvent par piétinement, et le savon est insoluble dans l'eau. Les vignes produisent un raisin superbe, mais on ne sait pas faire le bon vin. Le tabac ne vaut que pour être exporté brut. Le mûrier pousse à merveille, mais les soies indigènes sont grossières et irrégulières. L'élevage des moutons et des chèvres se fait encore par parcours ou par transhumance. On ne connaît que les petits moulins à eau de rendement médiocre.

La Documentation vivante

L'industrie est tout à fait rudimentaire. La plus importante est celle de la soie ; la guerre lui a porté un rude coup : des 10.000 métiers d'avant-guerre, il n'en resterait que 3.000 ; le tissage se fait à domicile avec des métiers archaïques, suivant une technique héréditaire figée. Le tissage du coton, important aussi, se fait avec une matière première venue d'Angleterre. La laine est exportée, sauf une petite partie qui sert à faire les tapis. Quelques tanneries produisent un cuir de qualité inférieure. En somme les possibilités de l'industrie syrienne sont très grandes, à condition de lui fournir capitaux et techniciens, transports et voies de communication, ports et navires.

Il n'y a que trois ports : Alexandrette, Tripoli et Beyrouth, reliés à l'hinterland par trois voies ferrées : Alexandrette-Alep, Tripoli-Homs et Beyrouth-Damas. Mais les prix sont prohibitifs : le transport à chameaux coûte moitié moins cher. Les routes sont bonnes.

La Syrie possède les éléments d'un avenir agricole et industriel intéressant. Mais ce qui lui manque le plus, ce sont les Syriens. Ce n'est pas que le pays, avec ses trois millions d'habitants, soit dépeuplé. Mais le Syrien est avant tout négociant, commissionnaire, revendeur, et cela de par son histoire : l'agriculteur a besoin de sécurité et de paix pour s'attacher au sol qu'il met en valeur. Héritier de Tyr et de Sidon, le Syrien estime plus sûr et plus lucratif de recevoir de l'étranger les marchandises nécessaires à ses besoins et de constituer des stocks pour les revendre avec bénéfice à ses voisins.

Mais les Etats voisins de la Syrie tendent à se dégager de son emprise économique. La Palestine se tourne aujourd'hui vers Jaffa, la Mésopotamie vers Bassorah, Angora vers Mersina. La Syrie doit donc se décider à tirer de son sol les revenus qui lui sont nécessaires et à se créer des ressources propres. Pour cela, il faut combattre la méfiance du capital syrien que n'a jamais tenté l'industrie ; multiplier les associations de l'argent indigène et de l'argent métropolitain ; obtenir une main d'œuvre moins rare et plus experte ; aménager les chutes d'eau ; reboiser pour améliorer le climat ; résoudre la question des chemins de fer ; développer l'enseignement professionnel agricole et industriel.

Le Haut-Commissariat a fait beaucoup en deux ans, et il faut rendre hommage et justice au général Gouraud. Mais nous ne pourrons réussir que si la Syrie seconde la France qui est là pour la guider et la conseiller ; qu'elle s'inspire de notre vieux proverbe : « Aide-toi, le ciel t'aidera ! »

Les Idées et les Faits.

« Le signe d'un esprit supérieur, ce sont les vues d'ensemble. »
(TAINE).

LA PRODUCTION DOIT ETRE ORGANISEE

Les foires internationales, mettant en rapports producteurs et consommateurs des différents pays, facilitent cette organisation.

(FRANCE-RUSSIE)

382 (44 : 47)

Les résultats de la Foire de Lyon. « *Ekonomitcheskaja Jizn* », 15 avril.

Des informations reçues de Lyon signalent l'intérêt que la participation de l'Union des Républiques socialistes-soviétiques de Russie a suscité, non seulement parmi la population de Lyon, mais aussi parmi le monde des affaires de France. Le nombre des visiteurs au pavillon russe de la Foire a été considérable. La place manquait pour satisfaire le désir de tous ceux qui auraient voulu pénétrer dans le pavillon. Les jours de fête le nombre de visiteurs du pavillon dépassait 25.000 personnes ; les jours de semaine ce nombre n'était pas inférieur à 8.000, c'est-à-dire que durant une période de quinze jours plus de cent mille personnes défilèrent.

Mais l'intérêt que présente actuellement Lyon et Paris ne s'exprime pas seulement par l'achat de marchandises que la vente des modèles exposés garantissait, mais aussi par l'intérêt suscité dans le monde financier, industriel et commercial pour l'établissement de rapports suivis avec la Russie. Nous savons que le capital français éprouve le désir de prendre place dans nos entreprises.

A la foire de Lyon nous avons vendu 65.700 peaux pour la somme de 22.250 livres sterling. Des pourparlers sont en cours pour la vente d'autres marchandises dont la somme forme un ensemble de 50.000 livres sterling, soit 500.000 roubles-or.

Notre activité commerciale se transporte de Lyon à la Foire de Bruxelles du 9 au 25 avril.

Grâce à la popularité dont nous avons été l'objet à Lyon, nous avons reçu des invitations pour notre participation à Bâle, à Milan et à l'exposition universelle de Londres en 1925.

(ALLEMAGNE)

382 (43)

La Foire de printemps à Leipzig. « *Deutsche Bergwerks-Zeitung* », 7 mars.

Elle bat le record de la foire d'automne par le nombre des exposants : plus de 14.000 firmes. Quant au nombre des visiteurs, il n'est pas possible encore de l'évaluer, mais on peut l'estimer à 150.000 environ, dont 20 % d'étrangers. Jusqu'ici les visiteurs étran-

La Documentation vivante

gers se répartissent ainsi : Hollande 1.200 ; Bulgarie, Sibérie, Yougo-Slavie, chacun 100 ; Autriche plus de 500 ; Angleterre plus de 100 ; Italie plus de 300 ; Tchéco-Slovaquie 200 ; Finlande 100. Pour les autres pays, les chiffres ne sont pas encore connus. Les étrangers sont nombreux également parmi les exposants : on compte environ 700 firmes étrangères, notamment de Tchéco-Slovaquie, d'Autriche, de Hongrie, et de Suisse.

(AUTRICHE)

382 (43.6)

La Foire de printemps à Vienne. « Frankfurter Zeitung », 4 avril.

La foire de printemps à Vienne a bénéficié cette année d'une partie des affaires qui n'ont pu se conclure à la foire de Leipzig à cause de la situation nouvelle du change. Même en tenant compte de ce fait, les résultats d'ensemble obtenus par la foire de Vienne sont satisfaisants. La stabilité relative de la couronne et des prix des marchandises au cours des derniers mois a permis aux produits autrichiens de mieux soutenir la concurrence étrangère. Il est important de noter que la plupart des exposants ont déjà retenu les mêmes places pour la foire d'automne, en septembre.

Par rapport à la dernière foire d'automne, le nombre des exposants a diminué d'environ 20 %. Le nombre des firmes d'Allemagne était de 81, au lieu de 133 à la foire d'automne. Cette diminution du nombre des firmes exposantes provient en partie d'une sélection faite par la crise économique, et la foire y a gagné en qualité. Dans beaucoup de branches, et notamment dans les industries d'art, l'industrie du bronze, celle du cuir, on remarquait en Autriche un progrès dans la faculté d'adaptation aux exigences des clients étrangers. On avait réussi cette fois à grouper ensemble les produits similaires, et cette innovation s'est révélée très avantageuse. Les moins satisfaits parmi les exposants sont ceux de l'alimentation.

Au total, cette foire a manifesté et resserré, en dépit des difficultés d'ordre politique, les liens économiques entre l'Autriche et les Etats successeurs de l'ancienne monarchie. Cela est vrai en particulier pour les échanges entre l'Autriche et la Tchéco-Slovaquie. Les pays balkaniques aussi semblent vouloir revenir aux traditions d'avant-guerre. Enfin, comme symptôme intéressant pour l'avenir économique de Vienne, il faut noter que les provinces autrichiennes qui avaient essayé de marquer par des manifestations locales leur indépendance économique vis-à-vis de la capitale, ont envoyé cette fois un plus grand nombre d'exposants et surtout d'acheteurs.

MODERNISONS ET UNIFIONS NOTRE OUTILLAGE

Une des causes du malaise britannique est que l'Angleterre, avec le développement de l'aéronautique, ne se sent plus assez une île. Les débats sur la situation aéronautique, à la Chambre des Lords et à la Chambre des communes, reflètent l'émotion des hommes d'Etat anglais.

(ROYAUME-UNI)

380 (42)

La situation de l'Aéronautique britannique. « Daily Chronicle », 15 et 23 mars.

Sans doute, on ne doit pas envisager une attaque de la France, notre alliée, mais sa supériorité aérienne est incontestable. L'aviation britannique assure complètement les besoins de l'armée et de la marine, elle accomplit la tâche la plus utile dans l'Empire, mais la défense intérieure de la Grande-Bretagne est sacrifiée. L'Angleterre devrait disposer de ressources égales à celles de la puissance européenne la mieux dotée, car sa sécurité insulaire est en jeu. Dans ce cas, les crédits de l'aéronautique s'élèveraient de 12 à 35 millions de livres sterling. Ne pourrait-on pas convaincre la France qu'elle dépense trop en armements, étant donné l'état de ses dettes et de ses régions dévastées ? En 1918, la Grande-Bretagne avait 3.300 avions militaires ; elle n'en a plus que 371 ; la France, qui en comptait 3.600, en a encore 1.260 en service. L'Angleterre est donc vulnérable par la voie des airs. L'inégalité aérienne actuelle ne peut plus subsister, quelle que soit la confiance qu'on doive avoir en la France.

Les Idées et les Faits.

LES VOYAGES AÉRIENS EN ALLEMAGNE. — *Par la voie des airs on va en deux heures et demie de Berlin à Hambourg. Mais ces voyages sont un luxe coûteux. Les tarifs suivent le prix de l'essence et le kilomètre coûte aujourd'hui environ 800 marks. Les bagages ne sont acceptés que dans la limite de la place disponible avec 15 kilogrammes en franchise. L'année 1923 marquera une étape importante pour l'aviation allemande transportant des passagers. Des aviateurs allemands ont entrepris des randonnées vers l'étranger, en particulier vers le nord et vers l'Extrême-Orient, qui ont attiré l'attention des milieux sportifs du monde entier. Plusieurs lignes aériennes vers l'étranger doivent être inaugurées au printemps : Berlin-Paris, Berlin-Amsterdam, Berlin-Londres. (Berliner Tageblatt, 8 décembre).*

La Documentation vivante

Les États-Unis cherchent à devenir le plus grand constructeur d'aéroplanes.

(ÉTATS-UNIS)

380 (73)

Les aéroplanes américains sur le marché mondial. « Commercial America », mars.

Jusqu'à ces dernières années, les aéroplanes ont eu surtout une affectation militaire ; ils prennent une place de plus en plus grande dans les activités du temps de paix : poste, surveillance des forêts, photographies aériennes, sport, etc. Les fabricants américains sont en mesure de fournir dans de bonnes conditions tous les modèles, soit militaires, soit commerciaux. Nous avons, de plus, le plus important service d'hydravions du monde : 31 hydravions à la fin de 1921, avec 6.814 passagers transportés sans accident sur une distance de 95.020 milles. Mais c'est en Extrême-Orient que se produira le plus grand développement du service aérien américain ; en Chine sur un territoire qui est de 1/5 supérieur à celui des États-Unis, et qui n'a encore ni route ni chemin de fer, la question des transports est au premier plan ; l'aéroplane ne rencontrera là aucune concurrence.

La 2^e route aérienne en Extrême-Orient est celle qui reliera l'Australie aux possessions anglaises de la Malaisie et de l'Inde. Des vols d'essai ont montré la possibilité d'un service entre Bombay et Melbourne. Le seul transport du courrier postal vaudrait la peine qu'on établisse cette route.

Manille est à 1.700 milles de tout centre important en Extrême-Orient, et il est du plus haut intérêt que des communications meilleures soient établies entre ce port et la Chine, l'Indo-Chine et les Indes orientales hollandaises. Au Japon, l'aviation commerciale est, pour l'instant, subordonnée à l'aviation militaire, bien que des chantiers aient été fondés pour répondre aux demandes de ces deux sources. La première se développera aussitôt qu'on aura un noyau de bons aviateurs.

Mais pour l'instant, aucun pays d'Extrême-Orient n'est en mesure d'acheter un grand nombre d'aéroplanes. Les lignes aériennes en projet devront sans aucun doute avoir leur origine en Europe.

L'Égypte peut aussi devenir un marché, bien que les conditions politiques soient incertaines encore. Dans le Nord de l'Afrique, la difficulté des communications par train ou caravane suscitera certainement la création d'un service aérien vers l'intérieur.

L'industrie britannique des constructions maritimes semble sortir du marasme où elle était plongée depuis la fin de la guerre.

(ROYAUME-UNI)

387 (42)

Les constructions maritimes en Angleterre et dans le monde en 1923. « Economist », 14 avril.

Pour la première fois depuis le 1^{er} trimestre de 1921, les statistiques des constructions maritimes en Angleterre enregistrent une augmentation du tonnage mis en chantier par rapport au trimestre précédent. Le chiffre, au 31 mars dernier, était égal à 1.492.138 tonneaux, soit 23.500 tonneaux de plus qu'au 31 décembre 1922. Dans ce total, figurent 181.000 tonneaux, dont la construction a été suspendue. Le tonnage effectivement en construction en Angleterre s'élève donc à 1.311.000 tonneaux.

La moyenne du tonnage en construction pour les 12 mois qui ont immédiatement précédé la guerre, était de 1.890.000 tonneaux, c'est-à-dire 579.000 tonneaux de plus que le chiffre actuel. Par comparaison avec les chiffres du trimestre qui s'est terminé le 31 décembre 1922, on enregistre, en 1923, une diminution du tonnage lancé, mais une augmentation considérable du tonnage mis en chantier.

Au cours du dernier trimestre de 1921, le tonnage mis en chantier était descendu à 55.290 tonneaux. Une nouvelle réduction s'est produite au cours du trimestre suivant, et, à la fin du second trimestre de 1922, le chiffre le plus bas a été atteint avec 38.877 tonneaux. Pendant le troisième trimestre, une augmentation de 44.000 tonneaux a été enregistrée et, pour les trois derniers mois, le tonnage mis en chantier a presque égalé le tonnage lancé. Pour le premier trimestre de 1923, le tonnage mis en chantier s'élève à 355.203 tonneaux, et dépasse de 126.832 tonneaux le tonnage lancé.

Le total du tonnage marchand en construction dans les autres pays, au 31 mars 1923, est égal à 1.367.934 tonneaux, dont 148.000 tonneaux sur lesquels les travaux ont été suspendus, de sorte que les constructions effectives s'élèvent à 1.220.000 tonneaux. Ce dernier chiffre est inférieur de 50.000 tonneaux à celui du 31 décembre 1922.

Les chiffres relatifs aux principaux pays sont les suivants : Allemagne, 343.000 tonneaux ; France, 209.500 tonneaux ; Italie, 185.000 tonneaux ; Etats-Unis, 173.762 tonneaux ; Hollande, 121.321 tonneaux ; Japon, 83.357 tonneaux. Le tonnage des navires lancés dans les principaux pays s'élève à 442.522 tonneaux, dont 228.371 lancés en Angleterre, 70.000 en Allemagne, et 53.000 aux Etats-Unis. Le tonnage total mis en chantier s'élève à 530.000 tonneaux.

La Documentation vivante

Le pavillon allemand réapparaît dans les mers d'Extrême-Orient.

(ALLEMAGNE)

387 (43)

Lignes de navigation allemandes en Extrême-Orient. « France-Indochine », 10 mars.

La réapparition du pavillon allemand fut d'abord timide et limitée en 1921. Seul le vapeur *Haveland*, de la Hamburg America Linie fit un premier voyage d'essai ; en 1922, il en fit un plus important. Maintenant, la Hamburg Amerika Linie et le Norddeutscher Lloyd ont établi tous deux un service régulier entre l'Allemagne et le Japon avec escale en Indochine et en Chine. Jusqu'ici ce ne sont que des cargos boats avec aménagements pour cinq ou six passagers, mais le Lloyd allemand compte bien reprendre très prochainement ses services de passagers vers l'Extrême-Orient. On achève à Brême le paquebot *Weser* de 9.000 tonnes pouvant recevoir une centaine de passagers. D'autre part, la ligne « Hugo Stinnes » va diriger six navires vers l'Extrême-Orient ; quatre seront des bâtiments neufs de 9.000 tonnes marchant au mazout, et pouvant prendre 75 personnes ; les deux autres ont deux ans de service et ne peuvent prendre que 35 passagers.

Actuellement, il faut compter 75 livres sterling de Hambourg à Singapour, 85 livres de Hambourg à Hong-Kong, 90 livres à Shanghai, Kobé, Yokohama. Les ports d'escales sont Brême, Rotterdam, Douvres (pour passagers seulement), Anvers, Naples, Port-Saïd, Colombo, Pénang ou Balanva, Singapour, Hong-Kong, Manille, Shanghai et le Japon. On n'envisage encore qu'un départ par mois. Les navires sont confortables, avec blanchisserie électrique et aménagement spécial pour les voyages dans les mers tropicales.

Les Idées et les Faits.

NOUVEAUX RÈGLEMENTS RUSSES POUR LES VOYAGES A L'ÉTRANGER. — D'après les nouveaux règlements élaborés par le commissariat de l'Intérieur, toutes les personnes se rendant à l'étranger doivent passer par les bureaux de douane afin de soumettre leurs bagages à une visite obligatoire. Il ne sera prélevé aucune taxe sur les objets dont l'exportation à l'étranger est autorisée et qui sont destinés à l'usage personnel durant le voyage. Ne seront pas soumis à la visite les bagages appartenant aux membres du Comité exécutif Central de Russie et du Conseil des Commissaires du peuple ; ils sont exonérés de toute taxe. Ce règlement s'applique aussi à tous ceux qui entrent en Russie en qualité d'hôtes du gouvernement des ouvriers et des paysans munis d'un document délivré par le Commissariat des Affaires étrangères ou du représentant soviétique à l'étranger. (Pravda, 2 mars).

FOLKLORE & FÉMINISME

Coutumes - Cérémonies - Conditions de la femme

LA FRANCE SERA-T-ELLE LE DERNIER PAYS OU LA FEMME NE VOTE PAS !

Malgré le vote du Sénat, la femme française peut espérer avoir bientôt le droit de vote.

(FRANCE)

396.3 (44)

Le mouvement féministe en France, par Thérèse CASEVITZ.
« Mercure de France », 15 avril.

Le rejet par le Sénat de la proposition de loi en faveur du suffrage des femmes n'a pas découragé les efforts des suffragistes et de leurs amis. Au lendemain même de ce rejet, plusieurs députés parmi lesquels nous relevons les noms de MM. Andrieux, Léon Blum, Bonnefous, Ferdinand Buisson, Justin Godart, amiral Guépratte, Klotz, Landry, Paul Boncour, Marc Sangnier, Uhry et Varenne, ont déposé une proposition de loi ainsi conçue : « A l'âge de trente ans révolus, les femmes sont inscrites sur les listes électorales. » Au début de février la commission du Suffrage Universel de la Chambre présidée par M. Bonnefous, a approuvé le rapport de M. Joseph Barthélemy, concluant à l'adoption de ce projet de loi. Le principe du vote des femmes a été adopté par 12 voix contre 2. M. P. E. Flandin a fait voter un amendement abaissant de 30 à 25 ans l'âge d'inscription des femmes sur les listes électorales.

Le Conseil de Préfecture de la Seine a déclaré que la participation d'une femme au dépouillement d'un scrutin n'entachait pas celui-ci d'illégalité.

Les Idées et les Faits.

« Qui veut voir parfaitement clair avant de se déterminer ne se détermine jamais. Qui n'accepte pas le regret n'accepte pas la vie. »
(AMIEL, journal intime).

La Documentation vivante

Voici où en est la question du vote féminin en Belgique : elle est beaucoup plus avancée qu'en France.

(BELGIQUE)

396.3 (49.3)

Le suffrage des femmes. « Manchester Guardian », 11 avril.

Les femmes, en Belgique, ne possèdent le droit de vote que pour les élections municipales. Une fraction du parti socialiste demande actuellement qu'elles participent aux élections aux 9 conseils provinciaux, lesquels sont tous renouvelables en 1925.

Le résultat des dernières élections municipales a montré que le vote des femmes a favorisé le parti catholique, au détriment des partis libéraux et socialistes. Toutefois, cette tendance n'a pas été aussi marquée qu'on l'avait supposé, et c'est sans doute pour cette raison que les chefs du parti socialiste demandent aujourd'hui l'extension des droits politiques des femmes. Par contre, la masse du parti socialiste semble opposée à cette réforme. Le centre de l'opposition se trouve dans les provinces wallonnes, dans lesquelles l'organisation et l'influence socialistes sont particulièrement puissantes. Les raisons de cette opposition sont aisées à découvrir : les socialistes ont une faible majorité dans les conseils provinciaux de Liège et du Hainaut. Ils craignent avec raison que la participation des femmes aux élections ne donne la majorité aux catholiques. Ils préfèrent donc abandonner l'un des points du programme socialiste que de perdre le pouvoir. Ils veulent, avant d'élargir la capacité politique de la femme, se livrer à une propagande active destinée à amoindrir l'influence catholique. Le suffrage des femmes donnerait la majorité aux catholiques dans 7 conseils provinciaux sur 9.

De plus, les membres du Sénat sont élus en partie par les conseils provinciaux, de sorte que, si les femmes participaient aux élections provinciales, le nombre des sénateurs catholiques augmenterait. Or il ne manque aux catholiques que 6 voix pour avoir la majorité au Sénat et, s'ils l'obtenaient, il s'ensuivrait un conflit aigu entre les deux Chambres. Ce conflit aurait sans doute pour conséquence l'octroi aux femmes du droit de participer aux élections à la Chambre, où le parti catholique obtiendrait ainsi la majorité.

Ces raisons expliquent pourquoi le parti socialiste belge, malgré l'insistance de ses leaders, a repoussé, lors de sa récente Conférence annuelle, une motion demandant la participation des femmes aux élections provinciales. 396.000 membres du parti ont voté contre la motion, et 238.000 ont voté pour.

Il est probable cependant que cette motion va être portée devant la Chambre Basse, où son succès est assuré, grâce aux voix catholiques.

**DANS L'ORGANISATION SOCIALE, LES FEMMES ONT
UN ROLE DE GENEROSITE, DE MORALITE ET DE PAIX**

Ce rôle peut compenser en partie la diminution du nombre des hommes du fait de la guerre.

(ROYAUME-UNI)

396 (42)

Du rôle de la femme dans l'évolution de la société moderne,
par SAINT-CLAIR STOBART. « Contemporary Review », mars.

Depuis la guerre, dans la seule Grande-Bretagne, le nombre des femmes excède celui des hommes de deux millions. La prédominance des femmes est-elle, ainsi que le prétend le professeur Geddes, une menace à la civilisation ?

Voici l'argument des alarmistes : la fonction principale de la femme étant la maternité, les deux millions de femmes privées de ce besoin légitime, essaieront de le satisfaire par des moyens illégitimes aux dépens de la société. Mais, si l'instinct de la maternité est un instinct vital chez la femme, il n'est pas le seul ; dans un grand nombre de cas, il n'est même pas l'instinct dominant. C'est l'homme qui, tirant à soi tous les autres domaines d'activité, a essayé de convaincre la femme que la maternité était sa fonction normale et qu'elle n'en avait pas d'autre. L'habitude et les mœurs ont entretenu ce dogme : Qu'une femme qui ne peut être mère sera forcément prostituée. En réalité, l'instinct dominant de la femme, c'est l'utilité. Si, à défaut de la maternité, la femme a un travail adapté à ses dispositions, à ses goûts et à son besoin de se rendre utile, que les pessimistes soient rassurés ; les deux millions de femmes vouées au célibat ne demanderont rien de plus !

Jusqu'ici l'évolution matérielle de la société n'était pas terminée ; l'homme, de par sa force physique, y avait de droit la première place ; mais aujourd'hui l'évolution sociale du monde commence ; dans cette évolution la femme est destinée à jouer un rôle très grand. Qu'on ne s'inquiète donc point pour l'avenir d'une civilisation où les femmes seront plus nombreuses et plus actives qu'elles ne l'ont été dans le passé !

Les Idées et les Faits.

« Le mouvement féministe en Angleterre n'a pas été une œuvre de rébellion contre les devoirs féminins de la femme, mais il s'est inspiré du désir d'accomplir plus dignement ces devoirs et de leur donner une interprétation un peu plus large. » (MILLCENT GARRETT FANCETT).

La Documentation vivante

La femme a dans les hôpitaux un rôle tout indiqué.

(GÉNÉRALITÉS)

396 : 360 (∞)

Le service social à l'hôpital, par Mme KREBS-JAPY, docteur en médecine. Un vol. in-16, Paris. Presses Universitaires, 1923.

Le service social de l'hôpital est la solution proposée par le Dr Cabot, aux problèmes que suscite l'hôpital moderne. A l'heure actuelle, il est nécessaire de créer un *agent spécial* pour faire face à toutes les responsabilités, dont l'hôpital ne peut plus se désintéresser. C'est à l'assistante sociale à l'hôpital, auxiliaire du médecin, qu'incombera cette tâche. Il est nécessaire qu'elle se rende compte que chaque cas constitue un problème, dont il faut qu'elle pose d'abord les données, pour s'appliquer ensuite à en chercher la résolution. Il ne s'agit cependant pas simplement d'établir une ordonnance plus détaillée que ne l'est celle du médecin, mais encore de la faire exécuter : c'est la fonction essentielle de l'assistante sociale. Son but n'est autre que le relèvement total et si possible définitif de celui qui n'a été amené à l'hôpital que pour sa santé ainsi que le relèvement de l'unité familiale à laquelle il appartient.

Le service social à l'hôpital fut entrepris dans le service du Dr Marfan, à l'hôpital des Enfants malades, à Paris, à la suite d'une communication de la doctoresse Nageotte-Wilbouchewitch à la Société de Pédiatrie (novembre 1913), qui relatait les tentatives du Dr Cabot. Le Dr Adair, médecin-chef du service prénatal de la Croix-Rouge américaine, obtint de placer, dès mai 1918, trois assistantes sociales en fonction dans les maternités parisiennes. En février 1921, on organisa une « Section des enfants », conforme aux principes du service social. Deux autres services analogues venaient alors d'être créés : à Bretonneau et aux Enfants malades.

Le rôle de l'assistante sociale des maternités est très délicat. Elle devra enseigner aux futures mères l'hygiène de la grossesse, leur donner toutes les indications voulues pour l'accouchement, leur assurer, dans les cas de nécessité, le concours d'une sage-femme compétente. Le service social à l'hôpital est une phase nouvelle de l'assistance sociale ; il n'est qu'une des modalités d'un mouvement plus large d'entraide humaine.

Aux Etats-Unis, on trouve des assistantes non seulement dans les hôpitaux, mais encore dans presque toutes les branches de l'activité sociale : dans les usines, les écoles, les tribunaux. etc.

PRÉVOYANCE & ASSISTANCE

Bienfaisance - Associations et Institutions sociales -
o o Assurances - Habitations à bon marché o o

DEVELOPPONS L'ESPRIT DE PREVOYANCE ET DE SOLIDARITE

Les assurances sociales ont été annoncées dans le programme du ministère Millerand, comme une réforme essentielle. Cette réforme a été étudiée. Pourquoi le Parlement ne prend-il pas une décision ?

(FRANCE)

360 (44)

Les assurances sociales, par Paul JOURDAIN, député. « Le Parlement et l'Opinion », 20 mars.

Depuis le dépôt du projet — 22 mars 1921 — la commission d'assurance et de prévoyance sociales en a poursuivi l'examen ; elle a procédé à une grande enquête auprès des divers groupements intéressés, des Fédérations et Syndicats patronaux et ouvriers représentants des travailleurs intellectuels, de la Mutualité, de la Coopération. Le rapport a été rédigé par M. le D^r Grinda.

Le plan général du gouvernement a été retouché ; la Commission a banni toute immixtion même indirecte de l'Etat dans la gestion et l'organisation des assurances, entendant faire appel pour les réaliser aux libres initiatives. Les organismes qui en seront chargés jouiront de leur autonomie ; les économies réalisées par une sage gestion restent acquises à ceux qui en ont le mérite ; aux mauvais administrateurs, la responsabilité de leurs fautes.

Il s'agit de donner aux travailleurs la sécurité contre les risques de l'avenir, de leur permettre de travailler sans se soucier des éventualités qui les menacent chaque jour et d'apporter ainsi à leurs efforts, pour la prospérité économique du pays, une atmosphère de sécurité et de confiance qui en décuplera la valeur.

La réforme est reconnue légitime et utile, mais certains en contestent l'opportunité. Evidemment le sacrifice à accomplir est très grand mais il sera largement compensé.

La Documentation vivante

Le comité permanent de la Conférence internationale des résidences sociales vient de publier sous le titre de « Settlements and their outlook » le compte rendu de la conférence tenue en juillet 1922 à Toynbee-hall-Witechapel, à l'endroit même où, en 1873, le pasteur Barnett fit la première expérience d'un settlement.

(GÉNÉRALITÉS)

360 (∞)

Les résidences sociales et leur avenir.

Le pasteur Barnett et Mme Barnett s'inspiraient de deux grands principes : d'abord partager avec tous ce qu'ils avaient de meilleur : art, musique, littérature, sciences, pensée, amis, bonheur, idéal, espoirs ; ensuite créer de l'amitié : amour, sympathie, bonne volonté, entraide : « que les résidences se groupent, qu'elles intéressent à leurs efforts les esprits élevés et ne restent pas absorbées à des besoins trop matérielles, qu'elles guident l'opinion publique en éveillant chez les petites gens le souci et l'intérêt des grandes questions, qu'elles fassent la conquête de la jeunesse ».

En Angleterre, à côté des colonies résidentielles, il y a des colonies éducatives où l'on s'attache à l'éducation de l'adulte, mais sans y habiter. Les résidents doivent créer et diriger des clubs de toutes espèces, protéger la maternité et l'enfance, organiser des terrains de jeux, des caisses d'épargne et de prévoyance, des bureaux de placement, des cliniques, des écoles sociales. Ils doivent s'occuper de l'assistance judiciaire, des assurances, de l'éducation civique, du rapprochement entre syndicats ouvriers et patronaux. Ils doivent faire des enquêtes et amasser des documents pour l'élaboration ou la modification des lois sociales.

Aux Etats-Unis, les enquêtes des résidences sont considérées par le gouvernement comme des centres d'information pour les questions sociales. Au Canada, les résidences ont rendu de grands services aux immigrants. Au Japon, le gouvernement favorise le développement des résidences. En Allemagne, on a cherché à faire des colonies d'éducation avec un esprit internationaliste marqué. En Norvège, en Hollande, au Danemark, les résidences ont un caractère plutôt religieux.

En France, le mouvement qui avait trouvé son origine dans les universités populaires a été repris par des initiatives privées dans le but de travailler à refaire l'esprit et la vie de famille.

Au prochain Congrès international on s'occupera des logements insalubres, de la condition de vie des ouvriers, de la participation aux bénéfices. On s'efforcera d'amener une détente dans les rapports entre employeurs et employés.

CONNAISSONS ET FAISONS CONNAITRE
NOS MŒURS SOCIALES

Voici une belle œuvre que nous ne saurions trop recommander à nos amis : les actionnaires de cette société font, et une bonne action, et un placement sûr.

(FRANCE)

360 (44)

La Société anonyme des logements économiques pour familles nombreuses. Paris, 17, rue de Valois.

17

Cette société a été fondée le 20 mars 1903 au capital de 236.000 fr., porté depuis par des augmentations successives à 2.600.000 fr.

Les fondateurs de la Société ont eu en vue un double objectif : 1° Procurer aux familles nombreuses, ayant au moins trois enfants vivants, des logements suffisants, hygiéniques et bon marché. 2° Faire cette démonstration : que les capitaux qui voudraient s'employer dans la construction des habitations à bon marché peuvent recevoir une rémunération suffisante. C'est sous l'empire de ces idées directrices que les statuts de la Société ont été conçus et soumis à l'approbation du Ministre du Travail dans les termes de la loi du 12 avril 1906.

Les dispositions les plus caractéristiques des statuts sont les suivantes : — 1° Obligation de garder moitié des logements des immeubles sociaux aux familles nombreuses. En fait, le Conseil d'administration de la Société, dans une de ses premières réunions, a décidé que *tous* les logements dans *tous* ses immeubles, seraient exclusivement réservés aux familles ayant au moins trois enfants vivants. — 2° Limitation du taux de l'intérêt des actions à 3 %. — 3° Gratuité des fonctions des Administrateurs. — 4° Faculté d'édifier des maisons collectives ou individuelles avec ou sans jardin, dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Avec les 2.600.000 francs de capital et des emprunts de 950.000 fr., la Société a successivement édifié et ouvert au public 4 grands immeubles et amorcé la construction de deux autres.

Ces immeubles sont tous situés à Paris et dans sa périphérie et numérotés de 1 à 10.

Le tableau ci-dessous montre pour chaque immeuble la répartition de la population avec le nombre des enfants et leur moyenne par logement.

Les logements sont suffisants : il en existe de 4 pièces : 3 cham-

La Documentation vivante

bres, une salle à manger, cuisine, w.-c. et cave (50 m²) ; de 3 pièces (36 m²) ; et de 2 pièces (25 m²).

Désignation	Population totale	Nombre d'enfants	Moy. d'enfants par logement
Immeuble n° 1	416	270	3,75
— 2	620	445	4,78
— 3	642	394	3,65
— 4	634	420	3,92
— 5	620	428	4,08
— 6	207	141	4,14
— 7	82	50	3,33
— 8	334	214	3,45
Totaux	3.555	2.362	

Ils sont hygiéniques : le tableau de mortalité en est la meilleure preuve :

Immeubles n°	1	2	3	4	5	8
Mortalité dans l'immeuble (0/00)	5	3	12	6,5	8	25
Mortalité dans l'arrt. ou la comm.	24,1	18,4	20,6	25,8	19,6	27

Ils sont bon marché : avant la guerre les logements de 4 pièces étaient loués en moyenne 410 francs ; aujourd'hui le loyer moyen est de 650 francs.

Et cependant la société a pu vivre avec ses propres moyens et traverser sans accroc la si difficile période de la guerre. Elle a démontré que les capitaux qui s'emploient à une semblable œuvre sociale de premier ordre, dans une Société sérieusement administrée, sont assurés, s'ils se contentent d'un intérêt modeste (3 % à 3 1/2 %), d'être rémunérés d'une façon certaine et régulière et d'avoir leur mise de fonds gagée de la façon la plus sûre, c'est-à-dire sur des immeubles bien entretenus.

Ce n'est évidemment pas avec les quelques 3.550.000 francs engagés par la Société (emprunts compris) que la question du logement des familles chargées d'enfants peut être résolue à Paris. Ce que la Société a voulu faire, c'est une démonstration en vue d'encourager les initiatives et surtout l'initiative privée qui, seule, peut résoudre prudemment et économiquement la question. Le rôle de l'Etat ou des Municipalités n'est pas de créer ni d'exploiter des immeubles, mais d'encourager fortement par des concours financiers, à taux réduit, les efforts des particuliers ou des Sociétés sérieuses.

Voici une œuvre alsacienne qui mérite d'être connue de tous les Français.

(FRANCE)

360 (44)

L'Institution des Aveugles Ste-Odile, à Still (Bas-Rhin). « Vie sociale d'Alsace-Lorraine ».

En 1895, les sœurs de la Croix achetèrent le château de Still et y fondèrent une institution pour les aveugles catholiques d'Alsace et de Lorraine. Le jour de l'ouverture (1^{er} juillet 1895) une seule petite fille aveugle était présente. Au 1^{er} décembre 1912, on comptait 171 entrées, et le 1^{er} septembre 1922, 269 (159 aveugles ont quitté l'établissement après avoir passé par les écoles).

Le premier directeur de l'établissement fut le Curé de Still, l'abbé Joseph Heckmann. Les immeubles furent érigés au fur et à mesure des besoins ; la partie la plus ancienne du château avait suffi aux débuts de l'institut.

Lors de la création de l'institution, on avait envisagé comme but l'éducation des jeunes aveugles, leur instruction primaire, l'enseignement d'un métier. Les enfants aveugles sont généralement admis vers l'âge de 5 ans. L'organisation scolaire comprend : une classe préparatoire, deux classes ascendantes et la classe de perfectionnement. Dans la classe préparatoire, on cherche à développer les deux organes principaux de l'aveugle : l'ouïe et le toucher ; la classe moyenne et la classe supérieure sont basées sur l'enseignement dans les écoles primaires. Les cours comprennent : l'instruction religieuse, le français et l'allemand, le calcul, la géométrie, l'histoire, l'histoire naturelle, le modelage, la gymnastique, le chant, le travail manuel.

En dehors de l'enseignement scolaire les cours d'ouvrage manuel sont activement suivis. Après l'achèvement de ses études primaires, l'enfant est dirigé vers son éducation professionnelle. Chaque élève est libre de choisir le métier qui lui convient le mieux. La vannerie, la broserie, le cannage et le tressage de nattes sont les plus usités pour les hommes. Pour les filles, ce sont les ouvrages au tricot, au crochet, au macramé, puis le cannage de chaises ou la broserie. Elles sont de plus occupées dans les travaux du ménage.

Les Idées et les Faits.

« Il serait contraire aux lois de la société contemporaine de vouloir faire des chefs une classe opposée à d'autres classes. Il serait contraire aux lois de toute société de vouloir se passer de chefs. »
(PROBUS).

La Documentation vivante

L'union des œuvres catholiques du XVI^e arrondissement vient de faire paraître un fort intéressant petit volume. Préfacé par M. Georges Goyau, il contient un vivant et instructif aperçu historique de M. d'Andigné, conseiller municipal, sur les régions d'Auteuil, de Passy, de Chaillot.

(FRANCE)

360 (44)

Exploration dans notre voisinage. Les œuvres du XVI^e arrondissement de Paris.

Les œuvres du XVI^e arrondissement sont représentées par deux associations : l'*Union centrale des œuvres d'assistance du XVI^e arrondissement*, mairie du XVI^e arr. 71, avenue Henri-Martin et l'*Union des œuvres catholiques du XVI^e arr.* 87, rue Lauriston.

L'Union centrale des œuvres réunit toutes les œuvres de l'arrondissement sans distinction. Elle est administrée par un bureau composé d'un président, de quatre vice-présidents, de quatre trésoriers, d'un secrétaire et d'une quinzaine de membres. Son but est de venir en aide aux œuvres par des démarches ou manifestations d'intérêt général, faites en Union sacrée, ou par la répartition de subventions entre ces œuvres suivant leurs besoins. Les fonds proviennent de dons ou de souscriptions. Le Président est M. le docteur Bouillet, maire du XVI^e et fondateur de l'Union et l'un des vice-présidents M. Soulange Bodin, curé de Saint-Honoré d'Eylan. Les œuvres ayant bénéficié de ces subventions sont aussi bien neutres que catholiques, protestantes ou israélites.

L'Union des œuvres catholiques du XVI^e groupe sur le terrain de leurs intérêts communs toutes les œuvres catholiques de l'arrondissement. Elle est administrée par un bureau composé de cinq présidents qui sont les cinq curés des paroisses du XVI^e et d'un secrétaire. Les membres sont les directeurs et directrices de toutes les écoles et œuvres catholiques de l'arrondissement. Le but est d'étendre par une collaboration d'efforts l'action charitable des œuvres catholiques et de les amener à se connaître, à se comprendre et à s'aider mutuellement. Entretenant des rapports avec les services administratifs de l'arrondissement, elle simplifie et remplace par des démarches collectives, les démarches individuelles, obtenant plus aisément gain de cause par la force de son groupement.

Les rapports entre les deux unions sont fréquents et tout à fait officiels. Elles collaborent en toute fraternité dans tout ce qui peut intéresser les œuvres, secourir les pauvres et par là améliorer la vie des habitants de leur arrondissement.

NOUS VOULONS DES ENFANTS : LOGEONS-LES

Notre grand ami, M. Risler, Président du Musée social et Président de l'Union des Sociétés de Crédit Immobilier, expose d'une façon lumineuse ce qui a été fait en France pour assurer aux familles nombreuses les demeures qui leur sont indispensables.

(FRANCE)

360 : 300 (44)

Le logement et les familles nombreuses, par Georges RISLER.

Rapport présenté au Conseil Supérieur de la Natalité.

Les réalisations sont plus importantes qu'on ne le croit généralement ; elles ne sont pas mieux connues que l'orientation actuelle du mouvement qui est tout en faveur du logement des familles nombreuses.

Examinons d'abord le cas des maisons collectives contenant des appartements destinés à la location.

S'ils doivent être habités par des familles bourgeoises, il n'y a pas à compter sur l'aide de l'Etat qui succomberait sous la charge. D'ailleurs rien n'est plus aisé pour ces familles que de se protéger contre la spéculation et de s'aider elles-mêmes.

Il suffirait pour cela qu'elles n'aient point horreur de l'esprit d'association et qu'elles consentent enfin à s'en inspirer. Les lois sur les associations ont été faites pour elles tout comme pour les travailleurs ; pourquoi les uns s'en servent-ils utilement tandis que les autres les ignorent ?

En ce qui concerne les travailleurs, la première initiative à prendre est de leur faire connaître les lois sur les habitations à bon marché. Ils apprendront alors que, s'ils ont quelques économies, ils peuvent eux aussi fonder des sociétés coopératives comme : l'Etoile de Limoges, et, à Paris : la Sécurité. Ils seront propriétaires d'un nombre d'actions qui ira chaque année s'accroissant, et lorsque le revenu de ces actions sera égal au loyer qu'ils avaient à payer, ils jouiront de tous les avantages de la propriété sans en avoir les inconvénients.

Pour parfaire la somme qui leur manque, ces associations, à condition qu'elles logent, pour 2/3, des familles ayant quatre enfants de moins de seize ans, pourront obtenir de l'Etat un don gratuit du tiers du prix de l'immeuble, et un prêt à 2 1/2 % de 60 ou 75 % du reste. A ces avantages, la loi a encore ajouté l'octroi aux sociétés d'habitations à bon marché, fondations ou offices publics, lorsque les conditions indiquées ci-dessus sont remplies, d'une subvention de 1 % sur le prix de revient total de l'immeuble, à condition que le montant de ce don sera tout entier employé à une diminution du loyer des familles nombreuses.

La Documentation vivante

La loi de 1912, présentée par l'éminent Président de l'Alliance d'Hygiène Sociale, M. Léon Bourgeois, pendant son bienfaisant passage au Ministère du Travail, a même ajouté que, pour les familles assistées, une seconde subvention de 1 % accordée par l'Etat viendrait doubler celle donnée par la commune. Il est spécifié que son montant doit être totalement employé à diminuer le loyer de ces familles assistées. C'est ainsi que des logements de trois pièces et une cuisine de larges dimensions peuvent être loués dans les immeubles bâtis tout récemment par l'Office Public de la ville de Paris aux environs de 700 francs.

Les sociétés d'habitations à bon marché qui comprennent la gravité du péril créé pour notre Patrie par la diminution de la natalité s'attachent en outre à réaliser une véritable péréquation du prix des logements. Elles adoptent des tarifs beaucoup plus élevés comme prix du mètre carré loué aux familles sans enfants que pour les familles nombreuses. Ces tarifs sont établis dans une proportion décroissante par rapport au nombre d'enfants. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour les familles bourgeoises ? Il suffirait pour cela que l'impôt, calculé d'après le loyer, fût influencé par des coefficients en rapport avec le nombre des enfants de chaque famille.

On a bien imaginé d'imposer aux propriétaires des tarifs de faveur pour les familles nombreuses, mais cela constituerait le moyen le meilleur pour empêcher ceux auxquels nous nous intéressons de trouver des logements.

S'agit-il de la maison individuelle, pour les travailleurs, les lois sont les mêmes qu'il s'agisse d'habitations individuelles ou d'appartements dans de grands immeubles collectifs ; les avantages accordés en vue des familles nombreuses restent exactement les mêmes.

Si, au contraire, il est question de travailleurs, susceptibles d'acquérir la propriété de leur maison, nous demandons tout d'abord qu'on leur fasse connaître la loi Ribot, dont ils ignorent les avantages.

Nous nous permettons d'indiquer, en outre, que le gouvernement pourrait préconiser auprès de toutes les sociétés de crédit immobilier les dispositions adoptées par la « Société de Crédit Immobilier de Paris ». Elle offre aux travailleurs les capitaux qui lui sont avancés par l'Etat à 2 %, à 2 1/4 % aux pères de familles de cinq enfants, et suivant un taux croissant jusqu'au maximum de 3 1/2 % qui s'applique aux familles sans enfants. Les taux sont de plus en plus élevés à mesure que la famille a moins d'enfants.

Comme nous l'avons dit, l'effort fait par les travailleurs pour devenir propriétaires de leur maison est considérable et il n'est pas indifférent que de tels avantages leur soient acquis.

Jusqu'ici les loyers en Allemagne sont encore au taux d'avant-guerre. Mais le Reichstag vient de voter un impôt dont le montant est de 30 fois ce loyer d'avant-guerre. Mais ce ne sont pas les propriétaires qui en profiteront, c'est l'Etat. Cette taxe, qui parait énorme à première vue, est faible si l'on songe à l'énorme dépréciation du change, et laisse encore aux locataires une situation privilégiée. Quant aux propriétaires, ils sont aussi malheureux que ceux qui, avant la guerre, avaient placé leur argent en titres de rentes. Il faut souligner d'ailleurs que beaucoup étaient débiteurs hypothécaires de l'Etat.

(ALLEMAGNE)

360 (43)

Le nouvel impôt sur les loyers, par Hermann SILBERSCHMIDT.

« Vorwärts », 27 mars.

Ce nouvel impôt destiné à favoriser la construction de maisons d'habitation a été voté par le Reichstag le 14 mars, avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier. Les sommes ainsi recueillies serviront à construire des maisons d'habitation qui devront rester la propriété d'offices publics ou d'organisations d'intérêt général.

Cette loi apporte deux innovations importantes : 1^o Quiconque fait construire de nouveaux locaux industriels est tenu de pourvoir à de nouveaux locaux d'habitation pour une partie du personnel nouveau qu'il y emploiera. — 2^o Une partie judicieusement mesurée des fonds fournis par le nouvel impôt pourra être employée aussi à soutenir des entreprises de construction.

La loi accorde un allègement ou même l'exemption de l'impôt aux titulaires de rentes sociales, mutilés de guerre, familles des morts de la guerre, petits rentiers retraités, veuves et orphelins ; sous certaines conditions aussi, les vieillards de plus de 60 ans. D'autres personnes peuvent être exonérées aussi pour maladie, indigence, ou pour famille nombreuse.

La loi se propose de favoriser les entreprises qui dans la libre concurrence semblent capables de faire baisser les prix et de briser le monopole des syndicats. Ce qu'il faut pour faire le prix des constructions, c'est instituer un contrôle efficace et combattre la politique des cartels. Mais le gouvernement a-t-il la volonté d'agir contre ceux qui font la hausse à leur profit, et le Reichstag est-il disposé à entrer dans cette voie ? Tous les partis bourgeois sont des ennemis jurés du régime actuel sur les loyers, et veulent le retour à la libre concurrence. La nouvelle loi n'est pas sans défauts, mais la combattre serait faire le jeu de ceux qui poussent au renchérissement des loyers.

La Documentation vivante

Le gouvernement anglais veut encourager par des subventions les constructions nouvelles.

(ROYAUME-UNI)

360 (42)

Les subventions à la construction : un projet de loi du gouvernement. « Morning Post », 13 avril.

Le Gouvernement anglais vient enfin de déposer le « Housing Bill », projet de loi qui définit sa politique sur la question de la crise des logements.

Aux termes de ce projet, le Ministre de l'Hygiène est autorisé à subventionner, sur les fonds publics, la construction, par les municipalités, de maisons qui devront être terminées avant le 1^{er} octobre 1925. La subvention ne pourra pas dépasser £ 6 par maison et par an, pendant une période de 20 ans.

Les maisons qui bénéficieront de cette subvention devront appartenir à l'un ou à l'autre des types suivants : 1^o maison de deux étages, occupant une superficie minimum de 620 pieds et maximum de 850 pieds ; 2^o maison d'un seul étage, occupant une superficie de 550 à 780 pieds carrés.

Les municipalités auront le droit de venir en aide aux entreprises de constructions privées, avec l'approbation du Ministre de l'Hygiène, à la condition qu'il s'agisse de maisons répondant à l'un des deux types choisis, et que, dans le district en question, la crise du logement ne paraisse pas pouvoir être résolue sans l'assistance de la municipalité et de l'Etat.

Le Ministre de l'Hygiène aura le droit de subventionner directement les sociétés privées qui s'engageront à construire des maisons sans l'assistance des municipalités. La subvention, dans ce cas, sera également de £ 6 par maison et par an pendant 20 ans. Cette disposition ne s'appliquera qu'aux sociétés créées en vue de construire, ou de faciliter la construction, de maisons d'habitation destinées aux classes ouvrières. Ces sociétés ne doivent pas avoir pour objet la réalisation d'un profit.

Si la maison à laquelle une subvention a été accordée n'est pas terminée le 1^{er} octobre 1925, l'engagement de l'Etat ne cessera pas pour cette cause, si la construction est terminée avant le 1^{er} janvier 1926, et si le Ministre constate que les travaux ont été commencés en temps utile et que le retard a été causé par des circonstances sur lesquelles la municipalité, la personne ou la société qui fait construire, n'a pu avoir aucune action.

Le Ministre pourra prendre tels arrêtés qu'il jugera convenables, en ce qui concerne l'ouverture de rues nouvelles.

ÉDUCATION & ENSEIGNEMENT

o o o o o o Pédagogie o o o o o o
Enseignement primaire, secondaire, supérieur

L'ÉDUCATION DOIT FORMER DES CARACTÈRES

L'enseignement de la morale dans les lycées a été supprimé ; cette suppression est-elle réellement opportune ?

(FRANCE)

378 (44)

L'éducation morale et l'enseignement secondaire, par Mme EIDENSCHENK, Directrice de l'École Normale de Douai. (Correspondance particulière).

Tout le mal dont se meurt notre pays tient à une cause première, d'où les autres découlent ; l'insuffisance de l'éducation morale de l'enfance et de la jeunesse, particulièrement dans les classes sociales qui donnent au pays ses dirigeants. Les quelques mesures législatives qu'on essaye de prendre pour arrêter le pays dans cette course à l'abîme sont ridiculement impuissantes : elles ne peuvent être efficaces que si elles sont les auxiliaires d'une restauration de la moralité privée et publique. La réforme projetée de l'enseignement secondaire est une occasion de travailler à cette œuvre de salut ; et à la dernière session du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, un vœu a été émis par plusieurs membres pour que l'éducation morale, la formation du caractère, soit, dans les lycées et collèges, l'objet de soins directs, au moyen d'exercices appropriés, ayant à l'horaire une place propre. Voici les objections que ce vœu soulèvera :

1° « Les humanités classiques ont par elles-mêmes une vertu morale éducative ». — Cette vertu est certaine, mais elle ne peut s'exercer que si l'élève est capable de lire les textes à peu près convenablement. Elle n'a qu'une portée limitée ; auxiliaire de l'édification du caractère, elle n'en peut être le seul ni le principal moyen.

2° « Les professeurs de l'enseignement secondaire ont le plus grand souci de la formation morale de leurs élèves, et l'éducation morale

La Documentation vivante

doit être diffuse dans tous les enseignements ». — Mais, dans l'enfant, beaucoup de maîtres ne voient que « l'élève », et non une vie à orienter ; et même si cette éducation morale diffuse existait, elle serait par trop insuffisante. Du caractère dépendent la dignité, le bonheur de la vie, la mise en valeur complète de tous les dons de l'individu. Son éducation ne peut être faite « occasionnellement ».

3°) « C'est à la famille que revient la tâche de l'éducation morale ». — Mais combien de familles sont capables de faire seules cette œuvre ? Combien de pères et de mères, éprouvant l'angoisse de leur insuffisance, cherchent autour d'eux un soutien ? Les familles même les meilleures, ont besoin d'être soutenues dans l'éducation morale de leurs enfants ; beaucoup doivent y être entièrement suppléées.

4°) « Le personnel de l'enseignement secondaire n'est pas préparé à cette tâche d'éducation morale ». — C'est là une objection grave, mais elle ne sera un obstacle que si on le veut bien. En attendant une réforme qui s'impose dans l'éducation des maîtres eux-mêmes, on peut cependant trouver parmi eux ces « professeurs de vertu ». D'ailleurs il faut faire confiance à la conscience d'honnêtes gens et de bons Français des professeurs. Si des voix autorisées leur disent la vérité sur l'urgence de la tâche nouvelle qu'on leur demande, pourquoi, comme le firent les primaires à l'appel de Jules Ferry, n'entreprendraient-ils pas cette œuvre, nationale entre toutes, avec toute leur culture et avec tout leur cœur ?

5°) « Cette jeunesse, dont on trouve l'éducation morale si insuffisante, a su mourir héroïquement et sauver le pays. » — Oui, une race qui, malgré tout, a produit une telle vague d'héroïsme, recèle des richesses morales infinies ; mais combien sommes-nous criminels de ne pas exploiter à fond ce riche domaine ! Quand on vit dans une époque héroïque, on fait naturellement le sacrifice de sa vie. Mais, la paix revenue, on reprend l'existence normale ; l'ambiance qui n'a plus rien d'héroïque ne soutient plus et le héros redevient un homme. C'est « l'homme » que nous devons former.

Les cours de morale, créés en 1905 en 4^e et en 3^e, viennent d'être supprimés. Mais il est inadmissible, scandaleux même, que nos enfants de l'enseignement secondaire, moins bien partagés que ceux du primaire puissent quitter le lycée sans avoir jamais entendu une voix indépendante, un maître étranger à toute préoccupation confessionnelle, provoquer leur réflexion sur la vie morale, sur les devoirs de la vie personnelle, sur les exigences de la vie sociale. Qu'un cours d'études de 7 ans et plus puisse s'achever sans que la morale y ait tenu sa place propre, il y a là une anomalie qu'il faut détruire au plus tôt.

L'ENSEIGNEMENT DOIT ETRE ADAPTE A LA VIE

Le gouvernement des Etats-Unis vient de publier un grand programme de réorganisation de l'enseignement. Le ministère de la guerre a été chargé de ce travail, car, fait étrange, il n'y a pas de ministère de l'Instruction Publique.

(ETATS-UNIS)

379 (73)

Un programme sensationnel du Ministère de la Guerre. « Survey ». 5 avril.

Le ministère de la guerre vient de publier un programme sensationnel où les questions d'éducation occupent le premier plan. Quatre grands problèmes sont mis à l'étude ; l'éducation physique, l'éducation technique, le développement des sentiments de civisme, et les soins spéciaux à donner à l'adolescent.

Un programme d'éducation physique universelle est d'une importance vitale pour la nation ; les législatures des états, les ministères, l'administration des parcs et des terrains de jeux, les écoles publiques et les associations de toutes sortes devront y collaborer.

La plupart des Américains ont les notions les plus vagues sur les principes fondamentaux de notre constitution, c'est pourquoi ils sont une proie si facile à toutes sortes de propagande. Le Président est invité à convoquer un « conseil national pour l'éducation du citoyen » qui sera chargé d'élaborer le programme.

Rien de définitif n'a été fait à l'égard des soins à l'adolescence ; un conseil national a été réuni pour étudier cette question délicate.

Reste enfin l'éducation technique, qui n'est pas la plus facile à organiser. L'expérience récente de la guerre a montré combien il restait à faire dans cette voie ; non seulement on ne réussissait pas à découvrir les hommes aptes aux diverses spécialités, mais les spécialités elles-mêmes étaient souvent si vagues qu'on ne s'entendait pas sur leur définition. Aussi le National Research Council a-t-il été chargé tout d'abord d'établir une liste des métiers, avec les qualités nécessaires : il a trouvé 13.000 métiers.

C'est une tâche immense qui est entreprise par le ministère de la guerre. Personne d'autre ne peut en ce moment assumer cette charge en l'absence d'un ministère de l'Education.

Les Idées et les Faits.

« Les lois de l'éducation doivent être relatives au principe de chaque gouvernement. » (MONTESQUIEU).

La Documentation vivante

Le président du Bureau de l'Instruction Publique du Royaume-Uni expose l'œuvre accomplie pendant ces six dernières années.

(ROYAUME-UNI)

379 (42)

Six années « d'éducation » en Angleterre, par H.-A.-L. FISHER.
« Yale Review », avril.

Mon premier but fut de transformer le travail servile des instituteurs élémentaires en travail intelligent et bien payé : nos instituteurs et nos professeurs d'écoles secondaires gagnent 2 fois 1/2 ce qu'ils gagnaient avant la guerre.

Le 2^e problème fut l'examen du système administratif ; ce système, remanié en 1902, par Balfour, confia l'administration des écoles publiques à 317 autorités locales (comtés et bourgs) ; après réflexion, je résolus de ne faire aucun changement notable. Il y avait tant d'autres réformes urgentes ! L'Angleterre est un pays très industrialisé ; des milliers d'enfants dans le Lancashire et le Yorkshire passent la moitié de leurs journées dans les usines, l'autre moitié à l'école, où, trop fatigués, ils ne peuvent faire avec fruit un travail intellectuel. Après une longue lutte, j'ai eu la satisfaction de donner le coup de grâce à l'école de demi-temps. Un autre fléau, c'est le travail excessif des enfants en dehors des heures de classe, comme marchands de journaux, porteurs de lait, etc. : l'Education Act de 1918 a mis fin à cet état de choses. Il y a aussi les conditions hygiéniques, qui sont très mauvaises dans les milieux pauvres. Ce problème ne peut être résolu que par un long et patient effort. Je rendis obligatoire l'inspection médicale scolaire et le traitement médical et je fis procéder à la réorganisation du système d'éducation physique.

La création des « continuation schools » est un grand événement, mais les fonds.

Dans l'enseignement secondaire, de grands progrès ont été faits ; toutefois notre système est payant. Le gouvernement augmente le nombre des bourses, mais un changement complet n'est pas possible en ce moment.

Il y a eu aussi, depuis la guerre, quelques transformations dans les universités. D'abord le vote conquis par les femmes en 1918 a eu pour effet de faire accorder aux étudiantes d'Oxford et de Cambridge les mêmes privilèges qu'aux étudiants. Un autre fait : depuis la guerre, les universités, qui étaient indépendantes au point de vue financier, ont été obligées de faire appel aux fonds de l'Etat. Enfin, trait caractéristique, Oxford et Cambridge ont abandonné le grec comme matière obligatoire à l'examen d'entrée à l'Université : c'est la fin d'une grande tradition, qui remonte à Erasme.

DROIT & JURISPRUDENCE

◦ ◦ ◦ ◦ Droit international ◦ ◦ ◦ ◦
Droit public - Droit privé - Droit pénal

LES LOIS DOIVENT EVOLUER POUR S'ADAPTER AUX CONDITIONS DE L'EXISTENCE MODERNE

La question de la propriété commerciale est à l'ordre du jour. M. Paul Benoist, ancien président de la Compagnie des syndics de faillite développe l'idée nouvelle de l'indivision du fonds de commerce entre propriétaire et locataire et en préconise l'adjudication.

(FRANCE)

340 (44)

La propriété commerciale, par Paul BENOIST. Communication au Comité Parlementaire Français du Commerce, 1, 8 et 15 février.

Le fonds de commerce doit être considéré comme appartenant par indivis au propriétaire et au locataire. Au cas de désaccord en fin de bail le Tribunal de Commerce nomme un syndic. S'il n'y réussit pas, il propose au tribunal les conditions essentielles d'un nouveau bail : prix rémunérateur et durée suffisante. Le tribunal fixe prix et durée, et fait procéder à une adjudication.

Si c'est le locataire ou un tiers qui achète, une partie à déterminer du prix est attribuée par privilège au propriétaire à titre d'indemnité pour la restriction à son droit de propriété, à titre de quote-part de l'indivision. Si c'est le propriétaire, il libère de cette façon son immeuble de l'indivision.

Ainsi, il n'y a aucune atteinte au droit de propriété, car le propriétaire a la faculté de reprendre son immeuble libre de toutes charges ; et s'il n'exerce pas cette faculté, il obtient comme en matière d'expropriation une juste et préalable indemnité. Il n'y a non plus aucune atteinte au droit du locataire : s'il ne garde pas son fonds de commerce, il en recevra le prix, ce qui lui permettra d'aller s'installer ailleurs.

La Documentation vivante

Le règlement des conflits commerciaux internationaux par la décision d'arbitres choisis par les parties doit être encouragé par la législation des différents pays.

(ETATS-UNIS)

340 (73)

L'arbitrage dans les conflits commerciaux, par A.-J. WOLFF.
« Commerce Report », 23 mars.

Le règlement amical des conflits commerciaux est un mouvement international qui a reçu un encouragement tout particulier du ministère du Commerce aux Etats-Unis. Les conditions essentielles du succès de ce mouvement sont les suivants : — 1° D'abord l'existence parmi les intéressés et dans la communauté tout entière d'un sincère désir de loyauté et de conciliation. — 2° L'insertion, dans tous les contrats d'une clause formelle qui oblige les parties à porter leurs différends devant le tribunal. — 3° La création d'organismes, dans chaque pays, capables de régler un litige avec intelligence et impartialité. — 4° Le choix d'experts et de conseillers expérimentés, pour cette fonction difficile, connaissant à fond les questions techniques, les traditions et les lois. — 5° Le vote de lois nationales et la conclusion d'accords internationaux pour rendre valides et irrévocables les décisions du comité.

Il existe déjà un certain nombre d'organisations dans quelques branches d'industrie (bois, grain, etc.); plusieurs chambres de commerce, notamment celle de New-York, ont un système d'arbitrage qui fonctionne avec succès. La Chambre internationale de Commerce et la Chambre de Commerce des Etats-Unis sont en train d'imaginer un moyen de rendre les tribunaux accessibles aux marchands de tous les pays; l'Arbitration society of America a élaboré aussi un projet, complètement différent. La multiplication de pareilles initiatives sera de la plus grande utilité pour rendre le système populaire.

Le progrès de l'arbitrage dans les relations internationales aura pour résultat l'élimination du gaspillage, et surtout le maintien de relations amicales dans les affaires, ce qui sera un grand pas vers la stabilité des rapports entre nations.

Les Idées et les Faits.

LES DÉPORTATIONS EN RUSSIE. — *D'après les statistiques de la Direction Politique au 1^{er} décembre 1922 on comptait 10.638 déportés politiques. Au point de vue social ces déportés se divisent ainsi : Ouvriers 48 % ; paysans 10 % ; professions libérales et intellectuelles 42 %.* (Poslednia Novosti ,26 janvier).

LES LOIS DOIVENT EVOLUER AVEC LES MŒURS

Les mœurs modernes veulent le retour des détenus dans le droit chemin, plutôt que leur châtement.

(ROYAUME-UNI)

343.2 (42)

Le Borstal System. « Times Educational Supplement », 14 avril.

Le « Borstal System » a été créé grâce à l'initiative de sir Evelyn Ruggles-Brise président des Prison Commissioners de 1895 à 1922. Il a pour but de séparer les jeunes délinquants des autres condamnés, de leur appliquer un traitement spécial, de les instruire, de leur apprendre un métier, en un mot d'essayer par tous les moyens de les rendre dignes, à leur sortie de prison, de rentrer dans la vie sociale. Peu après sa nomination, Sir Evelyn Ruggles-Brise fit un voyage aux Etats-Unis pour étudier le système américain ; à son retour un premier essai fut tenté par la formation d'une petite société : la London Prison Visitors' association — qui eut pour but de s'occuper des jeunes condamnés de 16 à 21 ans. Un peu plus tard, un certain nombre de ces condamnés furent transférés dans une annexe de la prison Chatham, sur une colline près du village de Borstal. L'enseignement de quelques métiers, l'exercice physique, la gymnastique, l'instruction technique et littéraire, une discipline assez douce dont les principales sanctions étaient les récompenses et les privilèges — tels étaient les grands traits de la méthode nouvelle. On s'aperçut bientôt que le traitement ne pouvait être effectif que s'il durait un certain temps, ou s'il se prolongeait sous forme de contrôle ; on décida de libérer les plus méritants sous condition, la surveillance étant faite de très près par le petit noyau de visiteurs qui avaient été à l'origine de la réforme. On forma bientôt la Borstal Association, qui obtint du ministère une légère subvention, toutefois ce n'est qu'en 1908 que le Prevention of Crimes Act décida que tout jeune condamné passerait par une Borstal Institution, et donna au Ministre de l'Intérieur le pouvoir de créer des Borstal Institutions, autant qu'il en fallait pour les besoins du pays. Il en existe plusieurs aujourd'hui : Borstal, qui abrite 334 jeunes gens ; Feltham : 441 ; Portland : 815 ; et enfin Dylesbury, pour les jeunes filles : 167. Miss Lillian Barker vient d'être nommée présidente de cette dernière institution, et par ce choix, le gouvernement a affirmé son désir de rompre définitivement avec les vieilles traditions pénales, et d'enrôler les meilleurs de ses éducateurs dans le service de réforme sociale qui a été entrepris.

La Documentation vivante

Un parlementaire veut faire de l'adoption le régime normal pour les enfants qui n'ont plus ou n'ont pas de parents.

(FRANCE)

347.6 (44)

Rapport parlementaire sur la proposition de loi sur l'adoption, par Marc HONNORAT, 20 mars.

L'ancien droit français n'a pas connu l'adoption qui date de l'époque révolutionnaire. Le Code Civil admit l'adoption ; mais sous la pression des partisans de l'ancien droit français, il l'entoura de tant d'obstacles et la soumit à des règles si étroites que, difficile à réaliser, elle n'est pas entrée dans nos mœurs.

La proposition soumise à l'examen du Sénat s'inspire de divers textes d'initiative parlementaire, fondus en un projet longuement étudié et discuté à la Société d'Etudes législatives. Ce projet réalise un très grand progrès sur le système adopté par le Code Civil : il abaisse à 40 ans l'âge à partir duquel on peut adopter, permet l'adoption des mineurs, simplifie la procédure et transmet à l'adoptant la puissance paternelle et le droit de consentir au mariage de l'adopté. Mais il laisse l'adopté dans sa famille naturelle, avec tous les inconvénients qui peuvent résulter pour lui, à un moment donné, d'obligations vis-à-vis de parents qui se sont autrefois désintéressés de son sort.

Il serait facile d'adapter le mécanisme du Service des Pupilles de la Nation à l'organisation sociale de l'adoption : en principe, tout enfant français qui, lorsqu'il sera majeur, sera tenu de contribuer aux charges et à la défense du pays, a droit à la protection de la Nation. A défaut ou en cas de carence de la famille naturelle, il doit recevoir l'aide matérielle et morale qui lui est nécessaire tant qu'il ne peut se suffire à lui-même. Le service social de l'adoption doit comprendre les Pupilles de la Nation, les enfants assistés et les enfants moralement abandonnés. Il doit centraliser tous les renseignements concernant les enfants susceptibles d'être adoptés, rechercher les familles disposées à les recevoir, surveiller leur éducation. Il doit apporter l'aide morale et matérielle que réclamerait la situation des familles trop chargées d'enfants, aider et contrôler les œuvres d'assistance à l'enfance. L'enfant n'est pas une propriété particulière, mais une richesse que la nation ne peut laisser perdre ; en s'intéressant à lui, on ne fait pas une œuvre charitable. on accomplit un devoir qui résulte de la solidarité qui unit tous les rouages de la société moderne.

VIE & HISTOIRE SOCIALES

Philosophie
Méthodologie et Histoire des sciences sociales

QUE LA FRANCE APPRENNE A CONNAITRE L'ETRANGER

Les socialistes allemands rendent responsables de la vie chère la folie de spéculation et l'âpreté au gain des patrons.

(ALLEMAGNE)

300 : 381 (43)

La question des salaires en Allemagne, par Edmond VERMEIL.
« Alsace Française ». 7 avril.

Patrons et ouvriers allemands ne s'entendent guère au sujet des salaires. Depuis le milieu de 1922, la dépréciation du mark a entraîné une diminution du salaire des ouvriers et une notable augmentation du nombre des chômeurs. Mais la dépréciation du mark n'est que l'une des causes de cette situation, une autre est la folie de spéculation et l'âpreté au gain qui se sont emparées des industriels. Ceux-ci ont profité de la chute du mark pour réduire le salaire réel, qui est resté au-dessous du niveau des prix. Il faut donc, ou diminuer les prix, ou accorder des suppléments qui harmonisent revenus et prix. Comme la diminution des prix paraît actuellement impossible, il ne reste qu'à utiliser la méthode des suppléments mobiles. Telle est la thèse socialiste. La thèse patronale est bien différente. Le salaire agit sur les prix, et comme élément du prix de revient, et par le rapport entre les prix et les revenus de la population. L'augmentation générale des salaires et traitements représente environ 70 % de l'augmentation des prix. Comme la richesse nationale allemande, les moyens de production et la consommation générale ont diminué de 30 %, l'adaptation des salaires aux prix est chose faite.

La Documentation vivante

La Russie est la victime de l'incapacité de ses mattres successifs ; si la famine a été l'effet de la Révolution, elle en avait été d'abord la cause. Mais en Russie, on s'amuse, on recherche tous les plat-sirs.

(RUSSIE)

300 : 338 (47)

La Russie actuelle, par Albert MILHAUD. « Le Parlement et l'Opinion », avril.

Toute la vie économique est fatalement réduite à l'activité intérieure : développement de la classe des paysans ; développement d'une nouvelle classe de spéculateurs, les *nepmanes*. M. Lagorski, professeur à l'Université de Pétrograd, écrit : « Les bolchevistes voulaient étouffer les classes capitalistes et bourgeoises, mais ils créèrent une nouvelle bourgeoisie rapace, une bourgeoisie moyenne et petite. Ils voulaient supprimer la propriété privée et réussirent à développer, dans toutes les couches de la nation, des instincts de propriété poussée à un degré inouï et, dans toute l'économie sociale, une orgie sans précédent. » Cette société, qui sort de la guerre et de la révolution, veut s'amuser. Les champs de courses sont envahis par les joueurs ; le peuple a la passion des spectacles. Il y a, dans Moscou, treize théâtres subventionnés sans compter les théâtres libres. Chaque soir, les quatre mille places de l'Opéra sont prises. Le Grand Théâtre occupe 1.200 personnes dont 78 artistes d'opéra, 100 choristes, 120 musiciens et 150 danseurs ou danseuses.

La spéculation fait rage. On joue sur les diamants, les perles, les rubis, les émeraudes. Les purs communistes se désolent. On leur répond : « C'est la N. E. P. » C'est la nouvelle économie politique.

On vend de tout, mais très cher. « La fièvre de vendre et d'acheter, c'est encore la N. E. P. », expliquent les communistes.

L'ivrognerie et l'alcoolisme sévissent. Des journaux protestent contre les méfaits du serpent vert, c'est-à-dire de l'alambic. Le besoin d'alambic est devenu si général que, dans les villages russes, les serruriers n'arrivent plus à contenter leurs clients. Un journal bolcheviste écrit : « Il y a des districts où les villages sont devenus d'immenses usines de fabrication d'alcool. Le village achète en commun d'énormes chaudrons, qui deviennent propriété de la communauté, et l'on fait couler en paix l'alcool après que, par mesure de précaution, on a placé en sentinelle des hommes qui se relèvent aux quatre coins du village et aux carrefours des chemins. »

**LE ROLE DE L'INTELLIGENCE RESTE
PREDOMINANT DANS LA SOCIETE**

Dans une véritable démocratie, l'élite doit jouer son rôle en se rapprochant du peuple et au besoin, en se sacrifiant pour lui.

(FRANCE)

300 (44)

Le devoir présent des élites, par Emile BERGERON, professeur au Collège libre des sciences sociales. Causerie au dîner mensuel de l'Association. « France », 10 avril.

Nous n'avons, en France jamais eu la véritable démocratie, parce que la volonté des citoyens n'a jamais trouvé dans la direction des affaires publiques qu'une satisfaction restreinte.

Mais, actuellement, la volonté nationale, à laquelle une vraie démocratie doit assurer une expression aussi complète que possible, existe-t-elle ? La Nation sait-elle où elle va ? S'il existe encore en apparence des classes dirigeantes, en fait elles ne dirigent plus rien.

Les Républicains, dont nous sommes, doivent-ils se contenter d'observer et de gémir ? Non, nous devons soustraire le corps électoral aux entreprises louches des puissances d'argent et lui rendre sa conscience ; tel est le devoir qui s'impose aux élites, et du succès ou de l'échec duquel dépend l'avenir de notre Pays.

Le premier devoir est de chasser des esprits ce mépris des affaires publiques, dont, tous les jours, nous constatons les progrès. Nulle démocratie n'est possible sans une opinion publique éclairée. Les élites intellectuelles doivent apporter aux élites dirigeantes leurs lumières, mais aussi la sévérité de leur contrôle.

C'est parce que les élites ont manqué à leur devoir que nous avons vu les programmes se diluer en formules insincères, les partis se muer en petites chapelles, des partis financiers se créer dont le but unique est de soudoyer des hommes politiques pour leur faire soutenir des intérêts particuliers, souvent opposés au véritable intérêt national. C'est aussi parce que les élites ont manqué à leur devoir que l'on a pu amener la classe ouvrière en vue de la destruction des richesses acquises au moyen du travail collectif. Les conquêtes du prolétariat ont été obtenues par la menace, alors que la plupart d'entre elles auraient dû résulter d'une victoire de la bourgeoisie sur elle-même.

La tâche de l'élite consiste à aller au peuple. Elle doit se faire accepter par lui d'abord, se faire aimer de lui ensuite, et, si besoin est, se sacrifier pour lui : c'est là le seul vrai privilège de l'élite dans une véritable démocratie.

La Documentation vivante

La presse finlandaise a su préparer les esprits à l'idée de l'indépendance et elle a su en hâter l'avènement.

(FINLANDE)

300 (47.6)

Le journalisme en Finlande. Renseignements fournis par la Légation de Finlande.

Le premier journal de Finlande a été fondé en 1791. Il était imprimé en suédois et contenait des renseignements sur l'histoire de la Finlande, des articles de vulgarisation et des faits divers, mais peu de nouvelles du jour. Jusqu'en 1850, il paraissait dans les principales villes de Finlande des journaux suédois et un petit nombre de journaux finnois, qui ne s'occupaient guère que de littérature à cause des sévérités de la censure.

Sous Alexandre II la censure fut moins sévère. En 1862, le premier journal moderne de Finlande, organe du parti libéral fut fondé. A partir de 1860, la vie politique devint plus active et le mouvement journalistique se développa en même temps que le mouvement nationaliste finnois. Jusqu'en 1899, la censure veilla sévèrement à ce que rien, dans les journaux finnois, ne fut publié contre la politique du gouvernement russe. Mais à partir de cette date, lorsque le gouverneur général Bobrikoff commença à réaliser le programme radical de russification accepté par Nicolas II, commença entre la presse de Finlande et le gouvernement russe cette guerre impitoyable qui devait durer jusqu'au jour où la Finlande devint indépendante. Les journaux dépendaient du bon plaisir de l'autorité qui pouvait les faire interdire temporairement ou définitivement. En 1905, la censure se relâcha, de nombreux journaux se fondèrent, mais en 1914, au moment de la déclaration de guerre, une persécution en règle commença contre les journaux.

La lutte de la presse finlandaise fut une œuvre politique de la plus haute importance. Elle prépara les esprits à l'idée d'indépendance et affermit les volontés à la réaliser. Aujourd'hui, il parait en Finlande 386 publications périodiques dont 136 journaux proprement dits. Tous sont des organes de jour dont le tirage est assez faible. Ce sont plutôt des œuvres intellectuelles créées pour servir certaines idées que dans un esprit de gain. Le ton en est grave, avec une tendance à l'objectivité. Le public s'intéresse vivement à la politique étrangère. Au début, la presse n'était pas habituée à la suivre librement, il a fallu un certain temps pour s'accoutumer à juger les choses au seul point de vue finlandais. Si la presse finnoise est encore arriérée sous certains rapports, elle possède ce qui est plus important, une bonne morale journalistique.

L'Espéranto a-t-il « une littérature digne de ce nom ». M. Léon Bérard l'a nié. Voici, en abrégé, la réponse de M. Th. Cart, Président de l'Académie Espérantiste.

(GÉNÉRALITÉS)

300 : 370 (∞)

Le Ministre de l'Instruction publique et l'Espéranto, par TH. CART. « L'Etoile Verte », mars (Marseille).

... Ce qu'a déjà l'Espéranto, c'est une très estimable littérature de traductions, dont plusieurs sont de premier ordre, et telles que, mieux que toute version en langues nationales, elles approchent de l'original et en gardent la saveur littéraire. Aucune traduction française ou allemande de *l'Hamlet* de Shakespeare, ne vaut la traduction en Espéranto qu'en a donnée le Docteur Zamenhof et ne cause au lecteur qui ne sait pas l'anglais autant de plaisir. On en peut dire autant de *l'Iphigénie en Tauride*, de Goethe, pour qui ignore l'allemand, de *Georges Dandin* de Molière, pour qui ignore le français, du *Réviseur*, de Gogol pour qui ignore le russe, de la *Bible*, pour qui ignore l'hébreu. A côté de celles-ci, combien on en pourrait nommer d'autres : les premiers chants de *l'Illiade*,... le *Don Juan* de Molière,... *l'Avare*,... le *Pharaon* de Prus,... etc., etc. Tout cela, au point de vue littéraire, est-il négligeable ?

... Actuellement... c'est hélas ! par l'intermédiaire de l'allemand, surtout, que nous pouvons arriver à nous tenir au courant des chefs-d'œuvres des peuples d'autre culture que la nôtre, soit que nous lisions les traductions allemandes elles-mêmes, soit que nous lisions les traductions françaises d'œuvres slaves, scandinaves, hongroises, etc., faites presque toujours d'après les traductions allemandes de la riche collection Reclam ou d'autres analogues.

... Si même l'Espéranto ne devait être qu'une langue de traduction, ce que je ne crois pas... les œuvres les plus caractéristiques des diverses littératures nationales étant directement traduites par les nationaux mêmes... on pourrait... constituer une vaste bibliothèque internationale... Ce qui a déjà été fait prouve que la chose est rapidement réalisable, si au lieu d'entraver les efforts des Espérantistes, on voulait bien les seconder. Or la création d'une telle bibliothèque aurait un mérite supérieur à tout autre ; instituée en une langue neutre, qui, n'appartenant à personne, appartient à tous, elle respecte et conserve autant que possible l'individualité de chaque nation ; chacune y est représentée par les siens directement, avec ses qualités propres, avec son propre génie.

La Documentation vivante

La conférence internationale pour l'adoption d'une langue commerciale commune approuve le vœu émis par la Chambre de Commerce de Paris le 9 février 1921 en faveur de l'Esperanto.

(GÉNÉRALITÉS)

300 : 382 (∞)

La conférence de Venise adopte l'esperanto, par L. LÉONTIN.
« Ere Nouvelle », 7 avril.

La conférence, convoquée par la Chambre de Commerce italienne pour la Suisse, a été ouverte le 2 avril, au siège de la Chambre de Commerce de Venise, en présence des délégués de la Chambre de Commerce et de la municipalité de la ville, de 188 groupements de 21 pays, et des gouvernements polonais, allemand, tchécoslovaque, yougo-slave et roumain. La conférence a été placée sous la présidence d'honneur des Chambres de Commerce de Paris, Venise et Londres. M. Marchand, délégué de la Chambre de Commerce de Sheffield a été élu président et MM. Baudet, représentant officiel de la Chambre de Commerce de Paris et Ravizza, de la Chambre de Commerce de Milan, vice-présidents.

La langue auxiliaire Esperanto a été adoptée à l'unanimité comme seule langue de la Conférence, dont les débats se sont déroulés sans « traditore-tradutore », ni cette incompréhension réciproque qui caractérise toutes les assemblées internationales. Les débats comportant une abondance de détails techniques, la lecture des extraits de dossiers volumineux, l'exposé de chiffres, ont prouvé une fois de plus que l'Esperanto est sorti depuis longtemps du domaine de la théorie et présente un moyen d'expansion économique que nous aurions tort de négliger.

... La Conférence a tenu sa séance de clôture le 4 avril, après trois jours de réunions animées, et a adopté le vœu de la Chambre de Commerce de Paris :

« La Chambre de Commerce de Paris :

« 1. Décide d'introduire l'enseignement facultatif de l'Esperanto dans ses écoles commerciales.

« 2. Emet le vœu que cet enseignement soit généralisé en France et à l'étranger et que les Chambres de Commerce de tous les pays, soucieuses de faciliter les transactions commerciales favorisent la propagation rapide de la langue auxiliaire internationale. »

Les Idées et les Faits.

EN SOUVENIR DE PASTEUR. — « *Le Commissariat de l'Hygiène de Russie organisé, pour célébrer le centenaire de Pasteur des manifestations qui coïncideront avec l'inauguration du VII^e Congrès pan-russe des bactériologues et des épidémiologues.* » (IZVESTIA, 25 mars).

EN FRANCE, LA NATALITE EST LA PREMIERE
DES QUESTIONS NATIONALES

Dans son numéro de mars, sous le titre : « Le régime successoral du Code Civil est-il responsable de la crise de la natalité ? », la revue a donné objectivement les résumés de la thèse affirmative de M. Auburtin et de la thèse négative de M. Capitant. Voici aujourd'hui de nouvelles observations de M. Auburtin.

(FRANCE)

300 (44)

La crise de la natalité et le code civil, par Fernand AUBURTIN.

« Revue de l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française », mars.

D'après M. Henri Capitant, le régime successoral du Code civil n'est responsable ni de la diminution de la natalité, ni de la dépopulation dans les campagnes. La dépopulation serait dûe aux progrès de la grande industrie : ce sont les usines qui, ayant besoin de bras, ont vidé les campagnes. — Mais cette observation ne contient qu'une part de vérité. Lorsqu'un pays a une natalité abondante, les campagnes retiennent tous les bras nécessaires à la culture et ne se dépouillent que du surplus de leurs habitants. Tel était notamment le cas de l'Allemagne avant la guerre. Dans nos campagnes, au contraire, chaque départ fait un vide trop rarement comblé et elles se dépeuplent.

Mais d'où vient précisément cette chute de la natalité ? Non pas du Code Civil, répond M. Capitant, car nos anciennes coutumes prescrivaient avec plus de vigueur encore le partage égal des biens paternels entre tous les enfants. — Mais, tandis que dans l'ancien droit français la famille était presque tout, dans le droit nouveau elle n'est presque rien. Comment peut-on présenter le Code civil comme le continuateur, en cette matière, de nos vieilles coutumes ? Il y a au contraire, entre les deux systèmes, non pas continuité, mais rupture, et la législation successorale issue de la Révolution et du Consulat s'est montrée infidèle à l'esprit et à la lettre de notre ancien droit.

Voilà pour le côté historique. Mais quels ont été les effets du nouveau régime successoral sur la natalité, principalement dans les campagnes ? Que se passe-t-il à la mort du propriétaire rural ? S'il laisse plusieurs enfants, son domaine doit être, sauf une quotité disponible insuffisante, partagé également entre tous. Or un petit domaine est, en fait, impartageable ; donc il faut le vendre pour que chaque héritier reçoive sa part. Cette vente d'un bien auquel il a voué le labeur de toute sa vie, le paysan propriétaire veut absolu-

La Documentation vivante

ment la prévenir. Comment faire ? Employer le seul moyen permis par le Code : n'avoir qu'un enfant, deux au plus avec l'espoir qu'ils parviendront à s'entendre pour garder intact le domaine paternel. Telle est la cause non pas exclusive mais principale du dépeuplement de la France agricole.

Si la crise de la natalité était imputable au Code, écrit M. Capitant, elle aurait dû se produire aussitôt après sa promulgation et dès le commencement du XIX^e siècle ; et elle ne date que des quarante dernières années. — Mais la diminution de notre natalité, remonte aux premières années du règne de Louis-Philippe, et elle s'est accentuée depuis le milieu du XIX^e siècle. — Loin de manifester immédiatement sa néfaste influence notre régime successoral n'a pu agir que peu à peu. En fait tous les témoignages s'accordent pour fixer aux années qui suivirent la Révolution de 1848, l'époque où l'individualisme se propagea irrésistiblement parmi nos populations rurales et où le régime successoral du Code civil aggrava partout ses funestes conséquences.

Autre objection. La Belgique, qui vit sous le même régime successoral que la France, est, dit M. Capitant, bien moins menacée par la dépopulation. Si le Code Civil était, ainsi qu'on le prétend, responsable de ce fléau, comment la Belgique y aurait-elle échappé ? — Mais précisément, de chute en chute, la natalité belge est tombée, en 1920, au-dessous même de la natalité française (20,8 0/00 pour la Belgique, 21,3 pour la France).

Les parents, objecte encore M. Capitant, n'usent pas, en fait, de la quotité disponible qui leur est accordée par la loi ; si cette quotité était élargie ils n'en profiteraient pas davantage. — Mais ce n'est là qu'une hypothèse.

« Enfin nous n'arrivons pas, conclut M. Capitant, à voir le lien mystérieux que l'on prétend exister entre la procréation des enfants et la quotité disponible. » — Mais ce lien, qui n'a rien de mystérieux, M. Laurent-Atthalin, ancien conseiller à la Cour de Cassation, le fait, en quelque sorte, toucher du doigt : « Nous tenons outre-tombe à la continuité de notre œuvre fragile... Pauvres ou riches, nous voulons, de notre volonté dernière, que le toit ancestral, l'exploitation terrienne, le comptoir ou l'usine restent intacts dans une seule main, celle d'un héritier de notre sang. Il est pour cela un procédé lamentablement sûr : n'avoir qu'un enfant, et le père y est réduit lorsque tout autre moyen lui est refusé par la loi : c'est précisément à ce refus qu'il se heurte dans notre Code Civil. »

L'effondrement de la natalité est pour la France un tel péril, qu'on ne saurait trop se hâter d'en déterminer les causes pour appliquer immédiatement les remèdes nécessaires, car le temps presse, et chaque jour aggrave le mal.



STATISTIQUE & POPULATION

Méthodes - Population et Démographie - Statistiques

I. — Statistiques mensuelles.

Banques; Finances publiques; Disponibilités; Emissions

DIVERS PAYS. — Banques d'émission; Situation Sommaire.

	Encaisse métallique	Circulation fiduciaire	Comptes courants et dépôts partie.	Créances sur l'Etat	Portefeuille escompte	Avances sur val. mobil.	Taux de l'escompte
Banque de France (millions de francs)							
1923 26 avril.	5.829 (1)	36.548	2.089	27.123 (2)	2.664	2.143	5
— 29 mars	5.828 (1)	37.188	2.044	27.710 (2)	2.709	2.060	5
1922 27 avril.	5.809	35.787	2.358	26.508 (2)	2.021	2.282	5
1921 28 avril.	5.786	38.211	2.046	30.219 (2)	3.024	2.183	6
1919 24 avril.	5.857	33.978	3.081	26.195 (2)	1.810	1.216	5
1914 23 juillet	4.744	5.912	943	200	1.541	739	3 1/2

	Banque d'Angleterre (millions de livres sterling)						
1923 18 avril.	127,5	122,4	111,8	71,0 (3)	67,4	"	3
1922 19 avril.	128,9	121,6	117,8	66,9 (3)	78,1	"	4
1919 23 avril.	85,1	76,2	117,2	68,6 (3)	81,8	"	5
1914 23 juillet.	40,2	29,3	42,2	29,4 (3)	33,6	"	3

	Banque d'Italie (millions de lires)						
1923 10 mars	962	12.997	1.630	6.074 (4)	4.303	1.923	5 1/2
1922 10 mars	934	13.976	1.971	6.541 (4)	4.374	3.436	6
1919 10 mars	899	9.004	1.511	6.200 (4)	1.490		5
1914 31 déc..	1.194	1.730	245	"	586	115	5

	Banques de Réserve Fédér. des Etats-Unis (millions de dollars)						
1923 11 avril.	3.184	2.231	1.897	565 (5)	570		4 1/2
1922 12 avril.	3.112	2.200	1.764	725 (5)	457		4 1/2
1919 18 avril.	2.231	2.544	2.284	1.837 (5)	398		4 1/2
1914 31 déc.	268,2	16	263,8	"	11		5

	Banque du Reich Allemand (millions de marks)						
1923 30 avril	14.517 (8)	6.545.984	3.400.000	6.224.899 (6)	2.086.117	20.467	12
— 31 mars	7.055 (8)	5.517.920	1.903.533	4.552.012 (6)	2.372.102	2.133	12
1922 15 avril	1.019	134.064	22.779	149.183 (6)	2.378	86	5
1919 15 avril	1.933	25.871	13.036	"	29.982 (7)	22	5
1914 23 juillet	1.691	1.891	944	"	751	14	4

(1) Dont 1.864 millions à l'étranger.

(2) Avances à l'Etat, y compris Bons du Trésor escomptés pour avances à des gouvernements étrangers: 4.423 millions au 26 avril 1923.

(3) Dettes de l'Etat; valeurs sur l'Etat. (4) Avances au Trésor. (5) Valeurs sur l'Etat. (6) Bons du Trésor escomptés.

(7) En 1919 les Bons du Trésor escomptés ne sont pas distingués du reste du portefeuille dans les situations hebdomadaires de la Reichsbank.

(8) L'accroissement considérable depuis mars, dernier de l'« encaisse métallique » traduit exclusivement l'afflux de la monnaie divisionnaire d'aluminium récemment émise. (Au 30 avril 1923 l'encaisse or est de 920 millions de marks).

La Documentation vivante

Valeur comparée des billets en circulation aux cours des changes, évaluation en millions de :

		Unités métriques de pays	Francs au pair	(Change)	Francs papier	(Valeur en de franc papier)	Francs or	Unités or de pays	Dollars
<i>France</i>									
Banque de France	1923 26 avril	36.548	36.548	—	36.548	0,346	12.646	12.646	2.444
	1923 20 mars	37.188	37.188	—	37.188	0,343	12.755	12.755	2.462
	1922 27 avril	35.787	35.787	—	35.787	0,478	17.408	17.408	3.301
	1921 28 avril	38.211	38.211	—	38.211	0,396	15.132	15.132	2.920
	1919 24 avril	33.978	33.978	—	33.978	0,853	28.983	28.983	6.594
	1914 23 juillet	5.912	5.912	—	5.912	4,000	5.912	5.912	1.144
<i>Grande-Bretagne</i>									
Banque d'Angleterre	1923 18 avril	122,4	3.087	71,42	8.742	0,338	2.955	120,0	570
	1922 19 avril	121,6	3.067	47,60	5.788	0,480	2.778	110,0	536
	1919 23 avril	76,2	1.922	28,10	2.141	0,859	1.839	72,9	355
	1914 23 juillet	29,5	739	26,22	739	4,000	739	29,2	143
Currency Notes	1923 18 avril	284,1	7.165	71,42	20.290	0,338	6.858	271,9	1.224
	1922 19 avril	305,7	7.710	47,60	14.551	0,480	6.984	276,7	1.248
	1919 23 avril	349,1	8.804	28,10	9.840	0,859	8.427	333,8	1.626
<i>Italie</i>									
Banque d'Italie	1923 10 mars	12.997	12.997	0,792	10.294	0,313	3.222	3.222	622
	1922 10 mars	13.976	13.976	0,567	7.931	0,489	3.720	3.720	718
	1919 10 mars	9.004	9.004	0,805	7.248	0,867	6.284	6.284	1.213
	1914 31 déc	1.730	1.730	1,00	1.730	1,000	1.730	1.730	334
Billets Trésor; Banques Naples et Sicile	1923 15 fév	6.406	6.400	0,792	4.831	0,316	1.527	1.527	295
	1922 15 fév	6.450	6.450	0,565	3.644	0,448	1.633	1.633	315
	1919 15 fév	4.900	4.900	0,85	3.805	0,950	3.615	3.615	698
<i>États-Unis</i>									
Banques de Réserve Fédérale	1923 11 avril	2.231	11.557	15,40	33.688	0,343	11.557	2.231	2.231
	1922 12 avril	2.200	11.396	10,85	23.870	0,477	11.396	2.200	2.200
	1919 18 avril	2.544	13.178	6,00	15.264	0,862	13.178	2.544	2.544
	1914 31 déc	16	83	5,18	83	1,000	83	16	16
Certificats or et argent U. S. Notes National Bank Notes etc	1923 1 ^{er} avril	1.712	8.868	15,40	25.851	0,343	8.868	1.712	1.712
	1922 1 ^{er} avril	1.840	9.540	11,08	20.343	0,467	9.540	1.836	1.836
	1919 1 ^{er} avril	1.941	10.054	0,07	11.782	0,863	10.054	1.941	1.941
	1914 31 déc	2.574	13.333	5,18	13.333	1,000	13.333	2.574	2.574
<i>Allemagne</i>									
Reichsbank	1923 30 avril	6.545.984	8.084.290	0,0005	3.273	0,351	1.149	981	222
	— 31 mars	5.517.920	6.814.720	0,0007	3.893	0,343	1.325	1.074	256
	1922 15 avril	134.064	165.569	0,0362	4.853	0,480	2.329	1.888	449
	1919 15 avril	25.871	31.850	0,5011	12.935	0,866	11.202	9.080	2.162
	1914 23 juillet	1.891	2.335	1,235	2.335	1,000	2.335	1.891	451
Caisses de prêt; Caisse du Reich	1923 15 mars	13.147	16.236	0,8007	10	0,344	3	3	4
	1923 15 avril	12.923	15.960	0,0008	13	0,314	4	3	4
	1922 15 avril	9.074	11.206	0,0302	328	0,480	157	127	30
	1919 15 avril	11.408	14.089	0,8011	5.734	0,866	4.940	4.004	953
	1914 31 déc	682	84	—	842	1,000	842	682	163

Changes.

de Paris sur:	pair	Valeurs % à parité du dollar							
		15 avril 1919	15 avril 1921	15 avril 1922	30 avril 1923	15 avril 1919	15 avril 1921	15 avril 1922	30 avril 1923
Londres	25,22	27,84	31,98 ^{1/2}	47,63	68,38	95,5	80,5	90,7	95,07
New-York	5,18	5,98 1/2	14,02	10,78 ^{1/2}	14,77	100,0	100,0	100,0	100,0
Italie	100	80 3/4	67 3/4	58 1/2	72,50	69,9	25,0	28,1	25,4
Espagne	100	120 1/4	195	167 1/2	225,25	104,1	72,0	80,5	79,0
Hollande	208,30	243	487 1/2	410	576,00	101,0	86,4	94,5	97,0
Suisse	100	121 1/2	242 1/2	209 3/4	267,75	105,2	89,6	100,7	93,9
Berlin	123,46	—	22 1/2	3 5/8	0,05	—	6,7	4,4	0,04
Vienne	105 1	—	4 1/8	0 5/32	0,021	—	1,5	0,37	0,007

(1) Cote officielle.

100 francs papier = 86,6 36,9 48,0 35,1

Statistique et Population

Finances publiques. - FRANCE. - Recettes. - I. Ressources normales et permanentes

	Éval. budg.	Recouvrements		Différences pour 1923	
	3 Prem. mois 1923	3 Prem. mois 1923	3 Prem. mois 1922	sur éval. bud.	sur recouvrem. 1922.
Enregistrement et timbre.	822.700.000	943.000.000	837.400.000	+ 120.300.000	+ 105.000.000
Opérations de Bourse.	6.100.000	14.600.000	4.000.000	+ 8.500.000	+ 10.000.000
Valeurs mobilières	241.400.000	284.600.000	253.000.000	+ 43.200.000	+ 31.000.000
Chiffre d'affaires	633.500.000	650.300.000	526.000.000	+ 16.800.000	+ 124.300.000
Douanes	587.200.000	402.900.000	348.200.000	+ 184.300.000	+ 54.700.000
Contributions indir.	511.000.000	650.200.000	602.100.000	+ 139.200.000	+ 48.100.000
Deuxièmes coloniales.	41.100.000	48.900.000	43.300.000	+ 7.800.000	+ 5.600.000
Sucre	90.000.000	115.900.000	123.100.000	+ 25.900.000	+ 7.200.000
Essences et pétrole.	34.400.000	66.000.000	59.900.000	+ 31.600.000	+ 6.100.000
Tabacs	388.700.000	396.000.000	370.600.000	+ 7.300.000	+ 25.400.000
Postes	171.000.000	183.600.000	171.500.000	+ 12.600.000	+ 12.100.000
Télégraphes	44.500.000	54.000.000	46.400.000	+ 9.500.000	+ 7.600.000
Téléphones	62.000.000	66.500.000	59.800.000	+ 4.500.000	+ 9.700.000
Divers	46.000.000	52.200.000	48.000.000	+ 6.200.000	+ 4.200.000
Impôts sur revenus	—	904.700.000	713.200.000	—	+ 191.500.000
Contr. dir. (État)	—	71.800.000	47.100.000	—	+ 24.700.000
Apurement des rôles 1914-19	—	24.500.000	166.100.000	—	+ 141.600.000
Domaine de l'État	34.700.000	29.900.000	19.200.000	+ 4.800.000	+ 10.700.000
TOTAUX.	—	4.959.000.000	4.437.100.000	—	+ 522.500.000

II. Ressources exceptionnelles et produits divers.

Contr. extr. bénéf. de guerre	—	396.200.000	609.800.000	—	+ 213.600.000
Recet. d'ordre et prod. divers	89.800.000	110.400.000	271.100.000	+ 20.600.000	+ 160.700.000
Liquid. des stocks	—	24.200.000	29.500.000	—	+ 5.300.000
TOTAUX	—	530.800.000	910.400.000	—	+ 379.600.000

Recettes des Départements et Communes.

Centimes addit. 548.400.000

Dépenses.

Compte d'emploi des crédits budgétaires au 28 février 1923 (1).

		Exercice 1923 : 2 premiers mois		Exercice 1922 : 14 mois	
		Crédits ouverts	Emissions	Crédits ouverts	Emissions
		I. Budget ordinaire et Dépenses extraordinaires.			
Ministère des Finances (2)	Dépenses ordin.	5.350.100.000	832.200.000	14.823.900.000	6.874.600.000
	Dép. extraord.	65.500.000	11.000.000	193.000.000	163.100.000
Ministère de la Guerre	Dépenses ordin.	871.200.000	722.600.000	3.265.300.000	2.596.000.000
	Dép. extraord.	149.200.000	40.300.000	965.300.000	598.600.000
Ministère de la Marine	Dépenses ordin.	251.400.000	114.000.000	959.600.000	652.100.000
	Dép. extraord.	7.000.000	400.000	55.000.000	24.800.000
Ministère des Trac. publics	Dépenses ordin.	239.900.000	167.300.000	1.520.700.000	1.209.000.000
	Dép. extraord.	5.800.000	2.200.000	44.500.000	26.600.000
Postes et Télégraphes	Dépenses ordin.	345.900.000	197.300.000	1.554.800.000	1.344.900.000
	Dép. extraord.	1.000.000	1.000.000	9.000.000	9.000.000
Autres Ministères	Dépenses ordin.	671.700.000	341.500.000	2.804.700.000	2.480.500.000
	Dép. extraord.	54.500.000	16.900.000	385.900.000	276.900.000
TOTAUX		8.014.100.000	2.446.400.000	26.584.700.000	16.346.100.000

II. - Budget des dépenses recouvrables sur versements de l'Allemagne.

Ministère des Finances (3)	2.201.900.000	224.200.000	5.102.600.000	1.407.800.000
Ministère des Régions libérées	670.500.000	115.500.000	4.188.000.000	4.053.300.000
Autres Ministères	221.700.000	63.200.000	1.428.500.000	865.100.000
TOTAUX	3.094.100.000	402.900.000	10.719.000.000	6.326.200.000

(1) Les crédits et dépenses des exercices clos ont été éliminés du présent tableau.

(2) Comportant le Service de la Dette : 13.200 millions pour 1922.

(3) Service des Emprunts et des pensions de la guerre.

La Documentation vivante

REICH ALLEMAND. — Année financière du 1^{er} avril 1922 au 31 mars 1923

Situation de trésorerie au 31 mars 1923.

Dépenses		Recettes	
milliers de marks		milliers de mark	
Ensemble des dépenses gouvernementales (y compris celles pour l'exécution du Traité)	5.323.208.070	Contributions, donnes, impôts, taxes...	4.288.254.034
Dettes consolidées.....	4.271.020	Emprunt forcé.....	12.750.347
Intérêts de la dette flottante.....	220.968.208	Accroissement de la dette flottante.....	6.329.206.992
— de la dette consolidée.....	2.748.730	Total des recettes.....	7.630.208.370
	5.654.226.037	Dettes flottante (bons du Trés. escompt.)	
A ajouter :		au 31 mars 1923.....	6.601.442.157
Chemins de fer : déficit. 2.044.825.216		au 31 mars 1922.....	271.035.165
Postes et Tél. (1) : Excéd. 62.843.045	1.978.982.171		
Total des dépenses..	7.630.208.208		

(1) L'Administration des Postes est chargée de certaines recettes fiscales.

GRANDE-BRETAGNE. Situation financière sommaire.

DÉPENSES	Année financière	
	1922-1923 du 1 ^{er} au 15 avril 1922	1923-1924 du 1 ^{er} au 14 avril 1923
	livres stert.	
Service de la dette perpétuelle.....	3.281.000	3.332.000
Intérêts de la dette de guerre.....	31.325.000	25.705.000
Dépenses diverses.....	220.000	4.000
Dépenses des Services Publics.....	11.400.000	12.100.000
Totaux.....	45.926.000	41.141.000
RECETTES		
Douanes et accise.....	5.975.000	5.637.000
Income-tax etc.....	20.357.000	24.382.000
Impôts sur bénéfices exceptionnels..	404.000	—
Autres recettes.....	13.870.000	12.014.000
Totaux.....	46.306.000	42.032.000
Excédent de Recettes..... au 15 avril 1922..	380.000	au 14 avril 1923. 892.000

ETATS-UNIS. — Budget fédéral. Année financière commençant le 1^{er} juil.

milliers dollars	9 mois		milliers dollars	9 mois	
	1922-1923	1921-1922		Recettes	1922-1923
Dépenses			Douanes.....	405.753	248.200
Dépenses générales.....	4.470.402	4.624.377	Income and profits tax	1.204.800	1.711.634
Intérêts et amortissement de la dette	993.900	994.599	Autres recettes.....	1.312.594	1.272.039
Dépenses diverses.....	244.071	285.062	Totaux	2.923.207	3.234.873
Totaux	5.708.373	5.904.038			

Épargne et Disponibilités.

FRANCE. — Cais. nat. d'éparg. (1) Cais. d'éparg. ord. (4) Chèques post. Grand. Banq. (2) avoir des dépos. avoir des dépos. compt. courants Dépôts à vue et compt. cour.

1913 fin déc.....	4.848.000.000	4.017.000.000		5.700.000.000
1919 —	2.087.000.000	5.089.000.000		42.450.000.000
1920 —	2.354.000.000	5.795.000.000		13.286.000.000
1921 —	2.697.000.000	6.884.000.000	614.000.000	13.353.000.000
1922 mai.....	2.840.000.000	7.330.000.000	—	13.390.000.000
— juin.....	2.880.000.000	7.440.000.000	651.000.000	14.036.000.000
— juillet..	2.920.000.000	7.490.000.000	—	13.546.000.000
— août....	2.960.000.000	7.580.000.000	—	13.260.000.000
— sept....	2.980.000.000	7.600.000.000	—	13.601.000.000
— octobre	2.980.000.000	7.710.000.000	—	13.946.000.000
— nov....	3.040.000.000	7.690.000.000	—	13.538.000.000
— dec....	3.060.000.000	7.797.000.000	754.000.000	13.965.000.000
1923 janvier..	3.140.000.000	7.850.000.000	—	14.096.000.000
— février..	3.150.000.000	7.960.000.000	—	13.864.000.000
— mars....	—	8.040.000.000	—	—
— avril....	—	8.050.000.000	—	—

(1) Chiffres approximatifs.

(2) Banques publiant un bilan mensuel : Comptoir d'Escompte, Crédit Lyonnais Société Générale, Crédit Indust. et Commerc. Voir Economiste Européen.

Compensations. - Virements en Banque.

FRANCE. - <i>Chambre de compensation des Banquiers de Paris</i>		ANGLETERRE. - <i>Bankers Clearing House de Londres</i>		ETATS-UNIS. - <i>Clearing House de New-York</i>	
francs		liv. sterl.		dollars	
1913 moy. mens.	4.530.000.000	1913 moy. hebdom.	289.300.000	1913 moy. mens.	7.854.000.000
1919 —	6.070.000.000	1919 —	481.300.000	1919 —	19.650.000.000
1920 —	43.927.000.000	1920 —	666.500.000	1920 —	20.261.000.000
1921 —	43.930.000.000	1921 —	606.200.000	1921 —	16.194.000.000
1922 avril...	9.800.000.000	1922 avril —	754.500.000	1922 avril...	48.759.000.000
— mai....	44.805.000.000	— mai —	672.500.000	— mai....	49.215.000.000
— juin ...	41.856.000.000	— juin —	606.100.000	— juin....	20.114.000.000
— juillet..	43.487.000.000	— juill. —	701.800.000	— juill....	18.337.000.000
— août....	42.789.000.000	— août —	565.000.000	— août...	16.938.000.000
— sept....	42.586.000.000	— sept. —	577.800.000	— sept....	17.285.000.000
— oct....	44.451.000.000	— oct. —	658.000.000	— oct....	19.608.000.000
— nov....	48.794.000.000	— nov. —	630.000.000	— nov....	17.332.000.000
— déc....	45.755.000.000	— déc. —	601.200.000	— déc....	18.899.000.000
1923 janvier	48.864.000.000	1923 janv. —	656.700.000	1923 janv..	49.778.000.000
— février.	48.997.000.000	— fév.. —	696.500.000	— fév....	16.784.000.000
— mars...	20.376.000.000	— mars... —	695.650.000	— mars.....	49.768.000.000

Emissions.

FRANCE (1) (millions de francs).

	Actions en augment. de capital	Obligations des Sociétés	Actions sociétés nouvelles	Total des émissions des sociétés	Bons de la Déf. Nat. et court terme	Oblig. de la Défense Nationale	Obligations des Chemins de Fer
1913 moyenne mensuelle	47,4	96,5	76,3	219,9	—	—	—
1920 » »	327,0	663,0	403,2	1.093,2	—	—	—
1921 » »	98,6	696,0	99,3	893,9	1.894,2	18,0	967,2
1922 mai.....	58,7	683,8	26,2	768,7	1.362,0	—	186,0
— juin.....	25,4	3.950,0 (2)	13,6	3.989,0	919,8	—	291,3
— juillet.....	22,5	78,3	24,7	125,5	—	—	312,7
— août.....	21,6	41,4	29,7	92,4	411,7	—	188,7
— septembre..	14,7	573,2	12,7	600,6	1.010,9	—	33,7
— octobre.....	243,5	158,3	46,3	448,1	701,9	—	51,1
— novembre..	80,1	106,3	17,1	203,5	—	—	134,2
— décembre..	66,8	1.226,8 (2)	51,0	1.344,6	2.640,0	—	347,4
1923 janvier.....	110,3	3.086,0 (2)	28,9	3.225,2	—	—	—
— février.....	162,4	596,2	57,2	815,5	—	—	—
— mars.....	119,1	52,8	26,1	198,0	—	—	—
— avril.....	165,6	222,5	36,9	415,0	—	—	—

GRANDE-BRETAGNE (milliers de livres sterling).

Années	Emissions d'		Total	Emissions de		Total	
	Gouvernement et municipalités	Entreprises privées		Trois premiers mois	Gouvernement et municipalités		Entreprises privées
1922	459.228	125.723	584.951	1923	65.662	25.206	90.868
1921	300.137	92.663	392.800	1922	223.401	44.442	267.843
1920	483.626	297.624	481.250	1921	36.415	27.742	64.157
1913	85.281	162.956	248.237	1913	18.822	64.296	80.118

ALLEMAGNE (millions de marks).

	Trois premiers mois			1920
	1923	1922	1921	Moy. de 3 mois
Augment. de capital : indust. et banques.	38.296,7	7.633,6	2.995,8	1.880,1
Sociétés nouvelles par actions.....	15.294,1	2.502,7	676,5	292,5
Obligations, Emprunts.....	586.518,2 (3)	3.211,2	1.460,9	367,8
Totaux.....	640.109,0	13.347,5	4.832,2	2.540,4

(1) Valeurs nominales. — D'après le *Bulletin trimestriel de la Statistique Générale de la France* jusqu'à décembre 1923, chiffres calculés approximativement par nous depuis cette date. Le tableau ne comprend pas, après 1921, actions d'apport ni les insertions au *Bulletin des Annonces légales* de titres déjà existants à introduire sur le marché.

(2) Crédit National : juin 1922 : 3.290 millions; janvier 1923, 3 milliards; Groupement des Houillères sinistrées : juin 1922, 500 millions; Crédit Foncier, décembre 1922, 600 millions.

(3) Y compris Emprunts publics et emprunts estimés en marchandises.

Loyer de l'argent

	Taux de l'Escompte					Cours des Fonds d'Etat			Index-nombres des valeurs mobilières à revenus variables Base 100 en 1920-1921 (2)					
	France (4)	Grande-Bretagne		Etats-Unis		Allemagne (1)	France 3 %	Grande-Bretagne Consols 2 1/2	Etats-Unis 2 Lib. Loan conv. 3 1/8	France (3)	Gr.-Bretagne (4)	Etats-Unis (5)		Allemagne (6)
		bank bills 3m.	Italie (4)	Time mon. 30-90 days	Ch. fer.							Indust.		
1913-14 moyenne	4	4	3 1/4	5 1/8	4	5	82,95	75,25	—	75	121	145	97	—
1918	5	5	3 1/2	5	4 1/2	5	62,00	61,50	97,26	—	—	—	—	—
1919 Avril	—	—	—	—	—	—	62,30	59,37	95,35	93 (7)	129 (7)	112(7)	122(7)	40(7)
1920 Janvier	5	6	5 1/2	6	7	7 1/2	58,50	51,13	92,84	107	132	101	128	51
— Mars	—	—	—	—	—	—	57,60	48,40	90,90	129	131	104	122	81
— Avril	6	—	—	—	—	—	57,15	46,20	89,94	136	122	100	123	72
1921 Janvier	6	7	6 1/4	6	7	7 1/4	58,00	47,37	87,50	94	91	103	92	98
— Février	—	—	—	—	—	—	58,55	48,38	86,50	86	88	100	92	83
— Mars	—	—	—	—	—	—	58,65	46,25	86,94	90	85	98	92	84
— Avril	—	—	—	—	—	—	58,25	48,50	87,50	90	87	95	94	86
1922 Janvier	5 1/2	5	3 3/4	6	4 1/2	5	57,70	51,69	97,23	84	85	101	90	214
— Avril	5	4	3 1/2	—	4 1/4	—	57,45	58,56	99,52	80	94	113	112	253
— Mai	—	—	—	—	4	—	57,00	58,30	99,60	83	96	114	115	229
— Juin	—	—	3 1/2	5 1/2	4	—	58,00	56,50	100,00	83	94	113	114	223
— Juillet	—	—	3 1/2	—	—	—	58,00	58,60	100,50	87	96	117	116	258
— Août	—	—	3 1/2	—	—	—	59,40	58,87	100,35	94	98	122	120	287
— Septembre	—	—	3 1/2	—	—	6	61,00	56,50	100,14	94	98	124	122	430
— Octobre	—	—	3 1/2	—	—	7	59,00	57,25	99,26	99	100	124	123	859
— Novembre	—	—	3 1/2	—	—	8	58,80	57,25	98,20	103	101	117	117	2.002
— Décembre	—	—	3 1/2	—	—	10	59,35	57,75	98,25	105	102	115	119	2.997
1923 Janvier	—	—	3 1/4	—	—	4 1/4	58,60	56,50	98,27	114	—	116	120	6.500
— Février	—	—	3 1/4	—	—	—	58,33	57,20	98,33	117	—	118	123	14.200
— Mars	—	—	—	—	—	—	58,15	58,70	97,60	112	—	120	127	10.550
— Avril	5	3	3 1/2	5 1/2	4 1/2	5 1/4	57,50	59,38	—	113	—	—	—	15.200

(1) Les taux en chiffres gras sont les taux des Banques d'Etat ; les autres ceux de l'escompte libre, là où il en existe un cours officiel. (2) Le Bulletin trimestriel de la Statistique générale de la France a commencé la publication de ces indices dans son numéro d'avril 1922 ; les chiffres ci-dessus sont ceux de ce Bulletin jusqu'en décembre 1922 ; ils sont calculés approximativement par nous après cette date. (3) Calculés sur 25 groupes de valeurs diverses. (4) Calculés d'après les totalisations du Bankers Magazine. (5) D'après les moyennes mensuelles calculées par Wallstreet Journal. (6) D'après les indices hebdomadaires de la Frankfurter Zeitung. (7) Moyennes pour l'année 1919.

Travail; Reconstitution; Population.

FRANCE. Situation dans les offices publics de placement.

Semaine finissant le :	Placements pendant la semaine			Restant à satisfaire		Rapport par semaine du nombre des placements aux demandes non satisfaites		
	à demeure	pour 1 semaine		demandes d'emplois	offres d'emplois	à une semaine		Ensemble
		ou moins	Totaux			demeure	ou moins	
1920 24 avril.	11.461	10.426	21.887	8.896	8.100	1,29	1,29	2,46
1921 30 avril.	9.287	6.678	15.965	35.241	6.891	0,26	0,19	0,45
1922 29 avril.	11.125	12.101	23.226	13.558	8.279	0,82	0,80	1,71
1923 24 fév...	13.382	13.114	26.496	11.922	8.400	1,12	1,10	2,22
— 31 mars.	11.634	13.598	25.232	8.868	9.412	1,31	1,33	2,84
— 21 avril.	13.151	13.629	26.780	9.505	10.294	1,38	1,44	2,82
— 28 avril.	13.284	13.618	26.902	9.684	10.239	1,37	1,40	2,77

	au 24 février 1923		au 31 mars 1923	
	Départ. de la Seine		Autres départem.	
	demandes	offres	demandes	offres
Bâtiments et travaux publics....	463	494	517	1.093
Constructions méca., métallur....	—	—	411	454
Manut. et manœuvres.	435	92	1.456	517
Employés de Commerce et Bureaux	800	138	1.048	182
Industrie du vêtement.	240	335	—	—
Services domestiques.	428	470	703	2.694
	Tous départements		Tous départements	
	3.513		4.073	

Ensemble des autres groupes profes.

Totaux.....

Fonds de chômage (1). — Nombre de chômeurs bénéficiaires d'allocations.

1920 nov...	6.564	1921 août.	28.665	1922 mai..	5.207	1923 janv.	2.674
— déc....	39.522	— sept..	21.797	— juin...	4.968	— fév..	2.813
1921 janv.	63.962	— octob.	14.322	— juill...	6.027	— mars.	2.560
— fév....	89.039	— nov...	40.346	— août..	4.325	— avril.	2.593
— mars..	91.225	— déc....	40.032	— sept..	3.074		
— avril..	84.896	1922 janv..	40.971	— oct..	2.649		
— mai...	70.383	— fév....	9.249	— nov..	2.628		
— juin...	47.331	— mars...	8.474	— déc...	2.644		
— juillet.	33.731	— avril...	7.861				

Principaux centres de fonctionnement des fonds de chômage :

	Chômeurs		Chômeurs	
	au 31 mars		au 28 avril	
	1923	1923	1923	1923
Seine.....	932	656	B.-du-Rhône...	539
dont à Paris).	(688)	(354)		384

GRANDE-BRETAGNE. — Placement

Période mensuelle finissant le :	Demandes d'emplois (moyenne journal.)	Offres d'emplois (moyenne journal.)	Placements (moyenne journal.)	Rapport des dem. aux offres		Chômage. Assurance légale de chômage complet	Pourcentage des chômeurs dans les trades-unions.	
				aux offres	aux demandes			
1920 5 mars..	10.863	5.551	3.802	1,96	0,350	1920 26 mars.	139.300	1,1
1921 4 mars..	25.459	3.904	3.167	0,51	0,125	1921 24 mars.	1.355.200	10,0
1922 6 mars..	25.600	3.362	2.873	7,53	0,112	1922 27 mars.	1.765.300	16,3
1923 8 janv..	26.773	2.773	2.355	9,86	0,088	1923 29 janv.	1.460.400	13,7
— 5 fév....	23.042	3.146	2.626	7,31	0,114	— 26 fév...	1.388.900	13,1
— 5 mars..	21.914	3.517	2.959	—	—	— 28 mars.	1.303.500	12,3

ALLEMAGNE. — Placement

	Nombre mensuel			Rapport		Sans-travail secourus	Pourcentage des chômeurs dans les synd.	
	Demandes d'emplois	Offres d'emplois	Placements	des dem. aux offres	des plac. aux dem.			
1920 fév.....	922.000	645.000	441.000	1,43	0,42	1920 1 ^{er} avril.	329.500	1,9
1921 fév.....	1.027.000	500.000	364.000	2,05	0,35	1921 1 ^{er} mars	428.000	4,7
1922 fév.....	868.000	600.000	411.000	1,45	0,47	1922 1 ^{er} mars	209.000	2,7
— déc.....	733.300	376.600	278.500	1,05	0,45	1923 1 ^{er} mars	82.500	2,8
1923 janv.....	732.600	328.400	245.200	2,23	0,35	— 4 ^{er} fév..	194.600	4,4
— fév.....	851.500	338.700	236.500	2,51	0,28	— 4 ^{er} mars	144.300	5,7

(1) Sur 264 fonds de chômage constitués dont 31 fonds départementaux et 233 municipaux, à la date du 3 mai 1923, 6 fonds départementaux et 38 fonds municipaux fonctionnent.

La Documentation vivante

Domages de guerre et Reconstitution des Régions libérées

au 1^{er} avril 1923.

POPULATION		MUNICIPALITÉS		ROUTES	
Population en 1914...	4.690.183	Evacuées.....	3.256	Détruites.....	58.697 kilom.
— partie du fait de la guerre..	2.615.116	Rétablies.....	3.239	Améliorées.....	19.010
— actuelle....	4.209.288			Remises en état...	37.327
SOL hectares		ÉCOLES PRIMAIRES		Ouvrages d'art :	
Dévasté.....	3.306.650	Avant la guerre	8.301	Détruits et endommagés.	6.123
Débarassé de projectiles.	3.109.112	Rétablies.....	7.734	Réparés.....	5.301
Débarassé de projectiles, réseaux et tranchées.	2.954.145	AGRICULTURE hect.		VOIES FERRÉES	
HABITATIONS		Terres à reconstituer... 4.923.470		d'intérêt général kilom.	
Détruites.....	347.101	Superficie labourée... 1.567.287		Détruites.....	2.404
Endommagées... 536.155		Bâtiments		Reconstituées.....	totalement
Réparés provisoirement... 181.409		d'exploitation agricole :		Ouvrages d'art :	
— définitivement... 247.150		Reconstruits entièrement... 24.250		Détruits.....	4.503
Reconstruites entièrement... 18.500		Rendus prov. utilisables... 21.483		Reconstitués.....	totalement
Constructions provisoires et semi-provisoires :		Réparés définitivement... 78.972		VOIES FERRÉES	
En bois.....	87.221	Constructions provisoires :		d'intérêt local kilom.	
En matériaux de réemploi.....	44.871	En bois.....		Détruites.....	2.409
Baraquements....	23.858	En matériaux de réemploi..		Remises en état....	1.673
		Baraquements.....		Ouvrages d'art :	
		USINES employant au moins 10 ouv.		Détruits et endommagés.....	908
		Sinistrées.....		Rétablis définitivement.....	801
		En exploitation partielle... 3.215			
		— totale... 4.400			

Constructions. - PARIS. - Demandes en autorisation de bâtir.

Nomb. d'étages correspond. aux demandes	Habitat. Indust. et Com. Totaux			Nomb. d'étages corresp. aux demandes (1)	Habitat. Indust. et Com. Totaux		
	Habitat.	Indust. et Com.	Totaux		Habitat.	Indust. et Com.	Totaux
1900 moy. mens.	332	5	337	1922 mai...	127	38	165
1905 —	428	7	435	— juin...	217	72	289
1910 —	468	9	477	— juil...	97	64	161
1913 —	571	11	582	— août...	138	46	184
1914 —	492	14	506	— sept...	131	73	204
1915 —	17	13	30	— oct...	114	39	153
1916 —	9	24	33	— nov...	131	37	168
1917 —	7	26	33	— déc...	111	42	153
1918 —	4	15	19	1923 janv...	158	49	217
1919 —	34	59	93	— février...	232	102	334
1920 —	47	77	124	— mars...	433	85	518
1921 —	56	45	101	— avril...	280	72	352

Mouvement de la Population.

	Naisances	Décès	Excédent naissances pour 1.000 décès	Accroissement annuel pour 1.000 hab.
1913 Année France.....	746.014	702.213	62	1,1
1920 — —	834.411	674.621	237	4,1
— — Paris.....	55.774	43.135	293	4,3
1921 Année France.....	813.396	696.373	168	3,0
1921 Année Paris.....	52.011	41.945	240	3,5
1922 Année France.....	759.846	689.267	102	1,8
1922 Année Paris (Ville).....	46.949	40.583	157	2,2
1923 3 premiers mois Paris (Ville).....	12.108	11.346	72	1,1

(1) Chiffres approximatifs.

Statistique et Population

Production.

FRANCE	2 prem. mois.				Personnel ouvrier	
	1913	1921	1922	1923	en 1913	en janv. 1923
Nord	1.435.660	2.050.632	2.444.680	806.368	34.000	37.174
Pas-de-Calais	3.429.180			2.169.693	96.700	92.873
Moselle	—	554.966	668.465	493.808	—	26.484
Centre	2.044.500	1.844.530	1.881.430	1.977.162	66.400	80.333
Autres régions	198.000	181.671	175.913	179.234	6.400	6.954
Totaux ..	6.807.340	4.631.799	5.170.488	5.626.265	293.200	243.818
Bassin de la Sarre	—	1.489.186	1.751.476	1.052.000	—	(grève).

GRANDE-BRETAGNE		Houille		BELGIQUE		Houille	
1923	3 Prem. mois	72.480.000	—	1923	2 Prem. mois	—	3.598.000
1922	—	63.240.000	—	1922	—	—	3.630.000
1921	—	53.227.000	—	1921	—	—	3.820.000
1913	moy. de 3 mois	73.026.000	—	1913	moy. de 2 mois	—	3.800.000
ETATS-UNIS		—		POLOGNE		—	
1923	3 Prem. mois	148.000.000	—	1923	janvier	—	2.164.000
1922	—	138.910.000	—	1922	—	—	729.000
1921	—	114.910.000	—	1921	—	—	557.000
1913	moy. de 2 mois	129.300.000	—	1920	moy. mensuelle	—	534.000

ALLEMAGNE		Houille		Lignite		Tchéco-Slovaquie		Houille		Lignite	
(limites actuelles sans la Sarre)											
1923	Janvier (1)	4.732.000	9.104.000	1923	2 prem. mois	1.792.000	—	3.059.000	—	—	—
1922	—	12.106.000	11.030.000	1922	—	1.610.000	—	2.690.000	—	—	—
1921	—	12.009.000	10.071.000	1921	—	2.025.000	—	3.565.000	—	—	—
1913	moy. mens.	14.430.000	7.270.000	1920	moy. de deux mois	1.800.000	—	3.300.000	—	—	—

FRANCE. — Minerais de fer (tonnes) .

Régions	Extraction		Stocks en fin fev. 1923	Personnel ouvrier	
	1913 moy 2 mois.	1923 2 prem. mois.		en 1913	en lev. 23
Lorraine	6.852.322	3.957.272	2.901.519	35.340	22.777
Normandie	127.702	110.509	323.792	2.808	1.200
Anjou-Bretagne	64.458	42.949	90.558	1.471	708
Pyénées	65.642	22.061	46.811	2.168	667
Autres régions	53.490	5.467	73.787	1.250	136
Totaux	7.163.404	4.138.258	3.436.467	43.037	25.548

Sel de potasse

(tonnes de potasseanhydro) k².

1923	2 prem. mois	46.338
1922	—	23.492
1921	—	40.206
1920	moy. de 2 mois.	32.008

Huiles minérales (tonnes)

1923	2 prem. mois.	9.489
1922	—	8.727
1921	—	6.196
1920	moy. de 2 mois.	7.678

Fonte et acier (tonnes).

FRANCE		Fonte		Acier brut		BELGIQUE		Fonte		Acier brut	
1923	3 Prem. mois...	4.108.000	1.013.000	1923	2 prem. mois	316.000	—	333.000	—	—	—
1922	—	1.020.000	1.000.000	1922	—	186.000	—	165.000	—	—	—
1921	—	885.000	783.000	1921	—	217.000	—	221.000	—	—	—
1913	moy. de 3 mois.	1.300.000	1.190.000	1913	moy. de 2 mois.	414.000	—	410.000	—	—	—
GRANDE-BRETAGNE		—		LUXEMBOURG		—		—		—	
1923	3 Prem. mois.	1.774.000	2.168.000	1923	2 prem. mois	230.000	—	197.000	—	—	—
1922	—	994.000	1.313.000	1922	—	488.000	—	141.000	—	—	—
1921	—	1.516.000	1.357.000	1921	—	173.000	—	135.000	—	—	—
1913	moy. de 3 mois.	2.607.000	1.977.000	1913	moy. de 2 mois.	424.000	—	302.000	—	—	—
ETATS-UNIS		—		ALLEMAGNE		—		—		—	
1923	3 Prem. mois.	9.900.000	11.180.000	1922	Année	6.600.000	—	9.150.000	—	—	—
1922	—	5.300.000	6.884.000	1921	—	7.500.000	—	9.000.000	—	—	—
1921	—	6.050.000	6.646.000	1920	—	5.550.000	—	7.710.000	—	—	—
1913	moy. de 3 mois.	7.870.000	7.953.000	1913	—	18.890.000	—	15.310.000	—	—	—

(1) Non compris les arrondissements de Dortmund et de Bonn.

La Documentation vivante

Transports.

FRANCE. — Recettes brutes des chemins de fer (francs).

Réseaux	kil. exploités	Périodes	Année		Différence pour 1923		
			1923	1922	sur recettes brutes	% par kil.	
Etat.....	9.011	1 ^{er} janv. au 15 avril.	282.375.000	259.688.000	+	22.687.000	8.74
P.-L.-M.....	9.781	—	509.750.000	479.910.000	+	29.840.000	6.2
Nord.....	3.830	—	310.830.000	304.704.000	+	6.126.000	2.
Orléans.....	7.469	—	258.131.000	244.917.000	+	13.214.000	5.39
Est.....	5.027	—	287.990.000	275.319.000	+	12.671.000	4.80
Midi.....	4.162	—	135.094.000	122.986.000	+	12.108.000	9.84
Ch. de fer d'Alsace et Lorraine, et Guillaume-Luxembourg.	2.261	—	116.739.000	122.824.000	—	6.085.000	— 6.34

Moyenne journalière des wagons chargés sur les grands réseaux français (1).

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1919	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1920	30.121	31.454	29.429	33.369	31.063	35.018	34.334	35.425	36.189	37.512	37.627	34.447
1921	33.398	35.255	33.935	35.353	33.991	36.153	34.256	37.181	39.503	42.769	42.342	43.271
1922 (1)	45.065	47.740	49.732	47.394	48.914	49.604	49.173	50.857	54.353	48.595	57.115	55.848
1923	55.052	61.186	62.016	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Mouvement des ports maritimes français (ensemble).

	Nombre de navires entrés	Tonnage débarqué		Tonnage embarqué		Evacuation	
		toutes marchandises	(dont charbon)	toutes marchandises	(dont cabotage national)	par voie ferrée	par navigation intérieure
1923 mars.....	4.149	2.560.100	(2.030.900)	732.100	(141.700)	2.108.200	516.200
— fév.....	3.123	2.609.900	(1.436.500)	584.700	(101.400)	1.662.700	500.400
— janv.....	3.008	2.917.800	(1.528.400)	683.300	(120.300)	1.624.000	534.200
1922 déc.....	3.632	2.855.800	(1.529.300)	710.700	(130.400)	1.492.600	561.800
— nov.....	3.459	2.650.400	(1.382.200)	629.500	(121.100)	1.459.500	531.700
— oct.....	3.208	2.588.000	(1.313.000)	625.500	(101.800)	1.452.200	308.600
— sept.....	3.253	2.392.700	(1.114.200)	576.400	(117.400)	1.319.900	472.800
— août.....	3.325	2.135.800	(986.200)	554.200	(107.100)	1.244.600	407.000
— juill.....	3.454	2.471.700	(1.144.000)	587.500	(108.900)	1.393.700	540.400
— juin.....	3.164	2.447.000	(1.139.400)	534.000	(95.600)	1.416.000	509.200
— mai.....	3.486	2.690.100	(1.409.400)	587.800	(94.500)	1.453.800	570.000
— avril.....	3.061	2.346.800	(1.200.400)	542.500	(75.800)	1.384.800	475.000
1921 mois moyen..	3.580	1.722.900	(878.400)	544.600	—	1.182.700	308.600
1913	—	6.087	2.667.000	(1.146.200)	867.700	—	—

PAYS DIVERS. — Mouvement général des Ports maritimes (tonnage net en milliers de tonnes de jauge).

	Entrées						Entrées				
	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Etats-Unis (3)	Japon (3)	Allemagne (4)		France (1)	Grande-Bretagne (2)	Etats-Unis (3)	Japon (3)	Allemagne (4)
1923 févr.	2.671	3.099	—	—	—	1922 mai	3.161	4.101	5.471	3.231	2.164
— janv.	2.886	3.900	4.831	—	2.018	— avril	2.811	3.313	4.627	3.053	1.867
1922 déc.	3.162	3.719	5.018	—	1.749	— mars	2.666	3.268	4.753	3.188	1.639
— nov.	3.220	3.769	5.915	2.846	1.744	1922 moy. mens.	2.995	3.610	5.402	—	1.858
— oct.	3.109	4.125	6.287	2.824	2.139	1921 —	2.275	3.098	5.182	2.332	—
— sept.	3.034	3.704	6.016	2.040	2.122	1920 —	2.399	3.043	5.344	2.178	—
— août	3.022	3.995	6.540	3.019	2.170	1919 —	1.903	2.464	3.892	1.902	—
— juill.	3.329	4.042	6.622	2.943	1.850	1918 —	2.876	4.089	4.440	2.060	—
— juin.	3.459	3.822	5.548	3.095	2.307	1917 —	—	—	—	—	—

(1) Chemins de fer d'Alsace et Lorraine compris depuis janvier 1922 seulement.

(2) Avec cargaison.

(3) Avec cargaison et sur lest.

(4) 12 ports.

Statistique et Population

Commerce ; Frets maritimes.

FRANCE.

	Tonnes métriques 3 premiers mois			Milliers de francs 3 premiers mois		
	1913	1922	1923	1913	1922 (1)	1923 (2)
Importations :						
Objets d'alimentation.	1.098.492	1.024.502	1.317.186	965.357	1.193.697	1.623.062
Mat. nec. à l'industrie.	8.922.824	10.474.826	10.341.405	1.355.629	3.013.941	4.327.719
Objets fabriqués....	476.519	440.807	423.908	393.332	1.026.141	1.023.263
Totaux.....	10.497.835	11.940.135	12.082.499	2.114.318	5.233.779	6.974.044
<i>Évaluation comparative en milliers de dol. (3)..</i>				408.060	452.280	408.560
Exportations :						
Objets d'alimentation.	285.925	200.948	294.477	181.633	426.094	672.600
Mat. nec. à l'industrie.	3.930.871	4.008.624	5.237.496	445.056	1.152.390	1.802.882
Objets fabriqués....	512.510	452.546	668.850	805.637	2.094.656	3.559.949
Colis postaux.....	8.998	6.445	7.274	143.040	307.097	373.703
Totaux.....	4.738.304	4.668.263	6.208.077	1.638.366	4.880.237	6.409.134
<i>Évaluation comparative en milliers de dol. (3)..</i>				316.205	366.000	487.410
<i>Déficit des Exportations. Pour cent des Importations.....</i>				23 %	49 % (4)	2 % (4)
<i>Excédent des Exportations. Pour cent des Importations.....</i>						

	3 premiers mois		
	1913	1922	1923
Grande-Bretagne (milliers de livres sterling)			
Importations :			
Objets d'alimentation	64.761	111.505	125.265
Matières nécessaires à l'industrie.	81.823	66.880	84.759
Objets fabriqués	48.874	54.595	62.395
Colis postaux et divers.....	821	730	1.158
Totaux.....	196.289	233.710	273.577
<i>Évaluation comparative en milliers de dollars (3).....</i>	955.927	1.006.300	1.279.491
Exportations :			
Objets d'alimentation	6.184	8.885	8.874
Matières nécessaires à l'industrie.	16.344	22.712	30.405
Objets fabriqués	102.112	151.585	143.394
Colis postaux et divers.....	2.368	2.881	2.696
Totaux.....	127.308	186.063	185.369
<i>Évaluation comparative en milliers de dollars (3).....</i>	619.990	800.788	866.971
<i>Déficit des Exportations : Pour cent des Importations.....</i>	35 %	21 %	32 %

Etats-Unis (milliers de dollars)			
Importations :			
Ensemble.....	468.329	689.106	-- (5)
Exportations :			
Ensemble.....	608.401	859.795	995.900
<i>Excédent des Exportations :</i>			
<i>Pour cent des Importations.....</i>	30 %	25 %	--

(1) Chiffres rectifiés par l'Administration des Douanes.
 (2) Chiffres provisoires.
 (3) Cours moyen du change pour chaque mois, sauf pour les exportations françaises : cours moyens de 1921.
 (4) Pour 1922 et 1923 les importations sont évaluées d'après les déclarations, les exportations le sont actuellement encore d'après les taux fixés pour 1921 par la Commission des valeurs. Notre évaluation en dollars des importations a été corrigée suivant le rapport des prix mondiaux aux prix intérieurs (Tableau ci-après. Prix et changes), afin de la rendre plus comparable avec celle des exportations. Néanmoins la comparaison des unes aux autres reste très incertaine.
 (5) Actuellement, seuls les chiffres des exportations pour mars 1923 sont connus, non ceux des importations.

La Documentation vivante

ÉTATS-UNIS. — Importation et Exportation d'Or.

	Dollars		
	Importations	Exportations	Excéd. d'importat.
Du 1er août 1914 au 31 déc. 1920.	—	—	880.000.000
— 1921 année.....	691.248.000	23.891.000	667.357.000
— 1922 année.....	275.170.000	36.875.000	238.295.000
— 1923 Deux premiers mois...	44.200.000	9.871.000	34.329.000
Excédent d'importation depuis le 1 ^{er} août 1914.....			1.816.981.000

ALLEMAGNE.

	Importations tonnes métriques		Exportations tonnes métriques			
	Janvier		Janvier			
	1913	1923	1913	1923		
Alimentation.....	975.042	426.916	447.354	91.424		
Combustibles minéraux.....	1.630.342	2.046.524	3.690.745	473.722		
Minerais de fer.....	1.168.603	795.766	247.763	29.870		
Produits chimiques, pharmaceutiques, colorants, etc.	39.063	36.167	128.024	72.870		
Textiles (matières et produits)...	108.247	66.600	33.278	13.869		
Verre et verrerie.....	1.283	695	46.072	11.768		
Fer et produits en fer.....	53.290	287.706	546.649	239.954		
Machines.....	7.323	873	44.679	31.192		
Produits Electrotechniques.....	498	313	11.155	7.527		
Divers.....	2.084.635	1.067.282	1.007.332	637.488		
Totaux.....	6.069.316	4.728.902	6.143.048	1.309.304		
Évaluation officielle en millions :	de marks-or.....		927,2	563,8	848,5	314,4
	de dollars.....		220,9	134,3	202,1	74,2

PAYS DIVERS (évaluations approximatives en millions de dollars au cours du change).

	Belgique		Italie		Espagne		Suisse		Russie Soviét					
	2 ^{em} prem. mois	millions francs dollars	millions livres	millions dollars	Année	millions pesetas dollars	Année	millions francs dollars	1 ^{er} pre. mois	millions rouble dollars				
Importations														
1923	1.730	100	1922	15.730	764	1922	2.110	330	1922	1.014	365	1922	262	135
1923	1.354	106	1921	14.900	647	1921	1.280	178	1921	2.296	393	1921	228	117
1913	774	149	1913	3.650	704	1913	1.310	253	1913	1.920	371	1913	1.259	648
Exportations														
1923	1.074	62	1922	9.300	452	1922	1.140	180	1922	1.763	336	1922	75	38
1923	889	71	1921	7.830	340	1921	800	130	1921	2.140	368	1921	18	9
1913	606	117	1913	2.510	484	1913	1.060	205	1913	1.376	266	1913	1.393	717

Frets maritimes.

Nombre indices de la *Federal Reserve Bulletin* de Washington
Entre la côte Atlantique des États-Unis
et les ports européens
Base 100 pour janvier 1920

	Indice général	Royaume-Uni	Atlant. français	Méditer-ranée
1923 février....	21,1	21,8	22,6	20,6
— janvier....	22,0	25,3	24,7	21,2
1922 déc.....	24,4	27,1	25,6	21,8
nov.....	24,0	28,0	23,4	21,3
oct.....	22,7	25,3	23,9	21,6
sept.....	23,4	27,0	24,1	22,2
août.....	24,6	29,2	23,4	24,0
juillet.....	25,9	28,8	25,9	26,4
juin.....	25,7	27,5	25,1	27,4
mai.....	25,2	27,9	25,5	27,4
avril.....	25,4	27,3	24,8	27,1
mars.....	28,3	33,1	26,5	30,1
1920 janvier....	100	100	100	100

Nombre indices du *Statist* (pavillon anglais)
Entre les ports de la Grande-Bretagne
et diverses destinations
Base 100 pour moyenne de 1920

	Indice général	Eaux europ.	Mer Rouge Indo	États-Unis
1923 février....	28,91	32,23	23,86	25,94
— janvier....	29,42	32,04	29,00	27,60
1922 déc.....	31,04	33,21	29,66	29,29
nov.....	29,92	34,54	27,61	24,46
oct.....	28,10	34,21	23,38	23,62
sept.....	26,70	33,35	23,74	22,60
août.....	27,55	35,67	23,57	23,27
juillet.....	27,80	33,70	20,99	27,48
juin.....	29,83	32,90	19,29	28,75
mai.....	32,52	35,71	21,38	35
avril.....	30,96	35,45	25,35	26,04
1920 moyenne.	100	100	100	100

Statistique et Population

Prix. — Prix de gros ; Indices.

FRANCE. — Prix de gros de certaines marchandises :

		1923		1922	1921	1920	1919	1914
		fin avril	fin mars	fin avril	fin avril	fin avril	fin avril	fin juillet
Blé roux dispo. New-York bush	cents	139 ³ / ₄ (¹)	134 ¹ / ₂	155 ¹ / ₂	162	307	237 ¹ / ₂	98 ¹ / ₂
Coton Le Havre 50 kil.	fr.	495	544	242	203	909	256	78.50
Laine B. A. en suint Le Havre 100 kl. fr.		1.070	1.005	590	480	1.650	750	222.50
Fonten ^o 3 P. L. Tonne départ fr.		470	475	240	290	550	—	—
Caoutchouc Para Lu Havre kil.	fr.	9.75	10.10	4.30	5.55	16.25	7.20	7.85

PAYS DIVERS. — Nombres indices des prix de gros : (2)

		1923			1922	1921	1920	1919	1914	
		mars	fev.	janv.	mars	mars	avril (max.)	mars	juillet	
<i>France.</i>										
Statistique Générale — fin du mois — base 100 : moy. 1901-1910.	Indice général (45 mat.)	490,2	487,6	447,3	355,4	416,0	679,2	388,4	113,2	
	Denrées alimentaires :									
	Aliments végétaux (8 mat.)	400,4	398,2	386,4	342,3	386,8	612,8	332,7	—	
	Aliments animaux (8 mat.)	487,6	495,1	457,0	402,3	478,9	616,3	517,3	—	
	Sucre, café, cacao (4 mat.)	520,7	538,9	436,3	345,2	388,8	474,2	250,4	—	
	Matières industrielles :									
	Minéraux et métaux (7 mat.)	510,9	478,2	445,6	290,1	346,8	608,0	294,8	—	
	Textiles (6 mat.)	632,7	646,5	624,0	381,8	438,6	1.114,7	377,0	—	
	Divers (12 mat.)	458,6	451,3	415,0	361,3	431,7	657,6	444,7	—	
	<i>Grande-Bretagne.</i>									
The Statist (Sauerbeck) — fin du mois — base 100 : moy. 1866-77.	Indice général	132,7	131,9	130,2	133,3	177,2	206,4	184,7	82,4	
	Denrées alimentaires :									
	Aliments végétaux	92,7	93,2	96,1	114,1	148,8	240,6	167,4	71,9	
	Aliments animaux	172,4	177,2	176,2	189,6	260,8	264,1	204,6	101,5	
	Sucre, café, thé	114,8	100,7	89,3	78,5	97,4	209,9	127,6	50,0	
	Matières industrielles :									
	Minéraux et métaux	164,8	156,0	145,4	130,6	198,0	290,6	170,5	94,0	
	Textiles	135,4	138,0	144,9	136,1	143,9	297,7	197,2	83,1	
	Divers	123,5	122,7	120,4	131,1	184,5	267,7	205,8	81,7	
	<i>Italie.</i>									
Prof. Bachi base 100 : moy. 1920.	Indice général	92,8	95,5	96,3	95,2	95,3	95,9	104,97	107,33	
	Aliments végétaux	110,0	112,0	113,3	115,3	114,4	115,8	106,9	107,7	
	Aliments animaux	109,6	112,3	113,5	120,6	125,8	128,5	126,4	124,1	
	Produits chimiques	69,3	70,9	72,1	73,5	75,7	74,6	102,8	107,4	
	Textiles	77,9	82,0	84,6	79,4	75,4	75,6	81,9	94,0	
	Minéraux et métaux	64,9	67,0	69,1	66,0	65,2	64,1	92,7	101,4	
	Mat. de construction	88,1	87,9	86,3	89,1	89,7	90,0	112,6	112,6	
	Produits végétaux	128,8	126,6	123,6	113,7	113,7	114,4	121,8	108,7	
	Divers	94,0	99,7	96,0	93,8	93,7	94,2	106,8	105,2	
	<i>Etats-Unis.</i>									
Dun's Review — début du mois. Total de 300 articles environ compris.	1923	1922		1921	1920	1919	1914			
		avril	mars	avril	avril	mai(max)	avril	juillet		
	Céréales	30.397	30.328	26.138	27.914	56.965	49.039	21.086		
	Viandes	15.738	15.835	16.552	15.709	21.884	22.892	12.979		
	Laitages et légumes	21.112	22.665	20.628	19.049	28.963	24.440	17.244		
	Autres aliments	20.020	20.003	18.017	19.044	25.240	23.829	10.440		
	Habillement	39.782	39.795	31.297	28.814	53.696	39.473	20.834		
	Métaux	24.955	23.991	20.646	24.803	30.994	25.637	15.694		
Divers	41.083	38.486	33.085	39.071	46.084	34.963	21.425			
Totaux	193.087	191.157	166.263	174.404	263.832	219.973	119.708			
<i>Allemagne.</i>										
Frankfurter Zeitung — début du mois — base : 100 juillet 1914.	1923	1922			1921	1920	1914			
		avril	mars	janv.	avril	janv.	janv.	juillet		
	Indice général	639.300	677.000	205.417	6.703	4.217	2.130	1.965	100	
	Alimentation	535.000	536.100	175.845	6.330	3.840	2.019	1.972	100	
	Textiles ; cuirs	834.000	945.000	320.632	8.551	5.789	2.325	2.611	100	
	Minéraux et métaux	782.200	829.800	262.242	8.585	5.178	2.780	2.749	100	
	Divers	643.400	694.900	177.752	5.288	3.149	1.776	1.401	100	
Prod. indust. finis	531.500	551.400	151.793	4.972	3.347	1.704	1.465	100		

(1) Au cours du change 77 fr. les 100 kilos.

(2) Pour réduction des indices à même base, voir ci après Tableau des Prix et changes.

La Documentation vivante

PAYS DIVERS. — Indices généraux avec réduction à parité du dollar (1).

	Belgique		Suisse		Espagne		Pologne		Japon		Etats-Unis	
	1914=100	Réduet.	1914=100	Réduet.	1913=100	Réduet.	1914=100	Réduet.	1913=100	Réduet.	1914=100	Réduet.
1921 fév...	—	—	236	200	204	148	—	—	195	191	—	155
1922 fév...	356	153	171	172	179	137	63.445	76	204	194	—	138
— déc...	407	139	175	171	172	139	346.353	83	183	179	—	155
1923 janv.	434	139	175	171	170	139	551.904	104	184	180	—	155
— fév...	471	132	—	—	170	138	859.400	94	192	185	—	156

Indices des Prix de détail.

FRANCE. — Dépenses-indices en francs de la *Statistique générale de la France*, caractérisant la variation de prix de 13 denrées (2).

	Paris		France entières		Nord	Est	Sud-Est	Midi	Ouest	Als. & Lorr.
	1914=100	Réduet.	1914=100	Réduet.						
1923 mars.	3.454	1923 1 ^{er} trimestre	3.320	3.506	3.268	3.327	3.213	3.450	3.256	—
— fév...	3.394	1922 4 ^e	3.150	3.312	3.153	3.096	3.015	3.024	3.182	—
— janv...	3.318	— 3 ^e	3.135	3.264	3.091	3.101	3.103	2.995	3.185	—
1922 déc...	3.276	— 1 ^{er}	3.239	3.431	3.127	3.202	3.120	3.098	3.272	—
— mars.	3.159	1921 1 ^{er}	4.303	4.450	4.218	4.266	4.203	4.180	4.424	—
1921 mars.	3.854	1920 4 ^e	(max.)	4.519	4.693	4.446	4.522	4.423	4.345	4.530
1920 nov.(max.)	4.577	— 1 ^{er}	—	3.204	3.299	3.155	3.228	3.223	3.085	3.092
1919 mars.	2.670	1919 1 ^{er}	—	3.794	2.896	2.754	2.944	2.976	2.596	2.956
1918 janv...	2.056	1918 1 ^{er}	—	2.129	2.181	2.011	2.234	2.160	1.973	—
1917 janv...	1.491	1917 1 ^{er}	—	1.547	1.641	1.497	1.554	1.579	1.457	—
1916 janv...	1.439	1916 1 ^{er}	—	1.336	1.415	1.276	1.327	1.388	1.270	—
1914 juill.	1.075	1914 3 ^e	—	1.004	1.089	988	1.018	988	942	1.054

Alimentation et Coût de la vie (3).

PAYS DIVERS. — Indices ramenés à 100 pour juillet 1914.

	France		Gde-Bretagne		Italie (Milan)		Etats-Unis		Allemagne(4)		
	Coût de la vie Paris	Alimentation de 10.000 h. Paris	Coût de la vie	Alimentation	Coût de la vie	Alimentation	Coût de la vie	Alimentation	Coût de la vie	Alimentation	
											1914=100
1923 mars.	—	331	174	168	—	—	—	—	—	—	
— fév...	324	332	316	176	171	497	500	139	285.400	331.500	
— janv...	—	—	309	177	173	505	513	—	204.300	318.300	
1922 déc...	—	—	305	178	175	504	514	141	112.027	136.600	
— nov...	300	315	297	180	176	505	516	144	68.506	80.702	
— oct...	—	—	290	180	172	504	517	170	142	44.610	54.982
— sept...	—	—	291	178	172	498	508	—	140	22.066	26.023
— juill...	289	313	297	181	175	468	492	166	137	13.319	15.417
— avril...	302	316	307	184	180	488	494	136	138	4.990	6.836
— mars.	—	—	304	181	172	490	499	167	136	3.779	5.119
— janv...	291	324	294	182	173	503	525	136	136	3.175	4.356
1921 nov...	297	350	319	188	179	523	558	167	136	2.639	3.602
— mai...	307	364	317	199	195	541	570	174	139	1.825	2.463
1920 nov...	370	452	426	269	282	511	598	179	142	880	1.152
1919 juill...	238	289	281	208	217	280	310	198	189	872	1.184
1914 juill.	100	100	100	100	100	100	100	175	186	—	—

Réduction des indices ci-dessus à parité du dollar.

1923 mars	—	108	168	162	—	—	—	—	—	—	
— fév...	108	411	191	170	165	124	125	139	57	66	
— janv...	—	—	141	169	165	133	135	—	43	52	
1922 déc...	—	—	145	169	166	134	136	141	35	43	
— nov...	141	117	105	166	164	120	123	144	34	44	
— oct...	—	—	111	164	160	109	112	170	142	28	33
— sept...	120	130	116	162	157	111	113	140	32	40	
— juill...	—	—	128	165	160	115	116	166	137	26	45
— mai...	141	147	150	160	155	134	137	167	139	46	64
— fév...	124	149	146	167	160	140	151	167	136	50	67
1921 nov...	120	136	133	163	160	125	130	167	139	61	80
1919 juil.	178	217	196	190	199	173	191	174	147	40	54
1914 juil.	100	100	100	100	100	100	100	175	186	—	—

(1) ou évaluation approxim. en monnaie-or de chaque pays aux cours des changes.
 (2) Pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pomme de terre, haricots, sucre, huile comest., pétrole, alcool à brûler; pour la consommation annuelle d'un ménage de 4 personnes.
 (3) Alimentation, chauffage, éclairage, habillement, logement.
 (4) Nouveaux calculs de l'Office allemand de Statistique à partir d'octobre 1924, habillement compris pour le coût de la vie depuis septembre 1922 seulement.

Prix et Changes

Indices des prix de gros ramenés à 100 en Juillet 1914

Changes à New-York
(cours moyen)

RÉDUCTION des indices du présent tableau à parité du dollar compte tenu des
changes(2), et POURCENTAGE corresp. des prix par rapport aux prix américains.

	Indices des prix de gros ramenés à 100 en Juillet 1914					Changes à New-York (cours moyen)				RÉDUCTION des indices du présent tableau à parité du dollar compte tenu des changes(2), et POURCENTAGE corresp. des prix par rapport aux prix américains.							
	France	Grande-Bretagne (Sauerbeck)	Italie (prof. Bachi)	Etats-Unis (Dun's Review)	Allemagne (Frankfurter Zeitung)	France	Grande-Bretagne	Italie	Allemagne	France		Grande-Bretagne		Italie		Allemagne	
										Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix
Pair	—	—	—	—	—	10,3	487	19,3	23,82	—	—	—	—	—	—	—	—
1914 Juillet	100	100	100	100	100	19,3	487	19,3	—	100	100	100	100	100	100	100	100
1915 —	143	129	142	104	—	18,5	478	16,6	—	137	133	126	121	123	118	—	—
1916 —	188	158	210	121	—	17,0	478	15,5	—	171	141	154	127	106	137	—	—
1917 —	273	215	331	177	—	17,4	481	14,3	—	237	134	211	119	241	136	—	—
1918 —	344	234	467	194	—	17,4	481	11,0	—	313	161	229	118	268	138	—	—
1919 Janvier ...	355	233	354	192	—	18,3	476	15,6	—	337	176	228	119	286	149	—	—
— Mars	343	224	354	184	—	17,5	477	14,9	—	312	172	219	121	274	151	—	—
1920 Janvier ...	497	298	548	207	1.965	8,0	369	6,7	2,07	205	99	226	109	190	92	171	82
— Février ...	533	316	606	212	1.472(1)	7,0	338	5,4	1,03	193	91	219	103	169	80	64	30
— Mars	566	318	674	211	1.652(1)	7,2	365	5,5	1,10	216	102	238	113	191	91	75	36
1921 Janvier ...	415	239	700	166	2.130	6,4	374	3,6	1,56	138	83	176	106	129	78	141	85
— Février ...	385	222	668	155	1.528(1)	7,2	387	3,7	1,65	143	92	169	109	127	82	105	68
— Mars	367	215	657	152	1.461(1)	7,1	391	3,8	1,60	141	93	173	114	137	90	98	64
1922 Janvier ...	320	161	629	137	4.217	8,4	428	4,6	0,49	138	101	141	103	149	109	89	65
— Février ...	313	160	612	138	4.599	9,2	442	5,2	0,14	144	104	145	105	154	112	87	63
— Mars	314	162	581	142	5.420	9,1	437	5,1	0,35	148	104	145	102	155	109	81	57
— Mai	323	164	570	140	7.384	9,2	445	5,8	0,34	153	109	150	107	155	111	106	76
— Juin	332	164	585	142	7.851	8,7	445	5,0	0,32	149	105	150	106	152	107	107	75
— Juillet	332	163	607	145	9.132	8,3	444	4,6	0,23	142	98	148	102	145	100	88	61
— Août	337	157	622	145	13.978	8,0	448	4,5	0,12	139	96	145	100	145	100	75	52
— Septembre ...	336	155	634	144	29.116	7,7	444	4,3	0,07	135	94	141	98	140	97	86	60
— Octobre ...	334	158	654	147	43.223	7,4	442	4,2	0,046	131	89	144	98	142	96	84	57
— Novembre ...	359	158	649	152	94.492	6,8	448	4,6	0,016	127	84	146	96	155	102	63	41
— Décembre ...	369	157	631	155	167.412	7,2	461	5,1	0,014	139	90	149	96	167	108	98	63
1923 Janvier ...	395	158	627	155	205.417	6,7	465	4,9	0,012	141	91	151	97	166	107	100	65
— Février ...	431	160	634	156	715.881	6,2	469	4,8	0,0025	138	88	154	99	158	101	75	48
— Mars	433	161	—	160	677.000	6,5	469	4,8	0,0044	146	91	155	97	—	—	126	79
— Avril	—	—	—	161	639.300	6,6	466	4,9	0,0047	—	—	—	—	—	—	127	79

(1) Anciens indices non modifiés par la *Frankfurter Zeitung* ; reconnus trop faibles.

(2) Voir note (1) p. précédente.

La Documentation vivante

II. Statistiques Générales.

Mouvement de la population.

FRANCE. — Récapitulation par départements (1).

Départements	Popu- lation légale le 6 mars 1921	Mouvement de la population en 1922		Proportion pour 10.000 habitants							
		Nais- sances enfants vivants	Décès	des nouveaux mariés		des naissances enfants vivants		des décès		des excédents de naissances ou de décès	
				1921	1922	1921	1922	1921	1922	1921	1922
Ain	315.757	5.972	5.700	212	176	195	189	188	181	+ 7	+ 8
Aisne	421.515	11.029	7.344	272	220	249	261	160	174	+ 80	+ 87
Allier	370.950	5.854	6.344	226	176	169	158	177	171	- 8	- 13
Alpes (Basses)	91.882	1.559	1.843	213	172	188	170	192	201	- 4	- 31
Alpes (Hautes)	89.275	1.905	1.623	213	156	221	213	175	182	+ 46	+ 31
Alpes-Maritimes	357.759	6.131	6.354	202	178	176	171	171	171	+ 5	+ 6
Ardeche	294.308	5.851	5.240	227	185	200	190	185	178	+ 15	+ 21
Ardennes	277.814	6.272	4.709	264	213	236	226	156	170	+ 80	+ 56
Ariège	172.851	2.951	3.141	203	164	170	153	185	181	- 15	- 28
Aube	227.820	4.248	4.223	238	193	192	186	201	185	- 9	+ 1
Aude	287.052	5.126	5.027	203	175	199	179	180	175	+ 19	+ 4
Aveyron	332.940	6.429	5.987	221	175	201	193	186	180	+ 15	+ 13
Belfort (territoire)	94.338	1.663	1.335	234	206	194	179	154	141	+ 40	+ 38
Bouches-du-Rhône	841.096	16.437	15.722	330	195	207	195	182	187	+ 25	+ 8
Calvados	384.730	8.460	8.254	222	192	238	220	207	215	+ 31	+ 5
Cantal	199.402	3.737	3.375	201	165	198	187	175	169	+ 23	+ 18
Charente	316.279	5.593	5.680	215	186	193	177	181	180	+ 12	+ 3
Charente-Inferieure	418.310	7.476	7.718	214	181	198	179	187	185	+ 11	- 6
Cher	304.800	4.949	5.148	213	176	170	164	180	168	+ 10	- 7
Corrèze	273.808	5.047	4.400	228	188	199	184	177	161	+ 22	+ 23
Corse	281.959	5.071	4.297	148	122	186	180	155	152	+ 31	+ 27
Côte-d'Or	321.088	5.625	5.835	208	171	183	175	187	182	- 4	- 7
Côtes-du-Nord	557.824	13.440	11.900	212	181	204	240	189	213	+ 75	+ 27
Creuse	228.344	3.489	3.864	215	171	165	153	170	169	- 5	- 16
Dordogne	396.742	7.335	7.037	231	195	203	185	185	177	+ 18	+ 8
Doubs	285.022	5.927	4.936	221	188	223	208	178	173	+ 45	+ 35
Drôme	263.509	4.873	4.850	219	181	184	177	187	184	- 3	- 7
Eure	303.150	6.093	6.178	217	177	224	204	208	204	+ 16	- 3
Eure-et-Loir	251.256	4.953	4.642	215	187	219	197	203	185	+ 16	+ 12
Finistère	762.314	18.576	12.291	206	175	256	244	162	161	+ 94	+ 83
Gard	306.169	6.614	7.297	207	162	184	167	181	184	+ 3	- 17
Garonne (Haute)	424.582	6.806	8.644	211	187	174	162	194	204	- 20	- 42
Gers	194.406	2.901	4.060	204	166	156	149	201	209	- 45	- 60
Gironde	819.404	14.484	15.272	228	186	193	177	187	189	+ 6	- 9
Hérault	488.215	9.001	9.051	199	173	203	186	174	185	+ 29	+ 1
Ille-et-Vilaine	558.574	11.978	12.689	225	198	241	214	227	227	+ 14	- 13
Indre	260.535	4.555	4.193	228	181	184	175	173	161	+ 11	+ 14
Indre-et-Loire	327.743	6.015	6.093	214	185	197	181	196	186	+ 1	- 2

(1) Travaux de la Statistique Générale de la France (Journal Officiel du 25 avril 1923).

Statistique et Population

Départements	Popu- lation légal le 6 mars 1921	Mouvement de la population en 1922		Proportion pour 10.000 habitants							
		Nais- sances enfants vivants	Décès	des nouveaux mariés		des naissances enfants vivants		des décès		des excédents de naissances ou de décès	
				1921	1922	1921	1922	1921	1922	1921	1922
Isère	525.522	9.191	9.686	226	180	189	475	184	184	+ 5	- 9
Jura	229.062	4.307	4.295	219	176	207	188	192	187	+ 15	+ 1
Landes	263.937	4.727	4.179	241	179	188	179	190	158	+ 28	+ 21
Loir-et-Cher	251.528	4.650	4.439	218	163	202	184	188	176	+ 14	+ 8
Loire	637.130	11.564	11.419	233	193	194	182	177	175	+ 17	+ 7
Loire (Haute)	268.910	5.185	4.483	222	170	201	193	175	167	+ 26	+ 26
Loire Inférieure	649.723	12.659	12.338	232	196	213	195	190	190	+ 23	+ 5
Loiret	337.224	6.047	5.951	211	175	192	179	187	176	+ 5	+ 3
Lot	176.889	2.809	3.835	200	158	179	162	224	217	- 45	- 53
Lot-et-Garonne	239.972	3.737	4.621	213	176	172	156	204	193	- 32	- 37
Lozère	108.822	2.194	4.745	214	178	204	202	170	161	+ 34	+ 41
Maine-et-Loire	474.786	8.903	9.358	213	185	197	187	210	197	+ 13	+ 10
Manche	425.512	9.454	9.601	224	197	243	222	201	225	+ 42	- 3
Marne	366.734	8.252	6.385	240	201	223	225	178	174	+ 45	+ 54
Marne (Haute)	198.865	3.746	3.612	211	161	202	188	195	181	+ 7	+ 7
Mayenne	262.447	5.808	5.508	217	178	238	223	211	213	+ 27	+ 10
Meurthe-et-Moselle	503.810	10.085	8.494	241	199	235	218	171	169	+ 64	+ 49
Meuse	207.309	4.735	3.692	243	196	223	228	173	178	+ 50	+ 50
Morbihan	546.047	13.410	10.687	207	173	200	246	186	196	+ 74	+ 50
Moselle	589.120	14.434	8.111	237	182	264	245	146	138	+ 118	+ 107
Nièvre	570.148	4.241	5.040	207	173	172	157	194	187	- 22	- 30
Nord	1.787.948	39.596	27.352	288	242	244	221	140	153	+ 104	+ 68
Oise	387.760	8.466	6.847	239	194	218	211	183	176	+ 35	+ 35
Orne	274.814	5.494	6.304	216	177	222	200	222	229	+ 35	- 29
Pas-de-Calais	989.907	26.787	15.535	274	236	270	271	158	157	+ 112	+ 114
Puy-de-Dôme	490.560	8.134	9.042	205	173	173	166	182	184	- 9	- 18
Pyrénées (Basses)	402.981	7.811	7.127	200	175	202	194	179	177	+ 23	+ 17
Pyrénées Hautes	185.760	3.290	3.738	191	158	174	177	203	201	- 29	- 24
Pyrénées-Orientales	217.503	3.840	3.421	208	192	193	175	151	157	+ 42	+ 18
Rhin (Bas)	651.686	14.005	9.505	232	190	238	215	146	146	+ 92	+ 69
Rhin (Haut)	468.943	9.411	6.708	280	208	218	201	135	145	+ 83	+ 58
Rhône	956.566	14.812	15.611	203	172	168	155	167	163	+ 1	- 8
Saône (Haute)	228.348	4.344	4.382	229	171	197	190	197	192	+ 1	- 2
Saône-et-Loire	554.816	10.403	9.280	229	189	197	187	179	167	+ 48	+ 20
Sarthe	389.235	7.891	7.649	216	187	228	203	220	197	+ 8	+ 6
Savoie	224.874	4.516	4.166	204	164	211	201	187	185	+ 24	+ 16
Savoie (Haute)	235.668	4.740	4.324	209	168	206	201	189	183	+ 17	+ 18
Seine	4.411.091	73.074	67.572	282	251	184	168	158	153	+ 26	+ 15
Seine-Inférieure	880.671	20.142	16.195	248	206	252	229	193	184	+ 50	+ 45
Seine-et-Marne	319.234	6.060	6.507	218	176	185	169	194	181	- 9	- 12
Seine-et-Oise	921.673	15.501	16.284	219	186	180	168	185	177	- 5	- 9
Sèvres (Deux)	310.060	6.108	5.293	224	190	208	197	176	171	+ 32	+ 26
Somme	452.624	9.537	8.350	244	207	215	210	178	184	+ 37	+ 26
Tarn	295.588	5.340	5.268	212	187	186	181	178	178	+ 8	+ 3
Tarn-et-Garonne	159.559	2.806	3.315	208	168	185	176	208	208	- 23	- 32
Var	322.945	5.205	6.121	199	163	171	161	199	189	- 28	- 20
Vaucluse	199.602	3.854	4.496	230	189	189	176	203	205	+ 14	+ 29
Vendée	397.292	8.595	7.001	226	189	231	216	190	176	+ 41	+ 40
Vienne	306.248	5.692	5.048	216	179	199	186	175	165	+ 24	+ 21
Vienne (Haute)	350.235	6.411	5.420	237	198	202	183	163	155	+ 39	+ 28
Vosges	383.084	7.900	6.328	237	189	217	206	168	165	+ 40	+ 41
Yonne	273.118	4.328	5.538	205	175	169	158	219	203	- 50	- 45
France entière	39.209.766	759.846	689.267	233	195	207	194	177	176	+ 30	+ 48

Ouvrages reçus à la Rédaction

(Les ouvrages reçus sont mentionnés à cette rubrique, indépendamment des analyses objectives dont ils pourront faire l'objet à la Documentation vivante.)

Edmond VERMEIL. — *La Constitution de Weimar et le principe de la démocratie allemande.* — Un vol. in-8, Strasbourg, Paris, Istra, 1923.

Robert VEYSSIÉ. — *La paix par la Ruhr. De la Marne à Essen.* — Un vol. in-16, Paris, Plon-Nourrit, 1923.

D^r G. DEQUIDT. — *Le statut des familles nombreuses.* (Préface de J.-L. Breton). — Un vol. in-16, Paris, Dunod, 1923.

Joseph DE PESQUIDOUX. — *Chez nous. Travaux et Jeux rustiques* (2^e série). — Un vol. in-16, Paris, Plon-Nourrit, 1923.

F.-G. DE MAIGRET. — *La femme de sable.* — Un vol. in-16, Paris, chez l'auteur, 1923.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS. — *Rapport sur la mission française d'études économiques en Orient* (Septembre-Octobre 1922). — Une broch., Paris, Librairies-Imprimeries Réunies, 1923.

D^r Fernand LEDÉ. — *La protection des enfants du premier âge et les budgets départementaux.* — Une broch., Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1922.

D^r Fernand LEDÉ. — *L'élevage mercenaire des enfants en bas-âge et la protection de l'enfance.* — Une broch., Paris, Alcan, 1922.

D^r Fernand LEDÉ. — *Modes d'élevage et mortalité infantile.* — Une broch., Paris, Masson, 1921.

D^r Fernand LEDÉ. — *Nourrices et nourrissons. Résultats comparatifs de l'application de la loi Théophile Roussel en 1913 et en 1920.* Une broch. Paris, Masson, 1922.

Firmin ROZ. — *L'Amérique nouvelle. Les Etats-Unis et la guerre. Les Etats-Unis et la paix.* — Un vol. in-32, Paris, Flammarion, 1923.

Imprimerie CORNU,
6, Place du Louvre, Paris

Le Gérant :
R.L. LIVERSET.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
La pensée française et la famille, par Henry Bordeaux.....	641
Le salut de la France par l'Agriculture, par J. Erhard.....	657
L'Océan Pacifique et le Canal de Panama, par Georges Froment-Guieysse...	667
Le Droit et les Institutions de la Russie soviétique, de Lydia Bach, par Probus	683

LA DOCUMENTATION VIVANTE

Politique et Diplomatie

Le prolétariat allemand dans la Ruhr, Abert Sauzède.....	701	Les recettes fiscales de l'Echiquier en 1922-23, <i>Statist</i>	719
L'Irlande et la S. D. N., <i>Irish Independent</i>	702	L'excédent budgétaire et la nécessité d'amortir la dette publique, <i>Economist</i>	720
L'intervention des Etats-Unis, A. Copper	703	La crise économique et financière, <i>Vossische Zeitung</i>	721
L'Indochine et les Colonies du Pacifique, <i>Tribune Indigène</i>	704	La crise économique mondiale et ses causes, <i>Deutsche Bergwerks Zeitung</i>	722
Un bureau français de renseignements aux Etats-Unis, W. Forrest	705	L'Allemagne et les réparations, Bernhard Dernburg.....	723
La France catholique hors de France, Mgr Baudrillart.....	706	L'Allemagne peut-elle se passer du charbon de la Ruhr, Morus.....	724
L'Amérique et la paix, Ch. Cestre.	707	Les pétroles polonais, <i>Germania</i> ...	725
La représentation des Dominions dans l'Empire, M. Guénard.....	708	La perspective d'une prochaine crise du pétrole, <i>Literary Digest</i>	726
Une discussion sur le socialisme aux Communes, <i>Morning Post</i> ..	709	Le retour à la terre, César Chabrun	727
Le socialisme et l'Etat, <i>Statist</i>	710	La culture du blé en Californie, <i>Bradstreet</i>	728
Peut-on simplifier la vie politique? <i>Kölnische Zeitung</i>	711	La nécessité de développer la production d'énergie électrique, <i>Manchester Guardian</i>	729
Un parti des hommes nouveaux, J. Corréard.....	713	L'industrie de la pêche maritime en Italie, <i>Kölnische Zeitung</i>	730
La démocratie et l'après-guerre, G. Guy-Grand	714	Un décret sur la journée de huit heures, <i>Economic Review</i>	731
La représentation proportionnelle, J.-L. Bonnet.....	715	La durée de la journée de travail en Angleterre, <i>Economist</i>	732
Les élections en Yougo-Slavie, <i>Kölnische Zeitung</i>	716	La collaboration entre employeurs et ouvriers, <i>Journal of Commerce</i>	733
		La réforme agraire au Mexique, <i>New Republic</i>	734

Production et Finances

Le projet de loi fiscale, <i>Journal de Genève</i>	717
L'Etat et les banques d'émission, R. Wolff.....	718

Gouvernement et Administration

Le rapport sur la réorganisation du gouvernement, <i>Commercial and Financial Chronicle</i>	785
---	-----

TABLE DES MATIÈRES

	Pages		Pages
Le rôle des parlementaires, <i>Manchester Guardian</i>	736	Les Œuvres du XVI ^e arrondissement de Paris.....	760
La surveillance administrative des nourrices et des nourrissons, Dr F. Lédé.....	737	Le logement et les familles nombreuses, G. Risler.....	761
Travaux parlementaires.....	738	Le nouvel impôt sur les loyers, M. Silberschmidt.....	763
La nouvelle loi militaire, <i>Journal Officiel</i>	741	Les subventions à la construction, <i>Morning Post</i>	764
Commerce et Transports		Education et Enseignement	
La Syrie, Angles, Burnier et Wi-riath	743	L'éducation morale et l'enseignement secondaire, Mme Eidenschenk	765
Les résultats de la Foire de Lyon, <i>Ekonomitcheskaja Jizn</i>	745	Un programme sensationnel du Ministère de la Guerre, <i>Survey</i>	767
La Foire de printemps à Leipzig, <i>Deutsche Bergwerks Zeitung</i>	745	Six années d'éducation en Angleterre, H.-A.-L. Fisher.....	768
La Foire de printemps à Vienne, <i>Frankfurter Zeitung</i>	746		
La situation de l'aéronautique britannique, <i>Daily Chronicle</i>	747	Droit et Jurisprudence	
Les aéroplanes américains sur le marché mondial, <i>Commercial America</i>	748	La propriété commerciale, P. Benoist	769
Les constructions maritimes en 1923, <i>Economist</i>	749	L'arbitrage dans les conflits commerciaux, A.-J. Wolff.....	770
Lignes de navigation allemandes en Extrême-Orient, <i>France Indochine</i>	750	Le Borstal Système, <i>Times Educational Supplement</i>	771
Folklore et Féminisme		L'adoption, M. Honorat.....	772
Le mouvement féministe en France, Thérèse Casevitz.....	751	Vie et Histoire sociales	
Le suffrage des femmes, <i>Manchester Guardian</i>	752	La question des salaires en Allemagne, Ed. Vermeil.....	773
Du rôle de la femme dans la société moderne, Saint-Clair Stobart	753	La Russie actuelle, Albert Milhaud	774
Le service social à l'hôpital, Mme Krebs Japy.....	754	Le devoir présent des élites, E. Bergeron	775
Prévoyance et Assistance		Le journalisme en Finlande, <i>Légation de Finlande</i>	776
Les assurances sociales, P. Jourdain	755	Le Ministre de l'Instruction publique et l'Espéranto, Th. Cart....	777
Les résidences sociales et leur avenir	756	La Conférence de Venise adopte l'Espéranto, L. Léontin.....	778
La Société anonyme des logements économiques pour familles nombreuses	757	La crise de la natalité et le code civil, F. Auburtin.....	779
L'Institution des Aveugles Sainte-Odile, <i>Vie sociale d'Alsace-Lorraine</i>	758	Statistique et Population 781	

